Mercure de France : dédié au Roy

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure de France : dédié au Roy. 1734-10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

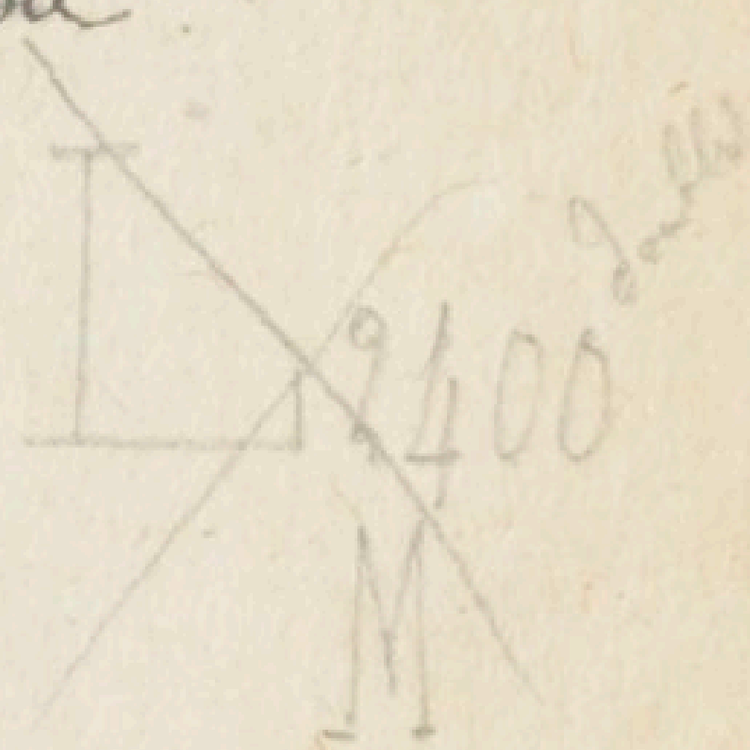
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Uu

(oct - novemb.)

(241 - 244.)

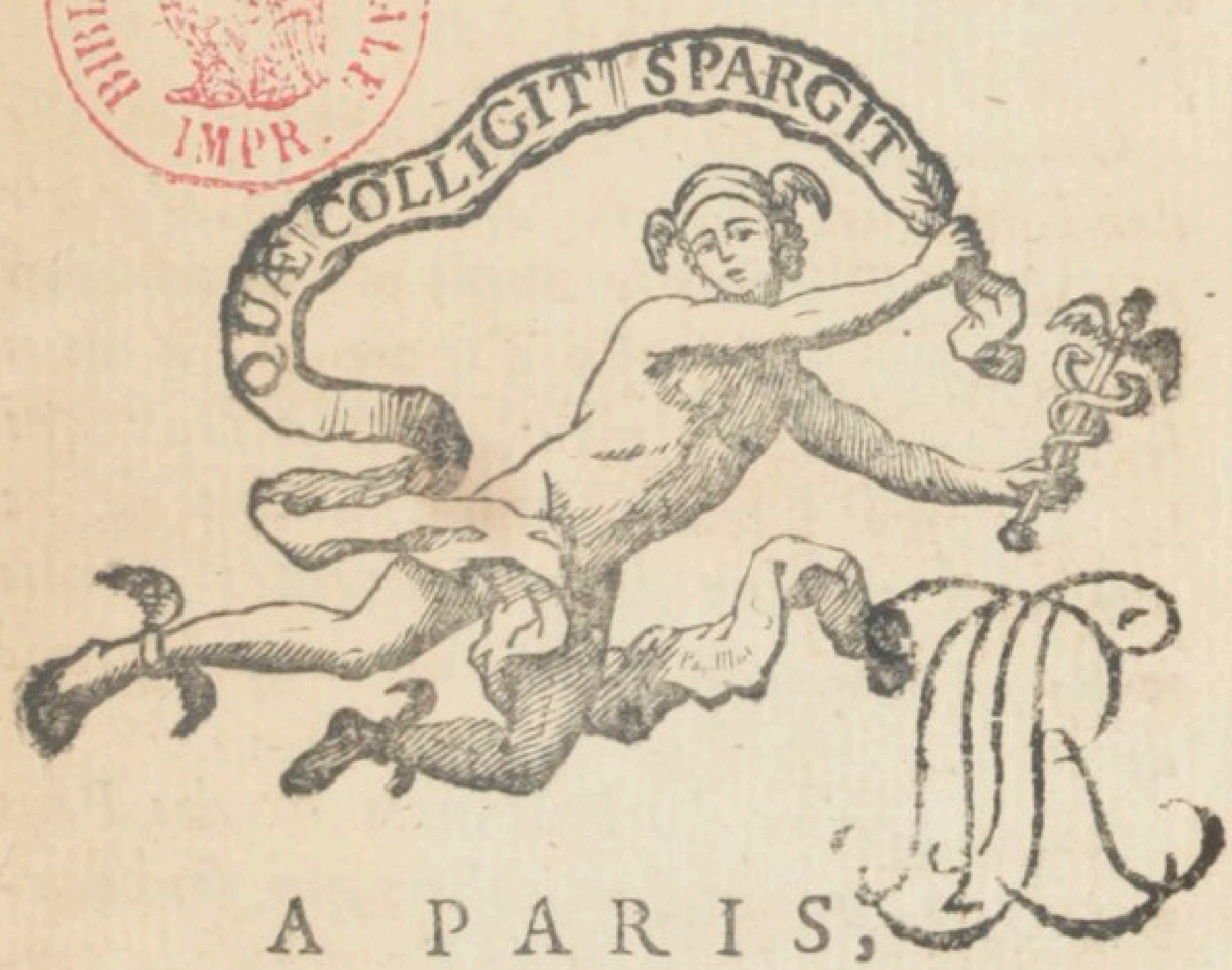
C. double
1563.
Sos.



Ms 5320

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
OCTOBRE. 1734.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

AVIS.

L'ADRESSE *generale eſt à Monſieur* MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoiſe, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent ſe ſervir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-inſtamment, quand on adreſſe des Lettres ou Paquets par la Poſte, d'avoir ſoin d'en affranchir le Port, comme cela s'eſt toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaiſir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-ſeulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui ſouhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adreſſes à M. Moreau, qui aura ſoin de faire leurs Paquets ſans perte de temps, & de les faire porter ſur l'heure à la Poſte, ou aux Meſſageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
OCTOBRE. 1734.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LA SOLITUDE.
ODE

A Madame la Comtesse de C...

VOus voulez donc, divine Astrée,
Sonnant retraite avant le temps,
Désoler de notre Contrée
Les miserables Habitans
Vous voulez dans la Solitude
Livrer à leur inquietude
Les cœurs qui vivent de vous voir :

Et contemplant le bien suprême,
Toujours contente de vous-même,
Laissez le reste au désespoir !

Ah ! plus vous y trouverez de charmes,
Plus je redoute d'en parler,
Je prévois les torrens de larmes
Que vous allez faire couler.
Vos beaux yeux sont pareils à l'Astre
Dont l'absence fait le désastre
De cent et cent climats divers ;
Pour courte que soit sa demeure,
Par une Eclipse d'un quart d'heure,
Il fait pâlir tout l'Univers.

Je veux que l'Art et la Nature
Ornent ce Cabinet joli ;
Et qu'à l'envi de la Peinture
La dorure l'ait embelli ;
Je veux que sa charmante vûë
Porte vos regards dans la nuë,
Après avoir vû cent Hameaux ;
Après avoir sur la Terrasse
Gouté le frais, loüé la grace
De vos Tilleuls, de vos Ormeaux.

Je veux que la riante Flore

A votre Jardin portatif
Donne tout l'éclat que l'Aurore
Prête à son teint le plus naïf ;
Que votre Terre obéïssante
Pousse une moisson odorante
De Tubereuses, de Jasmins?
Ils mourront avant que de naître,
De honte de n'oser paroître
Prés de la blancheur de vos mains.

Laissez à l'âge des Poupées
Ce puerile amusement,
Où les jeunes ames trompées
Se figurent tant d'agrément ;
Ces Cabinets ornez de glaces,
Ces pots de fleurs sur des Terrasses,
Qui ne vous disent jamais rien ;
Chacun à part, où tous en somme,
Ne valent pas d'un galant homme
Le plus médiocre entretien.

Regnez Astrée. A votre Empire
Ajoûtez de nouveaux Sujets,
Regnez. Qu'en vous la Cour admire
Le plus beau de tous les Objets.
Que les vainqueurs de l'Italie,
Par leurs triomphes embellie,

Viennent les mettre à vos genoux,
Et jurer à toute la Terre
Qu'ils n'ont rien trouvé dans leur guerre
De si redoutable que vous.

Quel triomphe sera le vôtre !
Lorsque les Graces et l'Amour
Vous en présenteront un autre
Des Conquerans de Philisbourg !
Ces jeunes Guerriers intrépides,
Autant de Mars, autant d'Alcides
Soumis par votre seul aspect,
Vous déclareront Souveraine
Du Rhin et du grand Capitaine,
Qu'ils ont tenu dans le respect.

Lorsque tant d'illustres Esclaves
Seront soumis à vos Beautez,
La Cour, l'Armée, et tous ses Braves
Asservis à vos volontez ;
Avoüez que vos Paysages,
Vos Fleurs, vos Oyseaux et leurs cages
N'ont rien d'égal à ce plaisir ;
Et qu'un moment de cette gloire,
Vaut mieux qu'un an de chambre noire,
La plus belle qu'on pût choisir.

Mais, vous me direz qu'une cause
Plus interessante pour vous ;
C'est qu'il faut donner quelque chose
Au souvenir de votre Epoux.
Ah ! Madame, ce sont chimeres,
Ce souvenir ne touche gueres
Un corps en cendres converti,
Et pour l'ame, nous pouvons croire
Que dans la peine, ou dans la gloire,
Elle a déja pris son parti.

L'Amour a bien fini des peines
Plus cuisantes que votre ennuy,
Et les ressources sont certaines,
Si tôt qu'on a recours à lui.
Par lui vous boirez dans la Coupe
D'un Héros choisi de sa Troupe,
Et qui vous conviendra le mieux,
Si votre deüil ne se termine
Par un riche Manteau d'Hermine
Propre à vous essuyer les yeux.

DE SENECE'.

LETTRE de M..... sur les Memoires du R. P. Niceron.

J'Ai, Monsieur, à vous rendre compte aujourd'hui du XXV. et XXVI. Tom. des *Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la Republique des Lettres*, qui continuent d'être publiez avec succès chez le Sr Briasson, Libraire rue S. Jacques.

Le premier de ces deux Tomes contient l'Histoire de 37. Sçavans dont voici les noms. *Charles Aretin*, *Jean Aretin*, *Leonard Aretin*, *Philippe Beroald*, *Philippe Beroald le jeune*, *Zacharie Boverius*, *Herman Buschius*, *Constantin Cajetan*, *Jean-Galbert de Campistron*, *Guillaume de Catel*, *Jean Jacques Chifflet*, *Jules Chifflet*, *Jean Chifflet*, *Henri-Thomas Chifflet*, *Claude Chifflet*, *Philippe Chifflet*, *Pierre-François Chifflet*, *Claude Fauchet*, *Baptiste Garini*, *Jean Herbinius*, *Paul Jove*, *Philippe Labbe*, *Georges Mackensie*, *Gabriel Madelenet*, *Jean Mayret*, *Jean de Mandeville*, *Pierre Morin*, *Thomas Morus*, *Pierre Pomponace*, *Philippe Desportes*, *Nicolas Rapin*, *Jean Reuchlin*, *Thomas Rhoe*,

Rhoe, *André Rossotti*, *Torquato Tasso*, *Guichard Joseph Duverney*, *et Jean-Antoine Viperoni.*

Comme vous avez connu M. de Campistron et que ses Ouvrages ont de la répuration, je croi que vous ne serez pas fâché de sçavoir de quelle maniere il est parlé de lui dans ces Memoires. Voici son Article.

Jean Galbert de Campistron, nâquit à Toulouse l'an 1656. d'une bonne et ancienne famille, qui a été souvent honorée du Capitoulat. Il fit toutes ses Etudes dans cette Ville, et se sentant du gout pour la Poësie il s'appliqua à cet Art préférablement à tout autre.

Les remontrances fréquentes qu'il s'attira au sujet d'une inclination, dont sa famille appréhendoit les suites, le porterent à quitter de bonne heure sa Patrie pour venir à Paris, où il esperoit d'ailleurs de perfectionner son gout pour la Poësie. Il y eut en effet bientôt fait connoissance avec les fameux Poëtes qui vivoient alors, et qui l'aidérent de leurs conseils.

La Tragédie de *Virginie* qu'il composa quelque tems après, et qui eut quelque succès, le fit connoître d'une maniere avantageuse. Il lia par là amitié avec

Raisin le Comédien, chez qui il demeura quelques années, pendant lesquelles il se vit en societé avec plusieurs personnes d'esprit, qui se faisoient un plaisir de voir *Raisin*, homme d'un caractére enjoüé et aimable.

La réputation qu'il acquit alors par ses Piéces de Theatre ne le rendit pas plus riche, et il demeura dans un état peu aisé, jusqu'à-ce qu'il fut assez heureux pour avoir accès auprès de M. le Duc de Vendôme. Ce fut M. Racine à qui Campistron étoit lié particulierement, qui le produisit auprès de lui. Ce Prince avoit prié Racine de se charger des Vers qu'il vouloit mêler dans la Fête qu'il faisoit préparer en 1686. à Anet, pour M. le Dauphin; mais Racine s'en étant excusé, il lui offrit Campistron, comme l'homme le plus capable de répondre à ses intentions. Le succès répondit aux espérances que Racine avoit fait concevoir de lui, et l'Opera d'*Acis et de Galatée*, qu'il composa pour cette Fête, en fit le principal ornement.

M. de Vendôme fut si satisfait de sa Piéce, et si touché de la generosité avec laquelle il refusa une somme considérable qu'il lui offrit, qu'il le prit chez lui, lui donna peu à peu toute sa confiance,

et se l'attacha pour toujours en lui conférant quelque tems après la Charge de Sécretaire General des Galeres.

Campistron témoigna dans cet Emploi un désinteressement parfait, négligeant les profits les plus considérables, qu'il auroit pû faire, même legitimement. Sa négligence à répondre aux Lettres qu'on lui écrivoit est la seule chose qu'on lui ait pû reprocher, et M. Palaprat nous apprend dans son Discours sur la Comédie de *l'Important*, que Campistron avoit là-dessus une réputation si bien établie, qu'un jour qu'il bruloit un tas considérable de Lettres, M. de Vendôme qui lui voyoit faire cette expédition, dit à ceux qui se trouvérent présens, *le voilà tout occupé à faire ses réponses.* M. Palaprat remarque au même endroit que son écriture étoit presqu'indechiffrable.

Quoique Campistron fut plutôt auprès de M. de Vendôme pour partager ses plaisirs que pour avoir soin de ses affaires, on peut dire cependant qu'il l'a utilement servi. Ce Prince qui se faisoit un plaisir de combler de biens ceux qui lui étoient attachez, n'est pas demeuré en reste avec lui. Outre le Marquisat de *Penango* dans le Montferrat, il lui procura en Espagne la Commanderie de *Chimenes* de l'Ordre

Militaire de S. Jacques, et il y a lieu de croire qu'il en eut reçu encore de plus grands bienfaits, si dans le tems qu'il avoit le plus de droit de les esperer, il n'avoit pas demandé à se retirer dans sa Patrie. M de Vendôme fit ce qu'il pût pour le retenir, mais inutilement, et Campistron partit malgré lui. Ce Prince fut fort piqué de cette retraite, et accusa Campistron d'ingratitude ; mais celui-ci n'étoit peut-être pas aussi coupable qu'on pourroit se l'imaginer. Les parties de plaisir continuelles dans lesquelles il étoit obligé d'accompagner M. de Vendôme, avoient alteré considérablement sa santé, et il n'étoit plus en état de continuer sans danger le genre de vie qu'il avoit mené jusques-là.

Il se rendit donc à Toulouse, où il fit au mois de Novembre 1710. une des plus illustres alliances qu'il y pouvoit faire, en épousant *Mlle de Casaubon de Maniban*, d'une des plus considerables Familles du Pays. Il étoit de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, et il fut en 1701. Capitoul de cette Ville. Son mérite lui procura une entrée à l'Académie Françoise, où il fut reçu à la place de M. de Segrais le 16 Juin de la même année 1701. Le choix qu'on fit de lui en

cette

cette occasion lui fut d'autant plus honorable que cette Compagnie venoit de prendre une résolution contraire à la Maxime qu'elle avoit religieusement observée jusques-là de ne recevoir personne qui ne l'eut auparavant demandé.

Campistron mena à Toulouse une vie tranquille et paisible, cheri et recherché par les personnes les plus distinguées. Le 11 May 1723. l'Archevêque de Toulouse l'ayant mené diner à *Balma* sa Maison de Plaisance, et l'ayant ramené le soir, Campistron voulut prendre des porteurs de chaise sur la place de S. Etienne pour s'en retourner chez lui : mais comme ils faisoient quelque difficulté de le porter à cause de sa pesanteur et de l'éloignement de sa maison, il se mit en colere, et leur donna quelques coups de canne ; cette colere jointe à la répletion que lui causoit le grand repas qu'il avoit fait chez l'Archevêque, le fit aussi tôt après tomber en apoplexie. On le porta chez un Chirurgien, qui le saigna, et delà chez lui, où il mourut quelques heures après et le même jour. Il étoit alors âgé de 67 ans.

Voici le Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Discours prononcé à sa Reception à l'Académie Françoise. Paris* 1701. *in* 4.

2. *Virginie Tragédie.* C'est sa premiere Piece.

3. *Arminius Tragédie.*

4. *Andronic Tragédie.* C'est sa plus belle Piece, et elle eut un succès si prodigieux, que les Comédiens après avoir fait payer le double aux vingt premieres Representations, l'ayant remise au simple, furent obligez par la multitude des Spectateurs de la remettre de nouveau au double, principalement pour se menager de la place sur le Theatre pour les Acteurs.

5. *Alcibiade*, Tragedie. Cette Piece a ses Partisans, et il faut avoüer qu'il y a des Vers admirables et des pensées nobles; mais les Caractéres n'y sont pas si bien soutenus que dans *Andronic.* Un Anonyme a publié dans le Mercure du mois de Juin 1721. que *l'Alcibiade* n'étoit autre chose que le *Themistocle de Du Ryer*, non seulement pour la conduite totale, mais même pour quantité de Vers copiez tout de suite; mais Campistron a trouvé un Defenseur en la personne de M. *Gourdon de Bach* de Toulouse, qui dans une Lettre inserée dans le septiéme volume de la Bibliothéque Françoise pag. 20, assure que *l'Alcibiade et le Themistocle* ne se ressemble nt en presqu'aucune de leurs

leurs parties, et qu'il n'y a qu'un seul trait dans la premiere de ces Pieces qui soit imité de l'autre.

6. *Phocion*, Tragedie.

7. *Adrien*, Tragedie.

8. *Tiridate*, Tragedie. Cette Piece est aussi une de ses meilleures. Ce sont là les 7 Tragedies qu'on a de lui; elles ont d'abord été imprimées séparement, et on les a ensuite réünies, comme on le dira plus bas.

9. *Le Jaloux désabusé*, Comédie en Vers et en cinq Actes. 10. *Acis et Galatée*, Pastorale Heroïque mise en Musique par Lully 1687.

11. *Achille*, Tragedie mise en Musique par Collasse 1688. Cet Opera ne réüssit pas, ce qui donna occasion à l'Epigramme suivante.

Entre Campistron et Collasse
Grand débat s'émût au Parnasse
Sur ce que l'Opera n'eût pas un sort heureux;
De son mauvais succès nul ne se croit coupable,
L'un dit que la Musique est plate et miserable;
L'autre, que la conduite et les Vers sont affreux;
Et le grand Apollon toujours Juge équitable,
Trouve qu'ils ont raison tous deux.

12. *Alcide, ou le Triomphe d'Hercule*; Tra-

Tragedie mise en Musique par Loüis Lully et Marais 1693: Cet Ouvrage n'eut pas un succès plus heureux que le précedent comme il paroît par ce badinage, qui fut fait à son sujet.

A force de forger on devient forgeron ;
Il n'en est pas ainsi du pauvre Campistron ;
Au lieu d'avancer il recule ;
Voyez Hercule.

Il s'est fait de son vivant 8 Editions de ses Oeuvres en France ; celle de 1707. et les suivantes doivent être préferées aux précedentes, parce qu'elles sont augmentées de la Comédie intitulée, *le Faloux désabusé.* La huitiéme est de l'an 1715. en un seul vol. comme les autres. Il en a paru en Hollande une nouvelle plus ample sous ce titre : *Oeuvres de M. de Campistron* de l'Académie Françoise. Nouvelle Edition corrigée et augmentée de plusieurs Pieces qui ne se trouvent pas dans la derniere qui a été faite à Paris en 1715 *Amsterdam* 1722. *in* 12. 2 *vol.* qui font en rout 498 pages. Les Pieces ajoutées à cette Edition sont, une Comedie en cinq Actes et en Prose : intitulée *L'Amante Amant*, qui n'avoit pas encore vû le jour, et que l'Auteur même n'avoit pas voulu qu'on imprimât. Un Discours pro-

prononcé aux Jeux Floraux de Toulouse, et trois Lettres en Vers, la premiere à la Princesse des Ursins, la seconde au Roy de Sicile, et la troisiéme au Duc de Vendôme.

Je passe, Monsieur, au XXVI. tome des Memoires, sur lequel je ne pourrai pas m'arrêter longtems, pour ne pas excéder les bornes d'une Lettre. Il est composé de 32 articles, qui me paroissent fort bien remplis. J'aurois bien voulu insérer ici celui de *Jean Chardin* célébre Voyageur, je me contenterai de vous l'indiquer et de vous dire que je fais encore un cas particulier des Articles qui concernent d'autres Voyageurs fameux, tels que *Leunclavius*, *Wansleb*, *la Loubere*, *le Comte Marsigli*, qui joignoient la Science et la Critique à la Curiosité. On pourra juger de la grande capacité du premier par ses differents Ouvrages, dont les titres sont rapportez et raisonnez dans le Catalogue imprimé à la fin de sa vie : il n'est point parlé, je ne sçai pourquoi, dans ce Catalogue, d'un Ouvrage curieux de Leunclavius sur les Tombeaux des Empereurs Turcs qu'on voit principalement à Constantinople en differentes Mosquées. Il a été imprimé à Francfort en 1591. sous ce titre singulier *Libitinarius Index Osmanidarum*.

Je suis, &c.

LE COMMERCE.

POEME.

JE chante ce grand Art qui, mépriſant les Ondes,
Va chercher fierement les trésors des deux Mondes,
Cet Art qui chaque jour vient enrichir nos Ports
Des biens que la Nature a mis sur d'autres Bords.
Je consacre tes dons au Temple de Memoire,
Mercure, (1) sers mon zele, il y va de ta gloire.
L'homme vivoit jadis esclave des besoins ;
Il veut s'en affranchir, mais inutiles soins !
Le Destin le dévoüe à l'affreuse indigence,
Infortuné destin ! il cherche l'abondance ;
Elle ne paroît point au gré de ses souhaits ;
Il désire toûjours, n'obtiendra-t'il jamais ?
Que vois-je ! il est tiré du sein de sa misere ;
C'est un Dieu qui lui prête une main salutaire.
Oüi le fils de Maïa (2) se présente à mes yeux,
Divinité propice, il paroît en ces Lieux
Où l'on voit le Liban, (3) dont la tête chenuë

(1) *Mercure est le Dieu des Marchands et l'Instituteur du Commerce.*

(2) *Mercure, fils de Maïa.*

(3) *Le Liban, Mont de Phénicie, s'étend le long de la Côte vis à-vis de Tyr.*

S'éleve

S'éleve vers les Cieux et se perd dans la nuë.
Fils d'Agenor, (1) dit-il, quel voile tenebreux
Vous derobe un secret qui doit vous rendre heureux ?
Dignes d'un autre sort, c'est trop vous méconnoître,
Pour joüir de leurs biens les Dieux vous ont fait naître,
Ecoutez-moi, bientôt vous serez enrichis,
D'une longue indigence à jamais affranchis.
Que du Liban voisin les Cedres inutiles,
Pour traverser les Mers prêtent leurs troncs dociles,
Et qu'une agile Proüe ouvrant le sein des Eaux,
D'un vol hardi vous mene en des Païs nouveaux ;
Intrépides, allez du Couchant à l'Aurore,
Parcourez l'Atlantide (2) et les Rives du More ;
Remplis d'un noble espoir, allez . . . sur d'autres Bords
La Nature pour vous fait naître des trésors ;
Ne Craignez pas des Mers les vagues écumantes,
Ni des fiers Aquilons les haleines bruyantes,
Je vais prier Neptune, et ce Dieu contre vous

(1) *Les Tyriens reconnoissent Agenor pour le Fondateur de leur Ville. Ils ont été les premiers Commerçans.*

(2) *Les Anciens donnoient ce nom aux Terres qui sont au-delà du Détroit de Gibraltar. Selon Diodore, les Phéniciens y aborderent.*

N'as-

N'armera pas des vents l'indomptable courroux.

Il dit : soudain il part ; quel mouvement rapide
Transporte une Forêt sur la Plaine liquide ?
Tout un Peuple au travail immole son repos ;
L'Air retentit de cris. On va fendre les flots.
Le Matelot actif dans l'ardeur qui l'enflâme
A fait blanchir les Eaux sous les coups de la Rame.
On s'éloigne du Port, et les regards confus
Vainement cherchent Tyr ; ils ne le trouvent plus.
Déja par les Tritons cette Flote guidée,
Voit de plus d'un climat la Rive desirée.
Sur ces hommes errans déja tout l'Univers
A répandu les dons de ses trésors divers.
Dans les Antres pour eux les Métaux se produisent,
Et pour eux à l'envi les campagnes s'épuisent,
Ils sont comblez de biens, et leurs nombreux Vaisseaux
Flotent tout orgueilleux des plus riches fardeaux.
Cet amas digne fruit de l'humaine industrie
De l'heureux Tyrien enrichit la Patrie ;
Quel essein de beautez s'offre de toutes parts ?
Où suis-je, et quels objets ont frappé mes regards ?
L'Univers est ici prodigue en ses largesses,
Et les Mers et la Terre étalent leurs richesses.

Par

Par quel enchantement le Pactole (1) en ces Lieux
Vient porter le tribut de ses flots précieux ?
Je contemple ces biens que l'avarice adore,
Les trésors de l'Hidaspe (2) et les pleurs de l'Aurore,
Du beau Sexe bientôt superbes ornemens,
Il sçauront dans les cœurs lui former des Amans;
Les dons des Sabéens (3) faits aux Dieux de l'Empire,
Chargent de leurs parfums les aîles de Zéphire;
Sur la Toile de l'Inde (4) où brillent les couleurs,
L'Art Rival du Printemps, fait éclore des fleurs.
L'à j'entends raisonner (5) le Métal de l'Ibere,
Le Fer que cent besoins ont rendu nécessaire,
Hélas! faut-il qu'un jour armant des Bataillons
Du sang humain il ose abreuver les sillons!
Heureux Peuple du Sere (6) empruntez la parure,
Bel Ouvrage d'un Ver instruit par la Nature;

(1) *Pactole, Fleuve de Lidie; on croïoit qu'il rouloit de l'or.*

(2) *Les Diamans se trouvent près de l'Hidaspe. Selon la Fable, les Perles sont formées des pleurs de l'Aurore.*

(3) *L'Encens vient de l'Arabie.*

(4) *Les Indiennes.*

(5) *On tiroit le Fer des Mines des Calibes, Peuples d'Espagne.*

(6) *Seres, connus sous ce nom dans l'ancienne Géographie; c'est de leur Pays que sont venus les Vers à Soye.*

Pour vous Tarente (1) a vû dépoüiller ses Brebis
Et l'Art en forme à Tyr le tissu des habits ;
Ici molles Toisons (2) dont la Thrace est parée,
Vous vangez les Mortels des rigueurs de Borée.
Là d'un suc (3) étranger les prodiges nouveaux
De la cruelle Parque arrêtent les ciseaux.
Beaux Lieux (4) pour vous Cerés a traversé les Ondes,
Recevez les présens de ses Plaines fécondes,
Elle a quitté l'Ethna, mémorable cercueil
D'un Titan dont les feux éternisent l'orgueil.
Quel spectacle étonnant ! je vois sur le Rivage
De Mortels differens de mœurs et de langage,
Du Commerce naissant l'effort industrieux,
Malgré l'éloignement raproche tous les Lieux.
Son magique pouvoir réünit des Contrées
Par d'immenses Remparts autrefois séparées,
Un seul Peuple est formé de cent Peuples divers,
Tyr dans un court espace enferme l'Univers.
Déja suivant les Loix d'un équitable échange
Des richesses du monde il se fait un mélange,
L'Etranger de ses biens dédaignant les appas

(1) *Les belles Laines dont on faiseit la Pourpre Tyrienne, venoient de Tarente.*

(2) *Fourrures.*

(3) *Les Drogues Médicinales.*

(4) *La Sicile fertile en bled, désignée par l'Ethna ; Encelade fut enseveli sous ce Mont, et les flâmes de ce Volcan marquent l'impuissante colere de ce Géant puni.*

Par le droit du trafic obtient ce qu'il n'a pas.
Un autre s'affranchit du joug de l'indigence ;
Tous nâgent dans le sein d'une heureuse opulence.
Commerce avantageux d'un immuable cours
Puisse-tu désormais pour nous couler toujours.

Par L. C. Arc... de Marseille, à Condom.

SUITE des Questions Elémentaires et Pédagogiques, tirées de la Bibliotheque des Enfans, contenant le Systême du Bureau Typographique.

1. POur reprendre la suite des Questions Elementaires, on demande si l'on doit bientôt exercer la memoire des Enfans? Et si l'on doit les mettre sur le Latin ou sur le François, sur la Prose ou les Vers, sur l'Historique ou le Moral? Le sensible et le moral, variez à l'infini, ne doivent-ils pas être employez pour les y amener? Pour l'étude de l'Histoire et de la Géographie, est-il mieux de commencer par la création et par Adam, ou par l'année courante, ou de montrer en même-temps les deux extrémitez du fil Historique, pour descendre d'un côté et remonter de l'autre?

2. Quelle est la meilleure maniere d'exercer la voix et la mémoire d'un Enfant? Seroit-ce de lui faire simplement apprendre par cœur et articuler des Regles et des Leçons entassées sans choix et sans raison? Les Méthodes par demandes et par réponses, ainsi apprises, instruisent-elles

les

les réellement les Enfans, autant qu'elles les font briller et qu'elles sont commodes aux Méthodes vulgaires ?

3. Un Enfant peut-il apprendre et comprendre les Regles autrement que par l'usage des Livres expliquez et par la pratique des têmes corrigez ? Est-il meilleur de lui faire retenir par cœur les Regles de la Grammaire en Vers ou en Prose, que de les lui faire pratiquer en les apprenant ou avant que de les apprendre, &c ? Un Enfant de 5. 6. ou 7. ans qui les apprend avant que de les pratiquer, a-t'il quelque avantage sur celui qui les pratique avant que de les avoir apprises ?

4. D'où vient que les Enfans qui ont tant de mémoire oublient si facilement la correction des fautes et des sollecismes ? Est-ce uniquement leur faute, ou faute de sagacité ?

5. Doit on le peu de Latin que l'on a conservé et retenu, à l'étude des Regles dont on ne se souvient plus, ou aux versions et aux compositions qui pendant bien des années ont fait la plus grande occupation des Ecoliers ?

6. N'est-ce pas abuser de la mémoire d'un Enfant et l'interroger en vain, si l'on néglige de s'assurer de son attention et de son intelligence ? ne doit-on avoir en vûë que l'exercice de sa mémoire ? le choix des leçons sur cet article peut-il être indifferent ?

7. Est-il mieux d'asservir un Enfant à des mots qu'à des idées, quand il s'agira de lui faire rapporter quelque chose de ce qu'il aura lû ou entendu lire ? Ne faut-il pas instruire l'esprit en cultivant la memoire, bien loin de se contenter de la simple articulation des Leçons par demandes et par réponsees, selon la Méthode vulgaire ?

8. Mais est-il important de faire apprendre quelque

quelque chose par cœur aux Enfans avant qu'ils soient capables d'application et de reflexion, et en attendant le développement, la suite et la liaison des idées, ou l'action de refléchir avec l'intelligence des mots articulez ?

9. Pour cultiver et connoître la memoire d'un Enfant à proportion de son âge, de ses forces et de ses facultez, l'essentiel n'est-il pas de bien choisir les sujets, de tenir l'Enfant en haleine, de ne le pas charger beaucoup par jour, de lui donner peu chaque leçon ? Mais de continuer sans interruption et d'ajoûter les leçons les unes aux autres, pour essayer de faire réciter la semaine et les mois le plutôt qu'on le pourra ?

10. Les images de la Fable et de l'Histoire ne sont-elles pas le meilleur moyen d'amuser un Enfant, de le rendre attentif et de l'instruire ? Les images parlent aux yeux et les discours aux oreilles, ne doit on pas employer en même-temps la double voix qui des sens passe à l'esprit ?

11. Lequel est pour lors le plus aisé, de faire passer le Catéchisme abstrait à l'esprit par l'oreille, ou d'y faire passer l'*a*, *b*, *c*, materiel et sensible par les yeux ?

12. L'Enfant qui a de l'oreille pour la Musique ou pour la Danse, enfin pour le nombre et l'harmonie, aura-t'il plus de disposition pour apprendre à parler, à lire, à traduire et à composer, que n'en aura l'Enfant du même âge dont l'oreille musicale est dure ou fausse ?

13. L'Enfant privé du coup d'œil et de l'imagination, n'aura-t'il pas aussi moins de goût pour le Dessein, pour l'Ecriture, pour la Peinture, pour la Sculpture, pour l'Arithmétique, pour les Méchaniques, pour le génie, et enfin pour les autres Arts et Métiers, dont l'œil

14. Ne doit-on pas condamner la Méthode des Maîtres qui questionnent trop tôt sur la théorie du Rudiment, et qui supposent mal à propos qu'un Enfant ayant lû, appris et récité ses déclinaisons, ses conjugaisons, et ses regles, sera prêt à répondre à toutes les questions qu'on pourra lui faire là-dessus?

15. Comment s'y prend-on pour montrer la Langue d'usage à un Enfant qui n'a presque point de memoire? Le dégoût des Enfans enseignez suivant la Méthode vulgaire, ne prouve-t'il pas l'imperfection de cette même Méthode qui les oblige trop tôt d'apprendre par cœur des paradigmes et des regles dont ils ne peuvent encore comprendre l'usage?

16. La Méthode generale et infructueuse de faire apprendre par cœur aux petits Enfans bien des choses qu'ils ne peuvent comprendre, n'est-elle pas contraire au but que l'on doit se proposer de l'intelligence plutôt que de l'articulation? La Méthode, qui dès le premier jour de l'exercice, fait aller ensemble la théorie et la pratique, n'est-elle pas incomparablement préferable à la Méthode qui est obligée d'attendre des années avant que de pouvoir faire pratiquer?

17. N'est-il pas mieux au commencement de diviser en trois les parties du discours, que de les diviser en 8. ou 9. puisque les indéclinables, déclinables et conjugables comprennent toutes les parties du discours, et ne suffit-il pas de sous-diviser ensuite ces trois parties quand l'Enfant les sçait distinguer encore plus par sentiment que par les terminaisons? &c.

18. Les Grammairiens ont-ils eu raison de donner aux Enfans pour paradigmes de la premiere déclinaison des mots inconnus, et qui ne

leur

leur réveillent aucune idée, comme le mot *Musa*, la *Muse*, aussi clair pour eux que celui de *Blictra*, la *Blictre* ? Est-il nécessaire d'embarasser d'abord les petits Enfans par les déclinaisons d'*Æneas*, Enée, d'*Athenæ*, la Ville d'Athénes, de *Penelope*, la femme d'Ulisse, &c. dont ils n'auront pas besoin de long-temps ?

19. Un seul paradigme ne suffit-il pas d'abord à chaque déclinaison, sans avoir recours trop tôt, par exemple, à *Orpheus*, Orphée, à *Parisii*, la Ville de Paris, à *Templum*, le Temple ? &c.

20. Pourquoi les Grammairiens ont-ils préferé dans le paradigme de la troisiéme déclinaison un exemple à contraction, comme *Pater*, *Patris*, au lieu de choisir un mot qui conservât l'entier nominatif dans les autres, comme celui de *Soror*, *Sororis* ? &c.

21. Ne peut-on differer la doctrine longue et composée des differens paradigmes, des noms neutres, des noms adjectifs, des degrez de comparaison, &c. à un temps convenable qu'à celui des premieres leçons de l'Enfant, qui demandent toute la simplicité possible ?

22. Peut-on suivre à l'égard de la déclinaison des pronoms, une meilleure Méthode que celle de la déclinaison pratique des noms, comme on l'a fait dans le Rudiment pratique de la Bibliotheque des Enfans, imprimé chez Witte, près de S. Yves, ruë S. Jacques ?

23. Pour montrer à un Enfant la maniere de conjuguer les Verbes, ne suffit-il pas d'abord de leur donner une idée des trois temps, *passé*, *présent* et *avenir*, et une idée des terminaisons sur le Verbe substantif *sum*, *je suis*, et ensuite sur une seule conjugaison active ?

24. N'est-il pas mieux de faire conjuguer aux

ternativement le même temps du double mode, que de faire conjuguer tous les tems de chaque mode séparément, et de faire ensuite changer de Verbe à chaque temps, à chaque nombre et à chaque personne des temps de la conjugaison, à proportion des idées de l'Enfant ?

25. Les Rudimens vulgaires ne doivent-ils pas être regardez comme le Répertoire et les Tables des déclinaisons et des conjugaisons, qui dans l'étude des Langues, sont le supplément ou les Préliminaires des Dictionnaires Latins ?

26. D'où vient que les Enfans en general sont si long-temps à apprendre par cœur les déclinaisons et les conjugaisons, et encore plus à pouvoir répondre sans hesiter et à les pratiquer en expliquant et en composant avant que de sçavoir écrire ?

27. Selon la Méthode vulgaire, l'Enfant qui ne sçait pas écrire, peut-il pratiquer avec les Livres les conjugaisons et les déclinaisons aussi-bien que l'Enfant qui travaille sur la Table de son Bureau avec le Rudiment pratique et l'Imprimerie mouvante de son Colombier ?

28. La Méthode qui donne d'abord de petits exemples pratiques des indéclinables, des déclinables et des conjugables, n'est-elle pas instructive et préferable à celle qui ne donne que fort tard des mots théoriques et sans application ?

29 Ne peut-on pas faire pratiquer à un Enfant la premiere declinaison et la premiere conjugaison avant qu'il ait appris toutes les autres ? Ne peut-on pas faire pratiquer à un Enfant les conjugaisons actives avant qu'il ait appris par cœur les passives ? Ainsi des conjugaisons et des déclinaisons régulieres, avant que de lui apprendre les irrégulieres ? Et la Méthode du Rudiment

pratique et Typographique, n'est-elle pas en cela préferable à la Méthode vulgaire ? N'est-il pas plus aisé et plus instructif de tirer les déclinaisons et les conjugaisons Latines d'un Texte Latin dont on cherche l'explication, que d'un Texte François que l'on cherche à mettre en Latin ?

30. Y a-t'il pas plus de rapport connu en cherchant à remonter du François au Latin, qu'en cherchant à descendre du Latin au François ? l'art conjectural en fait de composition Latine, est-il plus aisé qu'en fait de traduction Latine ? Les Apotiquaires, quand il s'agira de la vie des hommes et de leur santé, mettront-ils plus facilement en Latin qu'ils ne traduiront en François des Ordonnances de Medecin ?

31. La construction chiffrée et numerotée du Texte de Phedre, ou celle des Textes mot à mot interlinaires, ne parlent-elles pas aux yeux d'un petit Enfant et ne l'instruisent-elles pas autant que la construction qu'on lui fait seulement de vive voix ?

32. Ne seroit-il pas mieux au commencement de donner des phrases litterales et vrayes pour le singulier et le plurier, que de donner des phrases fausses ou équivoques de civilité et de ceremonie touchant ce même plurier et singulier en tutoyant pour l'un et non pour l'autre ?

33. Ne pourroit-on pas exercer utilement un Enfant mis au Latin, en lui donnant quelquefois du François demi Latin ou des phrases litterales en latinisme, c'est-à-dire, dont les mots François fussent rangez comme ceux du Latin ?

34. Quand l'Enfant sçait écrire passablement, n'est-il pas bien de lui faire copier chaque jour de nouveaux mots qu'il rencontre dans ses Textes Latins ? Ne seroit-il pas même bon de commen-

cer le vocabulaire de l'Enfant dès qu'on lui donne des mots à décliner sur les exemples et les paradigmes qu'on lui a montrez ?

35. Ne peut-on pas aussi tirer un grand avantage des Listes que l'on fera des mots irréguliers pour le genre, la déclinaison, la conjugaison, &c ?

36. Le Vocabulaire et le Dictionnaire pratique, divisé en 5. colonnes ; sçavoir, la premiere pour les Verbes, la seconde pour les Adjectifs, la troisiéme pour les Substantifs, la quatriéme pour les Indéclinables, et la cinquiéme pour les Noms propres, ce Vocabulaire augmenté par jour, n'est-il pas plus proportionné à l'enfance qu'un Dictionnaire tout fait ?

ODE.

SUR LA VANITE' DE L'HOMME.

VAin joüet d'une longue guerre,
Comment vois-je couler mes ans ?
Rien ne pourra-t'il sur la Terre
Fixer mes desirs inconstans ?
Epris du bonheur veritable,
Par tout je cherche un bien durable ;
De mes travaux quel est le prix ?
Mon œil ne voit rien de solide,
Et mon cœur n'est jamais si vuide,
Qu'après que mes vœux sont remplis.

D'où

D'où naît donc l'orgueil qui t'anime ?
Mortel, reconnois ton néant.
Conçû dans les horreurs du crime,
Les pleurs te suivent en naissant.
Ton enfance n'est que foiblesse,
Tout est fureur dans ta jeunesse ;
Dans l'âge mûr que de travers !
De maux ta vieillesse est suivie,
Et tu ne jouis de la vie
Qu'à mesure que tu la perds.

Mais c'est en vain que je déplore
Les malheurs dont l'homme est atteint ;
Il fut grand, il veut l'être encore ;
Rien ne peut vaincre son instinct.
Orgueilleux jusqu'en sa bassesse,
Il contrepese avec adresse
Toutes les rigueurs de son sort ;
L'eût-on crû ? Pour avoir la gloire
De vivre à jamais dans l'Histoire,
Il craint peu de souffrir la mort.

Suivi des horreurs de la guerre,
Où court ce jeune Ambitieux,
Qui vainqueur de toute la Terre,
Semble encor menacer les Cieux :
Tout fuit, tout tremble en sa présence.

Au milieu de tant de puissance,
Hélas ! quel sera son destin ?
Mille Peuples qu'il humilie
Ne peuvent rien contre sa vie ;
Il va périr dans un festin.

Mais je veux qu'au jeune Alexandre
Ces égaremens soient permis.
Tout Roy, dans un âge si tendre,
Ne peut être tel que LOUIS.
Que prétend César en furie ?
Croit-il en perdant sa Patrie,
S'immortaliser pour toujours ?
Et les jours si prompts dans leur fuite
Ne coulent-ils pas assez vîte
Sans en précipiter le cours ?

Qu'entends-je ? C'est la voix des Sages.
Silence ; Peuples, écoutons.
Apprenons nos vrais avantages
De la bouche de ces Catons.
Mais quoi ? Si l'un forme un Systême,
L'autre, avec une ardeur extrême,
M'en démontre la fausseté.
Ainsi l'un l'autre ils se trahissent,
Et leurs disputes n'aboutissent
Qu'à prouver mieux leur vanité.

Quoy ! je pourrois, comme Epicure,
Accorder tout à mon plaisir ?
Non, non. L'Auteur de la Nature
M'en deffend même le desir.
M'attacherois-je à Diogene ?
Mon cœur de sa sagesse vaine,
Hait trop les austeres leçons.
Quelque moderé qu'il semble être,
Je vois sa Vanité paroître
Au travers de ses vieux haillons.

Suivons ... mais non, portons la vûë
Sur des objets plus précieux ;
Cette sagesse prétenduë,
N'offre que folie à mes yeux.
Cherchons une utile richesse ;
Dans les biens, l'éclat, la noblesse,
Nous trouverons un doux repos ;
Mais Ciel ! quel orage s'éleve !
Le vent change, un instant m'enleve
Tout le fruit de mes longs travaux.

Descends des Cieux, Docte Minerve,
Viens désormais remplir mes vœux;
C'est à toi que le Ciel réserve
La gloire d'une rendre heureux.

Que de douceur dans les Sciences !
Par de nouvelles connoissances
Tous les jours je suis enchanté.
Ah ! c'est-là le bonheur suprême :
J'apprends à joüir de moi-même,
Et je trouve la verité.

Insensé ! que viens-je de dire ?
Moins je sçais, plus je crois sçavoir
Un faux éclat vient-il me luire ?
Mon œil ébloüi croit tout voir.
Déja ma raison veut connoître
L'essence du souverain Etre,
Elle sonde, elle approfondit...
O vanité du cœur de l'homme !
Que fais-je ? Il ne faut qu'un Atôme
Pour faire échoüer mon esprit.

C'est ainsi que sans votre grace,
Seigneur, tout n'est que Vanité.
Le Sage même, quoiqu'il fasse,
Par ce Torrent est emporté.
Oüi, quand il méprise la gloire,
Il veut qu'au Temple de Memoire
Chacun lise à jamais son Nom.
Et moi-même par cet Ouvrage,

Que cherchai-je, que le suffrage
Des vrais Favoris d'Apollon?

Vanitas vanitatum et omnia vanitas. Ecl. 1.

*Par M. l'Abbé P** Chan. de Laon.*

EXTRAIT du Testament de M. l'Abbé le Gendre, Sous-Chantre de l'Eglise Metropolitaine de Paris &c.

LOrsque nous avons parlé de M. l'Abbé le Gendre dans notre Journal du mois de Fevrier dernier, à l'occasion de sa mort, arrivée le premier de ce même mois, nous ignorions les dispositions de son Testament, qui interessent la République des Lettres, et qui honorent la mémoire de ce sçavant Abbé. Nous reparons cette omission par l'Extrait suivant, fait sur une copie exacte du Testament en question.

Après plusieurs Dispositions qui marquent la Religion, la Charité et la Sagesse du Testateur; il s'exprime ainsi:

» J'ai toujours eu du zele pour la gloire
» de la Nation; c'est ce qui me fit en-
» treprendre, lorsque je fûs débarrassé

» des occupations que me donnoit mon
» attachement à M. de Harlay Archevê-
» que de Paris, de faire une nouvelle
» Histoire de France, qu'il se fit lire avec
» plaisir. Dans la vûë de perpetuer ce
» zele, je fonde des Prix qui seront
» donnez aux personnes de quelque sexe,
» de quelque nation, état et profession
» qu'elles soient, qui auront fait les trois
» plus belles Pieces de Prose Françoise
» d'environ une demi heure de lecture
» chacune; les trois plus belles Pieces
» en Vers Heroïques François au moins
» au nombre de 100; trois Odes Latines
» au moins de dix Strophes, chaque
» Strophe de quatre Vers de la mesure
» de l'Ode d'Horace : *Odi profanum*
» *vulgus et arceo :* et les trois plus belles
» Pieces de Musique, toutes à la loüange
» de la Nation, ou de quelques-uns des
» Grands Hommes qu'elle a produits dans
» l'Eglise, dans l'Epée, dans la Magis-
» trature, dans les Sciences et dans les
» Arts, suivant le sujet qui sera designé
» par les Juges des Prix.

» Ces Prix se donneront de quatre en
» quatre ans, à l'instar de ceux qui se don-
» noient en Grece aux Jeux Olympiques.
» Le sujet sur lequel on travaillera, sera
» annoncé dans les Gazettes, Mercures

» et Journaux, et par des Affiches à Pa-
» ris deux ans avant la premiere Olym-
» piade Françoise, je veux dire, avant la
» premiere Distribution des Prix, et ainsi
» des suivantes. La Distribution des Prix
» de Prose se fera le premier Dimanche
» de Juillet, celle des Prix de Vers Fran-
» çois le Dimanche suivant, celle des
» Prix des Odes Latines le Dimanche
» d'après, et celle des Prix de Musique,
» ou le quatriéme Dimanche de Juillet,
» ou le premier du mois d'Août. On ne
» remettra point la Distribution quand
» même les Pieces des Aspirants ne se
» trouveroient pas excellentes, en ce cas
» les Prix seront donnez aux moins mau-
» vaises. Si elles étoient absolument mau-
» vaises, on ne pourra remettre la Dis-
» tribution que d'un an.

» Ceux qui aspireront aux Prix, re-
» mettront au plus tard à la fin de Jan-
» vier leurs Pieces cachetées, sans nom,
» et distinguées seulement par un Passage
» de l'Ecriture et par les premiers mots
» de leurs Pieces, entre les mains, le
» port franc si elles viennent de Province,
» de celui qui sera nommé dans l'Affiche
» pour les recevoir. Les Pieces qui auront
» remporté des Prix, et celles qui, sans en
» remporter, mériteront de voir le jour,

» seront

» seront imprimées et on en donnera le
» profit à l'Imprimeur qui sera choisi par
» les Juges des Prix, en donnant par lui
» un nombre d'Exemplaires, qui seront
» distribuez aux Personnes de rang le
» jour de la Distribution des Prix. Mon
» Portrait par Jouvenet sera mis dans la
» Salle où se fera la Distribution, pour
» exciter les Gens plus riches qne moi à
» concourir à la gloire de la Nation. Ce
» Portrait qui est dans mon Appartement
» sera donné à la Compagnie ou Maison
» qui acceptera ma fondation.

» Le premier Prix de Prose Françoise,
» le premier Prix des Vers Heroïques
» François et celui des Odes Latines, sera
» chacun de 1000 liv. le second chacun
» de 400 liv. et le troisiéme de 300. livres.
» A l'égard des Prix de Musique, ne
» pouvant pas être si forts, attendu ce
» qu'il en coûtera pour faire chanter les
» Pieces des Aspirants aux Prix; le pre-
» mier sera de 400 liv. et les deux autres
» de 300 liv. chacun.

» Tous ces Prix seront des Medailles
» d'or de la valeur marquée ci-dessus,
» où sera d'un côté la Francé assise sur
» un Trône, couronnée de Laurier, et
» revêtuë du Manteau Royal, ayant à
» droite les Symboles des differentes Di-
» gnitez,

» gnitez, et à gauche les Symboles des
» Sciences et des Arts, et au Revers mon
» Portrait, et pour Legende : LUDOVICUS
» LE GENDRE HISTORIÆ FRANCICÆ
» SCRIPTOR : Si ceux qui auront remporté
» des Prix, aiment mieux de l'argent
» comptant, on leur en payera la valeur;
» en ce cas on gardera les Medailles pour
» l'Olympiade suivante On avertira le
» Public dans les Gazettes et Journaux
» qu'une Piece marquée par tel Passage à
» remporté tel Prix.

» Je donne et legue pour la fondation
» des Prix ci-dessus, circonstances et
» dépendances, et y affecte specialement
» la Rente perpetuelle de 440 liv. par an,
» à moi dûë par Mrs les Chanoines de
» S. Benoît de Paris, les 1469 liv. aussi
» de Rente perpetuelle que j'ai sur l'Hô-
» tel de Ville de Paris, et 554 liv. 18 sols
» 8 deniers sur Mrs du Chapitre de Pa-
» ris ; Mrs du Chapitre m'ayant rem-
» bourſé cette Rente, de ce fonds et de
» ce que j'y ai joint je me suis fait sur
» les R. P. Carmes de la Place Maubert
» 636 liv. 7 sols 2 deniers de Rente per-
» petuelle que je substituë à la Rente que
» j'avois sur le Chapitre pour parfaire la
» somme de 2463. liv. 18 sols 8 d. * &c.

** On omet ici la suite de cette Article, qui n'ajoûte en rien la Litterature.*

» Comme ces Prix ne se donneront que
» de quatre ans en quatre ans, et que ces
» 463 liv. 18 sols 8 deniers de charges
» annuelles déduites, il reste 2000 liv.
» tous les ans, ce qui produira 8000 liv.
» à chaque Olympiade, en voici la Des-
» tination : 1700 liv. pour les trois Prix
» de Prose Françoise, autant pour les
» trois Prix de Vers François, autant
» pour les trois Prix des Odes Latines.
» 1000 liv. pour les trois Prix de Musique.
» Le Sujet de la Musique sera la premiere
» fois le Pseaume : *Omnes Gentes plaudite*
» *manibus*, et dans les Olympiades sui-
» vantes, ce sera l'Ode Latine qui aura
» remporté le premier Prix de la Distri-
» bution précedente. 300 liv. pour la
» décoration du Lieu où se fera la Distri-
» bution des Prix. 150 liv. en Jettons
» partageables entre les Personnes qui
» voudront bien prendre le soin de ce
» qui la regarde. Autres 150 liv. en Jet-
» tons partageables entre les Juges des
» Prix. 1000 liv. à un Homme de belle
» voix qui lira les Pieces victorieuses, et
» qui avant que de les lire fera, à la pre-
» miere séance, un petit Discours sur le
» sujet de l'Assemblée. 30 liv. à des Trom-
» pettes et Haubois qui joüeront des
» Fanfares en lieux à ne la point incom-
» moder

» moder. 30 liv. partageables entre les
» Suisses et autres qui garderont les por-
» tes. 100 liv. pour les frais de l'Annonce
» du sujet sur lequel on travaillera, et
» 300 liv. pour les Musiciens et Joüeurs
» d'Instruments qui exécuteront les Pié-
» ces de Musique des Aspirants aux Prix.
» A l'égard des 740 liv. restantes, où ils
» serviront à augmenter les articles qui
» paroîtront trop foibles, ou ils iront
» au profit de la Compagnie ou Maison
» qui acceptera ces Fondations.

» Ayant eû l'honneur d'être Chanoine
» de l'Eglise de Paris plus de 40 ans, et
» Dignité depuis 9 à 10 ans, et ma fon-
» dation ne pouvant être à charge au
» Chapitre, je prie très-humblement
» Mrs nos Confreres de vouloir l'accep-
» ter. S'ils me font cet honneur, je me
» remets pour l'exécution à leur pruden-
» ce. Ils seront les Juges du mérite des
» Pieces, qui aspireront aux Prix et en
» indiqueront le sujet. S'ils acceptent
» ma Fondation, je prie très-humble-
» ment M. le Doyen, M. le Chambrier
» et M. Loyau, ou son Successeur dans
» la Recette du Chapitre, de vouloir
» être les Exécuteurs de mon Testament,
» et de joindre leurs prieres aux miennes
» pour obtenir de M. l'Archevêque que

» la

» la Distribution des Prix se fasse dans la
» Grande Salle de l'Archevêché, et de
» vouloir honorer de sa présence la céré-
» monie.

» Si Mrs du Chapitre n'agréent pas ce
» que j'ai l'honneur de leur proposer, je
» transporte donne et legue aux R. P.
» Cordeliers du Grand Convent de Paris
» lesdites Fondations, circonstances et
» dépendances, et les Rentes y affectées
» aux mêmes conditions. En ce cas des
» Notables du Convent, le Pere Gar-
» dien à la tête, suplieront très hum-
» blement Mrs les Gens du Roy du Par-
» lement, qui sont les Zelateurs nez de
» la gloire de la Nation, de vouloir ho-
» norer de leur présence la Distribution
» des Prix, d'être les Juges de ces Prix,
» et d'en indiquer le sujet. Si la Fonda-
» tion n'est point acceptée par le Discre-
» toire de ce Grand Convent, je supplie
» très-humblement ces Mrs de la placer
» où ils le jugeront à propos.

» Si elle s'exécute par toute autre
» Compagnie que par le Chapitre de Pa-
» ris, je prie très-humblement M. l'Ab-
» bé de la Chasse, Chanoine de Paris,
» M. l'Abbé d'Aubonne aussi Chanoine
» de Paris, M. le plus ancien des Substi-
» tuts de M. le Procureur General, M. le

» Rece-

» Receveur du Chapitre de Paris, de
» vouloir être les Exécuteurs de ce mien
» Testament, et d'agréer les mêmes
» marques * de reconnoissance marquées
» ci-dessus.

» Il est surprenant qu'à Roüen, Ville
» si célébre et qui a produit dans tous
» les tems de si beaux er de si bons Es-
» prits, il ne s'y soit point formé de
» Societé de Gens de Lettres, et que pour
» animer la jeunesse, qui a du talent,
» on n'y distribue point de Prix honora-
» bles et Publics. Dans le désir que j'au-
» rois qu'on y établit des Jeux Floraux
» comme à Toulouse, je donne et legue
» pour cela à l'Hôtel de Ville de Roüen,
» les deux Rentes perpetuelles que j'ai à
» prendre par an, l'une de 500 liv. au
» denier 22, sur le Convent des Peres
» Celestins à Paris, et l'autre de 600 liv.
» sur le Convent des Peres de la Mercy
» au Marais, aussi de Paris, faisant en-
» semble la somme de 1100 liv. par an,
» esperant que par les liberalitez ou de
» l'Hôtel de Ville, ou de particuliers,

* *Un Diamant ou Bassin d'argent de cinquante pistoles, avec un Exemplaire de son Histoire de France, un Exemplaire de la Vie Latine de M. de Harlay, et deux de celle du Cardinal d'Amboise, aussi de sa composition.*

» Zelez

» Zelez pour la gloire de notre Patrie, » ce fond venant à augmenter, il sera » plus que suffisant pour faire les choses » beaucoup mieux qu'à Toulouse, au » moins pour la valeur des Prix. Au re- » fus de Mrs de Ville, s'ils n'agréent » point ce Legs, je supplie très-hum- » blement Mrs du Chapitre de Roüen, » ou de l'accepter, s'il leur convient, » ou de fixer l'endroit où il pourroit » s'exécuter, comme aux Cordeliers, » ou peut tenir une nombreuse Assem- » blée. Si ce Legs n'accommodoit aucune » des Communautezde Roüen, mon in- » tention est que les 1100 liv. cy-dessus » soient appliquées à Paris ou à des Jeux » Floraux, si Mrs de Ville l'agréent, ou » à des Prix de Beaux Arts ou de Mathé- » matiques, au jugement de Mrs les Gens » du Roy du Parlement. Si cette Fonda- » tion demeure à Roüen comme il y a » bien de l'apparence, ou qu'elle revienne » à Paris, je fais ceux qui l'exécuteront » les maîtres de changer les Prix en telle » autre chose, selon qu'ils croiront con- » venir; au bas du Piédestal de chaque » Prix on gravera mon nom en Latin. » LUDOVICUS LE GENDRE, *Rothomagens.* » *Parisiensis Succentor et Canonicus, Histo-* » *ria Francica Scriptor.*

» Je

» Je donne et legue à la Bibliotheque
» des Cordeliers du Grand Convent de
» Paris, un Exemplaire de mon Histoire
» de France, trois volumes *in fol.* grand
» papier, et à la Bibliothéque des Peres
» de la Mercy au Marais, pareil Exem-
» plaire de trois *in fol.* grand papier de
» la même Histoire.

» Donnant de bon cœur à la gloire de
» la Nation les Rentes marquées ci des-
» sus, je supplie Sa Majesté dans le plus
» profond respect de vouloir bien les
» exempter du Droit d'Amortissement
» et de tous autres quelconques.

Outre ces Dispositions qui regardent la Litterature, on trouve ce qui suit dans un article qui précede ceux qui font la matiere de cet Extrait.

» Je donne et legue 1000 liv. à la
» Bibliothéque de l'Eglise de Roüen.
» Mrs du Chapitre de cette illustre Eglise
» appliqueront cette somme à ce qu'ils
» jugeront à propos. 1000 liv. aux Grands
» Carmes de Roüen pour être par eux
» employez à un nouveau Prix du Pali-
» nod, lequel Prix sera une Medaille
» d'argent au moins de quatre onces, ou
» sera d'un côté representée la Sainte
» Vierge sortant d'une lumiere resplen-
» dissante, au haut VIRGINI IMMACULATÆ

» et sur le Revers : *Dicat Ludovicus le*
» *Gendre, Historiæ Franciæ Scriptor.*

Le Testament entier est clos et signé de cette maniere : » FAIT à Paris, au » Cloître de Notre Dame, le quatre Fé- » vrier mil sept cent trente trois, signé, » *Le Gendre, Sous-Chantre et Chanoine* » *de Paris, Abbé de Clairefontaine.*

LE TONNEAU VUIDE, ET LA TONNE PLEINE.

FABLE.

AU vieux temps que tout avoit bec,
Que les choses inanimées
Sembloient pour discourir avoir été formées,
Et que le Fabuliste Grec,
Ainsi que Messer la Fontaine,
Faisoient dialoguer Pot de terre et de fer ;
Un Tonneau de large bedaine,
Vuide de vin et rempli d'air,
Dit un jour à modeste Tonne,
De jus pleine jusqu'au goulot,
D'où vient que si haut je raisonne
Et que tu ne dis pas un mot ?
Ecoute cecy, mon Compere,

Mais

Mais sur tout, cher voisin, ne te mets en colere,
Lui dit la Tonne d'un ton doux ;
Tien . . . les hommes sont comme nous ;
Sont-ils pleins, ils sçavent se taire ;
Et vuides, ils jasent en foux.

LETTRE de M. l'Abbé du Maine, Chanoine de l'Eglise Collegiale de saint Nicolas du Louvre, à M. D. L. R.

VOus m'avez demandé, Monsieur, une Description du Maître Autel que Charles Coypel, connu par son génie et ses talens pour la Peinture, a imaginé et executé en partie dans le Chœur de notre Eglise ; j'y satisfais d'autant plus volontiers, que j'y suis entraîné par une reconnoissance generale et particuliere ; et ce que vous allez lire est un témoignage sincere de ce que j'ai crû devoir aux procedez genereux qu'il a eu pour nous en cette occasion, et aux marques d'amitié que j'ay reçûës de lui.

Il y a un an que par des circonstances, sans doute arrangées par la Providence, je me trouvai en liaison avec M. Coypel ; il venoit d'imaginer une Autel dont il avoit une Esquisse ; comme il fut sensible

à l'amitié et à l'estime que j'avois pour lui, il me fit voir cette Esquisse ; j'en fus charmé; l'idée m'en parut tout à la fois neuve, ingenieuse, simple et noble, quoique peu connoisseur ; mais vous sçavez que le beau saisit également l'Amateur, l'Ignorant et le Sçavant J'imaginai sur le champ l'effet que feroit dans notre Eglise l'execution d'un si beau Morceau, et je ne pus m'empêcher de témoigner à M. Coypel l'envie que j'en avois ; mais bien loin d'éluder ma proposition, il m'écouta, et sans être rebuté de la petitesse du lieu, il m'offrit de faire ce que je désirois ; il voulut bien même se charger de la conduite de tout l'Ouvrage en general et en particulier, et d'executer tout ce qui regarderoit la Peinture ; il fit plus, car pour faciliter la réüssite de mon projet, il joignit aux offres dont je viens de parler, le présent du Tableau de l'Autel et de tout ce qui concernoit son Art. Animé par un procedé si genereux, j'en fis part aussi tôt à mes Confreres, et j'eus le plaisir de voir mon projet approuvé par eux. La vûë de l'Esquisse acheva de les déterminer à la prompte execution de l'Ouvrage. Le zele de M. Coypel et la facilité de son Pinceau, répondirent à nos désirs, et la Providence secondant

nos intentions, en a écarté tous les obstacles.

L'Autel dont j'ai à vous entretenir est entierement de l'invention de M. Coypel. Tout ce qui regarde la Peinture est de sa main, et ce qui concerne la Sculpture est executé sur ses Desseins par Mrs. Slots, avec une intelligence et une précision parfaite. Le Sujet de cet Autel qui est la Sépulture de J. C. est composé d'une Table, d'un Tableau et d'une Gloire; le tout ensemble a 30. pieds de haut, sur 12. de large. La Table représente un Tombeau de porphire, d'une forme simple et élegante; il est soutenu par quatre consoles de Sculpture dorées, dont deux portent les angles et les deux autres le devant du Tombeau; au milieu de celles-cy est attaché un Suaire, ou Linceüil de Marbre blanc, sur lequel est l'empreinte de la Face du Sauveur, appellée ordinairement Veronique. Sous ce Suaire est le Serpent du Paradis Terrestre, tenant dans sa gueule le Fruit deffendu, et paroissant à demi écrasé par le poids du Tombeau. L'or vert dont il est doré ajoûte à la verité de la situation dans laquelle il se trouve.

Du milieu d'un seul gradin dont l'Autel est chargé, s'éleve un Tabernacle doré

de 14. pouces en quarré, couvert d'une Draperie pareillement dorée d'or bruni ; sur cette Draperie est posée une Couronne d'Epines, dorée d'or vert, destinée à porter pendant l'Office une Croix, ou le S. Sacrement ; quand on l'expose. Les côtez de ce Tabernacle sont accompagnez de deux Têtes de Chérubins dorées d'or mat, et en partie couvertes de la Draperie dont je viens de parler, laquelle retombe et s'étend de part et d'autre sur le gradin de l'Autel. A droite et à gauche du Tombeau, sont deux Anges de Marbre blanc, de ronde-bosse et de grandeur naturelle ; leurs attitudes differentes expriment également la tristesse que leur inspire le Spectacle du Tableau de l'Autel. Chacun de ces Anges tient d'une main une branche de Palmier dorée, sur laquelle ils paroissent s'appuyer, et qui, à la hauteur de leurs têtes, se partagent en trois jets ou branches destinez à porter des Cierges ; ces Anges sont posez sur des Socles de Marbre et à une distance convenable de l'Autel.

Le Tableau, qui est l'objet principal et le sujet de tout l'Autel, a 12. pieds et demi de hauteur, sur 8. et demi de largeur. Sa Bordure est liée au Sujet et en fait partie ; car il se joint au

Tableau

Tableau une Bordure feinte qui repré-sente l'épaisseur d'un Portique, dont la Bordure réelle forme le devant. Des Marches, du même Marbre que ce Portique, en occupent le bas et reviennent rejoindre le gradin de l'Autel et par conséquent le dessus du Tombeau. On voit sur ces Marches S. Jean, le Disciple bien aimé, Joseph d'Arimathie, Nicodême et quelques autres, descendans le Corps de J. C. à demi enveloppé de son Suaire et le portant dans le Sépulchre. Un rayon qui part de la Gloire, éclaire le Corps de l'Homme-Dieu et est comme le gage de sa gloire prochaine. La Magdeleine accompagne le divin objet de son amour, et tient une des mains du Sauveur, qu'elle arrose de ses larmes; elle est suivie de la sainte Vierge, accablée de douleur et soutenuë par deux saintes Femmes. Au-dessus un Ange, porté en l'air par ses aîles, semble faire remarquer au Peuple l'état dans lequel ses crimes ont réduit le Fils de Dieu. Le reste du Tableau est un fond de Ciel, sur lequel on voit dans l'éloignement la Croix dont le Corps de J. C. a été détaché, et qui désigne le sommet du Calvaire, d'où ce saint cortege vient de descendre.

Vous me dispenserez, Monsieur, de vous dépeindre tous les differens caracteres de douleur que représentent les Personnages de ce Tableau. Vous sçavez avec tous ceux qui connoissent les Ouvrages de M. Coypel, que l'expression est une des parties de la Peinture dans laquelle il excelle principalement, et que dans le Morceau dont il est question il a sçû allier à la régularité du Dessein, à la majesté de l'ordonnance et à la beauté du coloris, la justesse, la varieté et la noblesse des expressions. La douleur de la Vierge est grande, mais il semble qu'elle soit diminuée par un pressentiment de la rédemption que son Fils vient d'opérer par sa Mort. La Magdeleine, qui ne voit que la perte de son Sauveur, paroît dans un accablement proportionné à la vive tendresse qu'elle a ressentie pour qui, et ne peut quitter une de ses mains qu'elle embrasse avec respect en la bainant de ses pleurs.

Comme l'amour du Disciple bien-aimé pour son Maître, avoit été égal à celui de la Magdeleine, le regret de la perte qu'il vient de faire, paroît produire en lui les mêmes effets de douleur, mais l'Emploi dont il est chargé et l'attention qu'il a à soutenir ce précieux Dépôt

pôt en modere la violence. Enfin on remarque dans Joseph d'Arimathie, dans Nicodeme et dans les Disciples qui accompagnent le Corps de J. C. une gradation de douleur convenable à l'âge, à l'interêt et à l'attachement que chacun d'eux a eû pour lui. Ce que je viens de vous dire, Monsieur, n'est qu'une legere idée des beautez que ce Tableau représente, et je suis persuadé que vous et tous ceux qui l'ont examiné avec soin, conviendrez que je n'exagere pas.

L'attention que Dieu le Pere a donnée à la Mort de son Fils, puisque c'est par elle qu'ils ont accompli l'un et l'autre le plus important de tous les Mysteres, cette attention, dis-je, a fait naître l'heureuse idée de couronner le Tableau par une Gloire, qui devient en même temps le Symbole de la Résurrection de J. C. Elle est formée par un Transparent opposé à une Croisée, dont il reçoit tout son jour; au milieu de ce transparent est l'Image de la Divinité figurée par un Triangle, plus lumineux que ce qui l'environne. On voit au-dessus du Triangle le S. Esprit, sous la forme d'une Colombe, et ces deux Personnes de la Trinité sont entourées de Têtes de Chérubins dans l'adoration. Le Transparent est ter-

miné de tous côtez par des Groupes de nuées en relief, sur lesquels sont plusieurs Têtes de Chérubins qui contemplent le Corps de J.C. et se lient avec ceux du Transparent. De ces nuées partent des masses ou Groupes de rayons dorez d'or mat, en distances et de longueurs inégales, et dont les plus élevez remplissent l'espace qui se trouve entre les nuées du Transparent et le haut de la Voûte.

Le Dessein de M. Coypel n'ayant point été imaginé pour notre Eglise, il s'est rencontré dans l'execution deux obstacles à surmonter.

Le premier étoit la nécessité de laisser deux Chapelles qui se trouvoient de chaque côté du Maître Autel, et qui, quoique d'une assez bonne Architecture, devenoient d'une forme petite et peu proportionnée à la noblesse et à la grandeur de ce qu'elles accompagnent aujourd'hui; mais comme rien n'est impossible à un homme de génie, M. Coypel les a liez à son Tableau par des Balustrades, qui en traversant le Fronton de ces petits Autels, supposent des Tribunes, d'où l'on peut voir les ceremonies de l'Office Divin, et pour mieux tromper les yeux il a placé un Ange appuyé sur l'une de ces Balustrades, considerant ce triste

Spectacle

Spectacle, dont il semble attendri. Il a posé au-dessus de ces especes de Tribunes des Carrouches de relief feints, sur lesquels sont écrits deux Passages d'Isaye qui ont rapport à la Sépulture du Sauveur. Ces augmentations jointes aux changemens qu'il a fait faire dans les détails des Ornemens et dans la couleur des Marbres dont ils étoient peints, a rendu ces Autels plus supportables, et on ne s'apperçoit presque pas à présent qu'on ait été forcé de les conserver.

Le second obstacle que l'on a eu à vaincre, sont deux longues fenêtres paralleles à celle de la Gloire, et qui n'en sont séparées que par deux Trumeaux fort étroits ; il étoit absolument nécessaire d'en supprimer le jour, mais il étoit en même temps fort difficile de le faire d'une façon qui s'accordât avec le Tableau. Avant qu'on eût pensé à executer le projet dont je viens de parler, on avoit décoré ces fenêtres de deux Rideaux de Taffetas vert ; l'impossibilité de les boucher tout-à fait, et la necessité de se servir des Rideaux, fit imaginer à M. Coypel un Pavillon de pareille étoffe, relevé des deux côtez avec des cordons d'or, et qui en retombant sur les Balustrades des petits Autels, ajoûta à la vraisemblance

des Tribunes; cette idée fut executée et réüssit; toute la Machine s'est agrandie et le Pavillon est devenu un fond avantageux à la Gloire, dont il fait sur tout valoir les Rayons dorez, sans rien ôter à l'éclat du Transparent. Enfin on peut assurer que ces trois parties forment un tout d'un genre neuf, simple et majestueux, et qu'il répond parfaitement à la grandeur de la Religion à laquelle il est consacré. Voilà, Monsieur, ce que vous m'avez demandé et ce que m'ont dicté mes sentimens; c'est à vous à prévenir le Public sur les fautes de stile qui ont pû m'échapper dans cette Lettre, puisque c'est vous, Monsieur, qui m'avez déterminé à vous l'écrire, mais c'est une occasion de vous prouver combien je suis votre, &c.

A Paris ce 20. *Septembre* 1734.

TRADUCTION de la fin du premier Livre de la Sphere par Buchanam. *Que la Terre comparée à la vaste étenduë des Cieux, n'est que comme un Point.*

QUand de l'Astre du jour contemplant la splendeur,
Tu penses par tes yeux mesurer sa grandeur,

Trompé par leur rapport, ta science incertaine
Donne à son diametre un ou deux pieds à peine;
Mais quelle est ton erreur! voi la Terre; on t'apprend
Que l'Axe du Soleil est mille fois plus grand;
Que si Phébus, voulant te ceder sa lumiere,
Te laissoit pour un jour maître de sa carriere;
Ainsi qu'à Phaéton sur ce Char radieux,
La Terre comme un point paroîtroit à tes yeux.
Qu'est-ce que la grandeur du Soleil, comparée
A l'immense contour de la Voute éthérée?
Et qu'est-ce que cet orbe en son plus long circuit
Près du Globe où cent feux brillent pendant la nuit?
Si donc nous concevons la masse d'Amphitrite
Près du corps du Soleil mille fois plus petite;
Comparant l'Ecliptique au bel Astre du jour;
S'il paroît mille fois plus petit à son tour;
Si de cet orbe enfin la grandeur étonnante
Disparoît dans le sein de la Voute éclatante,
Je m'effraye et ne puis te marquer en mes Vers
Le rapport de la Terre à ce vaste Univers.
La Nature peut-elle en ce petit espace,
A tant d'Etres divers destiner une place,
Aux Tigres, aux Lions assigner des terrains
Eloignez du séjour des timides Humains?
Sans compter que Thetis, s'étendant à la ronde,
Tient plus de la moitié du Globe sous son Onde;

Qu'au milieu de la Terre elle entre fierement
Et l'oblige à ceder au liquide Element.
La Mer s'empare au loin des Côtes de Libie, (1)
Elle va rétressir les Déserts d'Arabie, (2)
Elle creuse aux dépens des bords Cimeriens (3)
Et s'ouvre un large sein aux Champs Hircaniens. (4)
Ajoûtez que les Lacs, les Etangs, les Rivieres,
Du solide Element resserrent les barrieres.
Mais encor ce terrain par l'eau si limité
Ne peut par les Mortels être tout habité.
Il faut en retrancher les lieux secs et sauvages,
Les Sourcilleux Rochers, les sabloneuses plages,
Ce que le Soleil brule aux torrides climats,
Tant de Païs glacez où regnent les frimats,
Tant de Terres enfin où l'ingrate Nature
S'obstine à refuser le prix de la culture,
Ou nourrissant des sucs mortels aux animaux
Elle devient féconde en causant mille maux.
Un coin dans cet Atôme est pour nous, ames vaines,
L'objet de nos desirs, le sujet de nos peines;
C'est le séjour du trouble et des illusions,
Le Théatre sanglant de mille passions.
L'orgueil, l'ambition, l'avarice effrenée

(1) *La Méditerranée.*
(2) *La Mer Rouge.*
(3) *La Mer Baltique.*
(4) *La Mer Caspienne.*

Exercent en ce lieu leur fureur obstinée ;
C'est là que se livrant aux caprices du sort
Tant d'hommes vont braver les horreurs de la mort.

A Arles, A. E. d'El.

QUESTION D'ETAT,

jugée par Arrêt de la Grand' Chambre du Parlement de Normandie, le 26. de Janvier dernier.

FAIT.

EN l'année 1725. une Servante du sieur de Beuseville, Gentilhomme du Pays de Caux, fit assigner le sieur de la Francardiere, Gentilhomme du Roumois, aux fins de la reconnoître pour sa Fille, et de lui donner part dans la succession de sa Mere. Elle allegua plusieurs faits devant les Juges des Lieux, à la preuve desquels elle fût admise ; et sur l'appel au Parlement, elle en articula encore d'autres de plus positifs. Voici ces Faits :

1°. Qu'elle est née en 1701. de la Dame Gerard, épouse de Pierre de Bonnechose, Ecuyer, sieur de la Francardiere, constant leur Mariage.

2°. Que la Dame de la Francardiere

avant que d'accoucher avoit retenu pour Nourrice la nommée le Chevalier, sa Fermiere, dans la Paroisse de Martainville-sur-Ry.

3°. Que ladite Dame de la Francardiere étant à Roüen dans la Maison du sieur Baillard son Grand-Pere, accoucha de cette Fille sans le secours de Sage-femme, et en la seule présence de la Servante dudit sieur Baillard.

4°. Que la Dame accouchée envoya cette Servante chercher ladite le Chevalier, laquelle venuë emporta l'Enfant avec ordre de la Dame d'avertir le Curé de Martainville que cet Enfant avoit été ondoyé,

5°. Que le Curé ayant sçû cela, ne voulut point rendre le Baptême plus solemnel, ni en rien écrire sur son Registre par des raisons particulieres.

6°. Que les Sieur et Dame de la Francardiere, sont venus plusieurs fois voir l'Enfant chez la le Chevalier, sa Nourrice.

7°. Que la même Enfant s'étant blessée par une chûte, la Dame de la Francardiere, crût que la Nourrice n'en avoit pas eu assez de soin, et la retira pour la mettre chez la nommée Bunel en la Paroisse de Blanville.

8°. Que ladite Bunel étoit payée en bled, cidre, et autres denrées qu'elle prenoit chez les Sieur et Dame de la Francardiere.

9°. Que l'Enfant fût ensuite mis chez une autre personne en la Paroisse de Salmonville, où les Sieur et Dame de la Francardiere l'envoyerent enfin chercher pour la recevoir dans leur Maison.

10°. Que dans cette Maison on lui fit porter le deüil du sieur Abbé Brice, proche parent décedé.

11°. Que les Sieur et Dame de la Francardiere, s'étans retirez depuis dans la Paroisse d'Eslettes, ils y firent conduire cette Fille.

12°. Que cette même Fille étant maltraitée extraordinairement de la Dame sa mere, se sauva de la Maison, et alla se mettre en service chez le sieur de Beuseville, d'où elle passa au service de Duperron, Laboureur à saint Jean du Chardonney, qu'elle quitta ensuite pour revenir chez le sieur de Beuseville.

13°. Que ce Gentilhomme étant enfin informé de son état, qui lui avoit toujours été caché, il alla trouver le sieur de la Francardiere pour l'engager à la reconnoître pour sa Fille.

14°. Que le sieur de la Francardiere

s'étant

s'étant rendu, il fût convenu que la Fille intenteroit son action, et qu'en deffendant, il la réconnoîtroit en cette qualité; ce qu'il n'a pas fait.

Deux fameux Avocats, ont plaidé solemnellement cette Cause pendant plusieurs Audiences. M. Desgenettes, pour le Gentilhomme, proposa son Appel avec cette éloquence, qui rappella le souvenir des Yvoix, des Bertheaumes, des Debordeaux et autres, qui ont élevé si haut la gloire du Barreau de Roüen. Il fit connoître les inconveniens de la preuve par témoins pour les causes d'Etat. Il démontra le progrès que fait dans l'esprit humain une manœuvre bien concertée; il représenta que les plus fameux imposteurs ont eû leurs témoins, et même leurs probabilitez : il fit voir contre l'autorité de Cujas, que la présomption tirée de la ressemblance est des plus équivoques, et entre les traits d'Histoire choisis; il n'oublia pas ceux de l'esclave Clemens, pris pour Agrippa, d'Artemon, pris pour le Roi Antiochus et de Publicius, pris pour Pompée son Maître. Il fit encore souvenir des trois faux Demétrius, du faux Sebastien de Portugal, du faux Martin Guerre, et de quantité d'autres fameux Imposteurs qui ne manquoient

quoient pas de témoins en leur faveur.

A l'égard des autoritez Romaines, il cita d'abord la Loi 1. au Code *de Testibus*, pour démontrer que la preuve par témoins n'étoit pas suffisante dans les Questions d'Etat, *Si tibi controversia ingenuitatis fiat*, dit cette Loi, *deffende causam tuam instrumentis & argumentis quibus potes, soli enim Testes ad ingenuitatis probationem non sufficiunt.* Il appuya cette décision par celle de la Loi 29. au Dig. *de Probationibus*, qui n'est pas moins expresse.

Il passa ensuite aux Ordonnances de nos Rois, et prétendit qu'elles n'admettent point la preuve par témoins dans les Questions d'Etat ; tirant cette conséquence, que si elles refusent cette preuve *pour toutes choses excedentes la somme ou valeur de* 100. *livres*, à plus forte raison s'éleve-t'elle contre cette même preuve dans une question qui interesse toutes les familles du Royaume, &c.

L'Avocat s'appuya ensuite sur l'autorité des choses jugées, en citant plusieurs Arrêts qui ont rejetté cette preuve dans des especes pareilles ; et en faisant voir que dans ceux qui lui pourroient être citez par la Partie, on trouvera toujours quelque commencement de preuves par écrit,

écrit, ou par des Actes constans, ou par des Actes simulez, tels que ceux qui furent produits en la Cause de la nommée *Coignot*, et du Comte de Tourville.

Enfin, il attaqua les faits cy-devant articulez, qu'il reduisit à trois Articles principaux. 1°. L'Anonyme dit, que la Dame de la Francardiere accoucha sans le secours de Sage-Femme dans la Maison du sieur Baillard en la seule présence de la Servante. Par-là elle déclare qu'elle n'a qu'un témoin de ce fait; et par conséquent, elle fait connoître d'avance que sa preuve est imparfaite : *Vox unius vox nullius* : D'ailleurs, dit-il, elle n'articule aucuns faits qui parlent de la grossesse de la Dame, encore moins des circonstances qui auroient donné occasion au secret; enfin il ne seroit pas, dit-il, impossible que la Servante, ou la Dame elle-même eussent prêté leurs noms à quelque mistere, dont on ne peut à present percer l'obscurité. On a vû des femmes qui pour sauver l'honneur de certaines personnes, sont entrées dans des intrigues encore plus extraordinaires.

2°. Il n'est pas vraisemblable que la Dame de la Francardiere, sans aucune mésin-

mésintelligence avec son mary, ait quittée sa Maison pour aller accoucher dans celle du sieur Baillard ; et que personne, soit dans la premiere Maison, soit dans la seconde, n'en ait été informé. Dailleurs, il est contre le bon sens que cette Dame souhaitant de cacher l'état de son Enfant, ait choisi la Maison de son Grand Pere : ce qu'on dit enfin de la visite faite par les Sieur et Dame de la Francardiere, du deüil qu'ils ont fait porter à l'Anonyme, et autres pareilles allégations; tout cela ne peut être concilié avec cet état d'obscurité, où l'un et l'autre l'ont laissée, avec ces mauvais traitemens si violens de la prétenduë Mere. Une Mere a toujours dans le fond des entrailles de Mere : *Date eum illi Mulieri, quia mota sunt viscera ejus in filio suo.*

30. Dans les premiers faits, on assuroit que la Servante avoit porté l'Enfant chez la Nourrice ; et dans les seconds on prétend que c'est la Nourrice qui est venuë la chercher : c'est ainsi que dans les premiers faits, on fait demeurer l'Enfant dix à 12. années, chez la *le Chevalier*, et dans les seconds, on l'en fait retirer dès la sixiéme année. *Varia sunt falsa*, dit l'Avocat : La verité est une, et, ce qui se contredit n'est pas la verité. Que l'Anonyme,

nonyme, ajoûta-t'il en finissant, cherche donc un Pere dans la multitude, et non pas dans une famille d'un nom distingué, telle que celle du sieur de la Francardiere.

M. le Courtois Avocat de la Partie adverse, répondit avec cette heureuse fecondité d'imagination, et cette subtilité de genie, que le Barreau de Roüen admiroit dans les Neels, les Chapelains, les Billoüets et autres Avocats du premier ordre, dont on regrette encore la perte. On renvoye, dit-il, celle que je deffends, chercher un Pere dans la multitude; c'est dans cette multitude même qu'elle trouve le sieur de la Francardiere; et on ne veut pas lui permettre de faire entendre la voix de cette même multitude. Les circonstances de sa naissance sont misterieuses; elles sont cependant entre les mains de Dieu : *occulta sunt Dei.* Permettez-lui donc, Mrs. de faire, pour ainsi dire, parler Dieu même par la voix de tant de témoins, qui sont prêts de manifester la verité : *vox populi vox Dei* : Il dit ensuite que chez les Romains, la preuve par témoins étoit d'abord l'unique qui meritât veritablement le nom de preuve; que c'est dans ce principe qu'on doit expliquer les Loix citées en

faveur

faveur du sieur de la Francardiere ; autrement elles seroient contraires en elles-mêmes, elles deviendroient l'objet du mépris des hommes.

En effet, dit-il, la Loi 1. au Code *de Testibus* permet à une personne dont l'état est contesté, de se deffendre par tout ce qu'elle pourra exposer, par toutes sortes de moyens, par des titres et par des Arguments : *deffende causam tuam instrumentis, et argumentis quibus potes.* et on voudroit que la même Loi declarât ensuite que la preuve par témoins ne seroit pas suffisante ? *Soli enim Testes ad ingenuitatis probationem non sufficiunt.* Non, cela n'est pas probable ; surquoi il expose la Glose qui fait connoître que l'Esprit de la Loi est de déclarer que le témoignage de plusieurs peut être suppléé aux Titres et aux Arguments : Ce qu'il prouva par plusieurs Loix, entre autres par la sixiéme au Code : *de fide instrumentorum* : qui assure que l'état d'une personne ne peut rien souffrir de la perte des Titres, *statum tuum natali professione perdita mutilatum non esse, certi juris est* : Et par la Loi 9. au Code : *de nuptiis* : qui admet expressement la preuve par témoins dans l'espece proposée. *Si vicinis vel aliis scientibus, uxorem libero-*

rum

rum procreandorum causa, domi habuisti, et ex eo Matrimonio filia suscepta est : quamvis neque nuptiales tabulæ, neque ad natam filiam pertinentes factæ sunt ; non ideo minus veritas Matrimonii, aut susceptæ filiæ, suam habet potestatem.

Répondant ensuite à ce qui lui avoit été opposé sur les Ordonnances de nos Rois, il entreprit de faire voir que ces Ordonnances ne deffendent point la preuve par Témoins *dans les cas imprévûs.* Que l'article 3. du titre 20. de l'Ordonnance de 1667. le déclare expressement ; qu'il n'y a point de cas plus imprévû que celui d'une intrigue concertée pour dérober à un enfant son état et sa fortune. Envain vante-t'on la sureté des familles, on voit tous les jours la vie et l'honneur des plus grands Hommes confiée à la disposition des Témoins. C'est envain qu'on allegue la prohibition exprimée dans la même Ordonnance de 1667. Un Enfant n'est pas le maître d'avoir un Titre. Cette prohibition n'a lieu que contre ceux qui sont en état de contracter par écrit.

L'Avocat passa aux Arrêts qui lui avoient été citez, et à ceux qu'on pouvoit encore lui citer, et dit que plu-

sieurs

eurs de ces Arrêts ont admis la preuve
ar Témoins, que quelqu'uns même ont
çû cette preuve contre des Actes par
crit, tel est celui du Sr Comte de Tour-
ille, qui l'admettoit à prouver que
étoit lui qu'on avoit baptisé sous le nom
e *du Desert*, nom employé dans l'Extrait
aptistaire, et celui qui fut rendu au
arlement de Paris, appellé *l'Arrêt de*
Cyr.

Enfin l'habile Orateur entreprit la dé-
ense des faits articulez par sa Partie, en
isant observer que par leur liaison na-
urelle ils pouvoient former une preuve
omplette; il s'étendit fort pour prou-
er cette proposition en discutant tous
es faits et en répondant aux objections.
A l'égard de la prétenduë contradiction,
it-il, en finissant, il est aisé de voir
u'elle n'est que dans l'exposition, et
on dans l'essence des Faits &c.

Toutes les Plaidoiries étant achevées;
M. le Bailli Menager, Avocat General,
près avoir retracé ce que chaque Avocat
voit dit, avec cette précision et cette
netteté qui charment tout le monde, fit
voir dans cette cause deux extrémitez
galement dangereuses. Admettre la preu-
ve demandée ne seroit-ce point, dit-il,
prêter des armes aux imposteurs pour

mes-

mettre le trouble dans les Familles ? Refuser au contraire cette preuve ne seroit-ce point ouvrir la porte anx supercheries de ces hommes insensez qu'une jalouse fureur anime ? L'état d'un Enfant, ajouta-t-il, est l'ouvrage de Dieu même : c'est pour cela qu'il seroit injuste de le laisser en proye aux caprices humains, *natali professione perdita, statum suum non mutilari certi juris est.* C'est pour cela que toutes les preuves sont admises *si modo manifestis probationibus apparuerit, et indicia certæ probationis fidem obtinent*, on ne néglige pas même les indices, et on ne compte point sur le retour du sang ou de la nature, parce qu'un jaloux agit d'autant moins en Pere, qu'il ne croit pas l'être.

Surquoi intervint Arrêt prononcé en ces termes par M. le Premier Président de Pontcarré. LA COUR *met l'Appellation et ce &c. au néant, émendant, déboute l'Anonyme de ses faits de preuve avec dépens.* L'Arrêt passa presque tout d'une voix, et on a sçu de plusieurs de Messieurs qu'ils avoient été déterminez, par la raison qu'il seroit d'une dangereuse conséquence d'admettre la preuve par témoins dans des especes semblables.

Après le Jugement M. Breault du Fournel,

nel, fameux Avocat, toujours porté pour les malheureux, prit l'Anonyme chez lui, et lui assura une Pension viagere de deux cent livres.

EPIGRAMME,

Contre un Médecin.

UN gros Abbé, malade imaginaire,
Va consulter Damon le Medecin,
Qui marmottant, suivant son ordinaire,
Par-ci, par-là, quelques mots de Latin,
Interrogea notre visionnaire :
Dormez vous bien ? lui dit cet assassin ;
Toute la nuit et souvent le matin,
Répond notre homme, ah tantpis ; à la table
Vous sentez vous d'apetit quelque peu ?
Là ! je dévore et je bois comme un diable ;
Ceci va mal, cette faim n'est qu'un feu,
Un vrai poison à vos jours trop funeste.
Qui tôt ou tard vous mettroit aux abois :
Mais laissez moi vous traiter quelque mois,
De tous ces maux, serez gueri de reste.

V. D. G.

*SECONDE LETTRE de M*** sur un nouvel Ouvrage de M.* le Marquis Maffei.

JE continue, Monsieur, de vous rendre compte du curieux et nouvel Ouvrage de M. le Marquis de Scipion Maffei, intitulé *Galliæ Antiquitates quædam selectæ &c.* imprimé à *Paris chez Osmont* vol. 4. 1733. dont vous connoissez déja plus de la moitié par ma premiere Lettre.

Je commence celle-ci par les marques d'une parfaite considération et d'une constante amitié que notre Illustre Auteur donne à M. le President de Mazaugues dans la XV. Lettre de son Recueil. On ne peut rien ajouter là-dessus à ses politesses et à l'élegante énergie de ses expressions. Sur la priere que M. de Mazaugues lui avoit faite de vouloir bien lui communiquer toutes les Inscriptions en vers qu'il pourroit trouver, M. Maffei lui en envoye quatre Latines et une Grecque, celle-ci est l'Epitaphe d'une Dame morte en couche, qu'il a traduite en Vers Latins avec ses graces ordinaires.

Elle

Elle a été acquise de la maniere la plus heureuse et la plus singuliere. La Pierre avoit été sciée en deux : une moitié s'est trouvée dans le Cabinet de M. *Grimani* à Venise, et l'autre dans le Vestibule de la Bibliotheque de Saint Marc de la même Ville.

Il s'est glissé une petite erreur dans l'adresse de cette XV. Lettre. M. le President de Mazaugues s'appelle *Henri Joseph*, et non pas *Loüis*. Ce dernier nom étoit celui de feu M. son Pere, Conseiller dans le même Parlement de Provence.

Douze Inscriptions Latines trouvées à Narbonne, à Nîmes, à Arles, à Lyon, à Dijon, font le sujet de la XVI. Lettre, écrite à M. Henri Brenkman, Jurisconsulte. Ces Inscriptions ont toutes raport à quelque Profession particuliere. Une entre les autres prouve qu'il y avoit à Arles un Corps de Charpentiers ou de Constructeurs et un Arsenal de Marine, avec un Commissaire ou Officier qui avoit inspection sur les Matelots du Rhône.

La derniere est d'un genre particulier; elle se lit sur une petite Pierre quarrée de couleur verdâtre, gravée tout autour de l'épaisseur de la Pierre, ce qui fait comme quatre petites Inscriptions, dans

lesquelles il est parlé de Drogues et de Médicamens. M. Maffei croit que cette Pierre étoit le couvercle d'une Boëte à onguent, que la Boëte étoit divisée en quatre compartimens, contenant chacun un Collyre particulier, ou une composition pour la maladie des yeux. Chaque Collyre portant inscrit ou gravé sur le prétendu couvercle, outre le nom des Drogues, le nom d'un Medecin ou Pharmacien nommé *M. Jule Chariton*. Après s'être exercé sur ces petites Inscriptions, notre ingénieux Antiquaire avertit, que l'on trouve trois pareilles Pieces, qu'il appelle *Myrothecia*, rapportées dans le Recueil de M. Spon, *Miscellanea eruditæ Antiquitatis*, et une autre donnée par M. Chishull dans une Dissertation que M. *Haym* a fait imprimer dans le grand Ouvrage qu'il avoit entrepris, intitulé *Thesauro Britannico*.

Je puis, Monsieur, alleguer ici une sixiéme de ces petites Pierres verdâtres, inscrites autour sur l'épaisseur. C'est celle qui est actuellement dans mon Cabinet, et qui m'a été envoyée de Basse-Normandie, où elle a été trouvée par M. Frigot, homme curieux et habile, lequel n'avoit d'abord envoyé que l'empreinte des Lettres, formant les quatre petites Inscriptions,

tions, car ces Lettres sont gravées à l'envers, ce qui fait juger que la Pierre a été ainsi taillée puis sculptée pour servir d'empreinte dans quelque usage particulier, et ce qui détruit toute idée de couvercle de Boëte à onguent, que M. Maffei a empruntée de * M. Spon, ainsi que celle du Collyre &c. ayant omis, aussi bien que Spon, la circonstance des Lettres gravées à l'envers. Si vous me demandez de quel usage pouvoit donc être cette Pierre, je vous renvoye, Monsieur, au Mercure de Janvier 1729. pag. 136. et au Mercure de Juin de la même année pag. 1112. vous y trouverez, outre l'explication donnée par M. l'Abbé L. B, que ma Pierre a des circonstances qui ne sont pas dans les cinq précedentes.

Le Medecin ou Pharmacien, de la mienne est *Quintus Cœrealis Quintilianus*, et les Drogues ou Médicamens, dont on y lit les noms, et qui paroissent n'avoir rien de commun avec un Collyre, sont désignées par la figure des Plantes qui

* *Ego verò puto fuisse opercula pyxidum in quibus unguenta, olea atque Collyria reservabant Pharmacopolæ: quemadmodum apud nostros Chirurgos in usu est gestare pyxides, in quibus quatuor aut quinque unguenta varii generis habent adipsum &c.* Spon Miscell. erud. Antiq. Sect. VI. pag. 236.

servent à les composer, gravée sur la même Pierre. De plus, au milieu du dessus, ou de la surface de cette Pierre, est un enfoncement comme pour y mettre le pouce, ce qui me paroît dénoter tout autre usage que celui du couvercle d'une Boëte. Au reste la Pierre est presque de la dureté du Marbre, fort lisse et polie, je la crois de la nature des cailloux. Elle est de couleur verdâtre comme les précedentes, couleur qui a donné lieu à M. Spon de montrer jusqu'où peut aller la prévention, même dans un habile homme, quand on s'est une fois declaré pour un sentiment. Vous admirerez sans doute, là-dessus les paroles de ce Medecin Antiquaire, *Collyriis asservandis*, dit-il, *virides hosce lapides seligebant, quòd hicce color sit oculis amicus.* Comme s'il étoit de l'essence d'un Remede pour les yeux, que ce qui sert à couvrir ce Remede fut plutôt de cette couleur que d'un autre. La Boëte à Collyre par la même raison devoit être aussi de couleur verte &c. J'ajoute en finissant que ma Pierre a précisement deux pouces de longueur sur un pouce et demi de largeur, et trois lignes d'épaisseur; c'est sur cette épaisseur que sont gravées les quatre petites Inscriptions, avec la figure des Plantes &c.

Je

Je passe à la XVII. Lettre. Elle est écrite à M. Gagliardi, et contient une copie de la fameuse Inscription de Torigny, de laquelle j'ai déja tant parlé dans plus d'une Lettre de mon voyage de Basse-Normandie, et dont j'ai donné une explication faite par M. l'Abbé de Longuerue, que les connoisseurs ont lûë avec plaisir dans les Mercures d'Avril et de May 1733. Vous sçavez, Monsieur, que je me suis reservé le soin de faire graver toute cette Inscription, n'étant pas possible de représenter autrement les vrais caractéres qui la composent, avec leurs abbréviations et les differentes manieres d'entrelasser les Lettres, de faire servir une même Lettre à plusieurs usages &c. ce que la copie imprimée dans le Recueil en question ne représente point, et ne peut pas représenter.

Vous sçavez aussi qu'à cette occasion, après avoir fait la petite Histoire du Piédestal de Marbre en question et de ses differentes fortunes, je dois faire celle de l'Inscription même, sur lequel elle est gravée. Vous connoîtrez par-là quel est ce M. de Ste Preuve, qui le premier de tous en eut une copie, mais très-imparfaite, et qui rendit en cela un mauvais service à M. Spon, qui la publia de même,

vous connoîtrez aussi mieux que vous ne faites M. Pettite, Chanoine et Official de Bayeux, qui le premier a bien et judicieusement lû notre Inscription, et qui l'a exactement copiée longtems avant le déperissement du Marbre. Il avoit entrepris d'écrire * l'Histoire de ce grand Diocèse, et le Monument dont il s'agit ici devoit en faire un des principaux ornements. C'est cette même copie dont M. Du Cange avoit eu connoissance, ainsi qu'il paroît dans la premiere Edition de son Glossaire Latin, faite en 1678. ou à l'occasion du mot *Secta*, il cite l'Inscription de Torigny, et le Chanoine Historien de Bayeux.

Au reste, en exécutant ce que je viens de dire, je ne dissimulerai point les défauts qui peuvent se trouver dans l'explication que j'ai publiée de l'Abbé D. L. quoique bonne en general, et remplie d'érudition. La même franchise m'engagera, contre mon inclination, de m'éloigner du sens que M. le Marquis Maffei a donné dans sa XIV. Lettre à ces trois mots JUDICI ARCÆ FERRAR... de notre Inscription qui ne regardent point la

* *Cette Histoire n'a jamais été achevée, et tous les Memoires en sont restez aux heritiers de l'Auteur.*

Caisse

Caisse des Droits imposez sur les Mines, ou les Forges de Fer, mais qui désignent ici la Caisse des Armuriers ou de la Fabrique et des Manufactures d'Armes de la Province Lyonnoise, de laquelle avoit été Juge Valerius Florus &c. ce qui me paroît demontré dans la Dissertation de l'Abbé D. L. C'est ainsi que ces termes ont aussi été entendus par un autre * Sçavant d'un nom encore plus célébre, que Madame la Comtesse de Matignon, Dame de Torigny, avoit consulté sur ce Monument, lequel lui envoya des Remarques qui furent déposées dans les Archives du Château, et que j'ai actuellement entre les mains, M. le Duc de Valentinois, Comte de Torigny, &c. ayant eu la bonté de me les faire communiquer.

Notre Illustre Auteur voudra bien aussi me permettre de penser differemment sur le mot CONCORD. * le dernier sur ce Marbre de l'Epître à Paulin, et qu'il croit pouvoir signifier, que cette Lettre est conforme à l'original *concordat cum originali.* Je demande seulement ici,

* *Plusieurs circonstances font attribuer ces Remarques au fameux M. Huet, Evêque d'Avranges &c.*

* *C'est le dernier mot gravé; mais ce n'est pas le dernier de la Lettre, qui est restée imparfaite &c.*

Monsieur, si cette formule fut jamais le langage des Inscriptions Romaines, n'étant pas même le langage des Chartes et des Actes anciens; me reservant de m'expliquer plus au long sur ces deux articles, et sur d'autres points, lorsqu'à l'occasion de la gravûre du Pidestal et de l'Inscription dont il s'agit ici; je ferai, comme je l'ai déja dit, l'Histoire de ce monument. Passons à la XVIII. Lettre de M. le Marquis Maffei.

Elle est adressée au R. P. Tournemine, qui avoit envoyé à l'Auteur une Inscription singuliere, laquelle est ici ingenieusement expliquée. En reconnoissance il envoye à ce R. Pere trois Inscriptions Latines et quatre Grecques. Les premieres sont tirées du Cabinet du Cardinal de Polignac et de celui de la Bibliotheque de l'Abbaye S. Germain, et les autres, du riche Cabinet de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres.

La XIX. écrite à M. Mazochio, Auteur d'un Ouvrage sur l'Amphithéatre de Capoue, contient un Monument des plus rares et des plus précieux; c'est une Inscription Grecque des plus anciennes dont on ait connoissance, puisqu'elle a été faite environ 100. ans avant le regne d'Ale-

d'Alexandre, et 450. ans avant l'Ere Chétienne. El! est aujourd'hui dans le même Cabinet de l'Académie, dont je viens de parler ; et remplit deux Tables de Marbre, sur lesquelles sont gravez les Noms des Athéniens Illustres, qui sont morts glorieusement pour le service de la Patrie dans des expéditions importantes. Les bornes d'une Lettre ne me permettent pas de vous exposer ici tout ce que nôtre sçavant Auteur fait voir d'érudition et de sagacité dans la sienne, à l'occasion de ce Monument.

Vingt-six Inscriptions Chrétiennes, trouvées à Verone, à Authun, à Arles, à Aoste en Dauphiné, à Vienne, à Lyon, à Aix, à Narbonne, font le sujet de la XX. Lettre, écrite à M. Rivera, qui depuis a été fait Cardinal. Comme sur plusieurs de ces Inscriptions les Consulats sont marquez, l'Auteur fait diverses remarques importantes pour l'Histoire du Christianisme, pour la Cronologie, &c.

Je ne ferai que nommer la XXI. adressée au R. P. Bernard de Rubeis, laquelle n'a aucun rapport aux Monumens d'Antiquité. Elle roule sur une nouvelle Edition des Oeuvres de saint Jerôme, qu'on prépare à Verone, à la-

quelle M. le M. Maffei a beaucoup de part, et dont on voit le Plan à la fin de ce Recueil.

Dans la XXII. écrite à M. *Apostolo Zeno*, nôtre Auteur décrit environ cinquante Medailles Grecques et Romaines, dont jusqu'alors il n'avoit eû aucune connoissance. Et à cette occasion il parle des Cabinets, où il les a vûes, et des Possesseurs de ces Cabinets, qui se sont tous fait un plaisir de les lui communiquer; ce qui rend cet Endroit de sa Lettre curieux et agréable à lire.

Les XXIII. et XXIV. Lettres sont écrites en Italien. La premiere adressée au Marquis *Poleni* Professeur de Mathématique à Padouë; contient de sçavantes Descriptions des Amphithéatres de Nimes, d'Arles et de Frejus, avec les Plans de ce qui reste de ces magnifiques Edifices: et la seconde écrite à M. Zendrini, Mathématicien de Venise, est destinée à la Description du Théatre de la Ville d'Orange, appellé ordinairement le *Cirque d'Orange*, avec plusieurs desseins qui en representent les principales Parties.

La XXV. est adresssée à Madame la Marquise de Caumont, et écrite élegamment en François. L'Auteur entretient cette Dame, qui joint à de grandes qualitez

litez beaucoup de goût pour les Belles Lettres ; et celui qui a pour objet la magnificence Romaine dans les Monumens, de plusieurs Anciens Edifices considerables qu'on voit encore en France, comme les restes de deux Temples à Nismes, la *Tour Magne*, le Pont du Guard, le Mausolée de S. Remi, petite Ville de Provence, le Temple de Vienne, le *Pantheon* et les autres Antiquitez de Frejus, celles de Narbonne et d'Authun, le grand Arc d'Orange, les Ponts singuliers, pour leur Structure, de Sommieres, de S. Chamas, et de Saintes, &c. M. le Marquis Maffei finit cette Lettre, qui est la derniere de ce beau Recueil, par tout ce qu'il a vû de plus considerable dans le genre antique et litteraire à Paris, à Fontainebleau, à Versailles ; et il fait à cette occasion et en peu de mots un bel Eloge de la Bibliotheque du Roy, et des sçavans Hommes qui en ont la direction, sous M. l'Abbé Bignon Sur Intendant.

Dans le même Article, qui termine cette derniere Lettre, nôtre Illustre Auteur, toujours passionné pour la belle Antiquité et pour le bien général de la Republique des Lettres, dit fort à propos, que toutes les Antiquitez dont il

est parlé dans son Recueil, et les autres qui peuvent se trouver encore dans les autres Provinces de France, mériteroient bien d'être récueillies dans un beau Volume, et d'être publiées de la même maniere qu'un semblable dessein a été executé, à l'égard de l'Italie, par *le brave Desgodets*. La France, ajoute-t'il, est remplie d'habiles gens en tout genre. et qui peuvent aisément exécuter une si belle entreprise. *M. Seguier* de Nimes la médite, et il en est bien capable. M. le Marquis Maffei a raison; car M. Seguier, que j'ai l'honneur de connoître particulierement a tous les talens nécessaires pour cela; et je ne doute pas que son mérite ne lui fasse trouver tous les secours nécessaires pour venir à bout d'une si importante exécution.

Le Recueil, dont je viens de vous rendre compte, est suivi d'une Lettre de M. le Président Bouhier de l'Académie Françoise, dans laquelle il propose à M. le Marquis Maffei ses conjectures sur une Inscription Grecque en vers, des plus anciennes, des plus difficiles à rétablir et à expliquer, laquelle est rapportée dans le petit Livre *des Histoires merveilleuses*, communément attribué à Aristote, la longueur de ma Lettre ne me

permet

permet pas d'entrer là dessus dans aucun détail ; vous y perdez Monsieur ; tout ce que je peux faire, c'est de vous dire, que la Critique fine et délicate, jointe à la pureté du langage, y fait connoître par tout la plume et l'érudition de cet Illustre Académicien.

Par la même raison, je ne vous dirai qu'un mot de cinq Inscriptions Latines qui sont à la suite de ce Recueil par maniere de Supplément, et qui ont été communiquées avec plusieurs autres à notre sçavant Auteur, par M. de la Condamine de l'Académie des Sciences, à son retour du Levant, et des côtes de Barbarie.

A l'égard de l'*Histoire de Verone*, par laquelle M. Maffei a veritablement illustré sa Patrie en plus d'une maniere, et a fait en même temps un présent considerable à la Republique des Lettres ; vous en trouverez un Extrait dans le Mercure de France du mois de Mars 1733. ce qui me dispense de vous rendre compte de cet Ouvrage, lequel se trouve à Paris chez Montalant, Quay des Augustins.

Les Auteurs du Mercure ont aussi parlé d'un autre Ouvrage important de M. le Marquis Maffei dans leur Journal du mois de Mai 1732. c'est son *Histoire Diplo-*

Diplomatique, &c. qui contient deux autres Ouvrages, l'un desquels regarde particulierement la fameux *Arc de Suze* avec ses bas Reliefs, ses Inscriptions, &c. sur quoi je vous renvoye à ce même Journal. Je suis Monsieur, &c.

A Paris le 15. *Juillet* 1734.

SONNET.

DEs Antres de Vulcain ces Fournaises ardentes,
Où mille Forgerons et la nuit et le jour
S'empressent à tirer des flâmes dévorantes
Les fers étincelans qu'ils frappent tour à tour.

Du formidable Etna les entrailles brulantes,
Dont l'ardeur fait frémir les Rochers d'alentour,
Ce Fleuve renommé par ses Ondes boüillantes
Qu'on traverse en entrant dans l'infernal séjour.

Enfin cette vapeur qui long-temps retenuë,
S'arrache avec éclat des prisons de la nuë,
Dont le Marbre et l'Airain éprouvent la fureur,

Tous ces feux les plus vifs qui soient dans la Nature,

Ne sont, cruelle Iris, qu'une foible peinture
Des feux dont vos beaux yeux ont embrasé mon cœur.

SECONDE Réplique par M. D. S. A. à l'Objection sur le Flux de la Mer.

AUcun objet physique ne me semble mériter plus d'attention que le Flux et Reflux de la Mer, puisque pour le bien traiter, il faut embrasser à la fois et d'une même vûë, les Sphéres Celeste et Terrestre, les differens Systêmes Astronomiques, en un mot toute la Cosmographie. Mon judicieux Adversaire ne s'écarte pas, il est vrai, du point précis de la question, qui est de sçavoir *si la pression de la Lune sur les eaux de la Mer est plus indirecte dans le temps des Solstices que dans celui des Equinoxes*: Je vais tâcher de le convaincre de mon côté, *que je n'ai pas changé l'objet dont il s'agit*; mais que j'ai pris surabondamment deux voyes pour arriver au même terme.

Si par une inspection generale des Cartes Géographiques, nous considerons superficiellement l'étenduë des Mers, nous la trouverons à peu près égale sous les differens Méridiens comme sous les differens paralleles à proportion. Mais c'est une verité qui n'est pas révoquée en doute, que tous les Continents qui sont au-delà du Tropique du Capricorne et tous ceux qui approchent des Poles Arctique et Antarctique ne nous sont presque pas connus, et par conséquent si l'Ocean nous paroît avoir tant d'étenduë aux environs de l'Equateur où tous les continents sont marquez

avec

avec exactitude, cette étendue de Mers doit surpasser celle des climats où la plus grande partie des continents n'est pas décrite sur les Mappemondes, parce qu'elle n'est pas encore découverte. D'ailleurs il y a une fort grande difference entre les grands et les petits cercles de la Sphere. Il y a donc aux environs de l'Equateur une plus grande étenduë des Mers.

Quant à la profondeur des Mers beaucoup plus grande aux environs de l'Equateur, je serois en droit de la supposer : car toute la Physique roule sur des hypothèses, l'effet y donne lieu de conjecturer la cause, et les Systêmes Astronomiques eux-mêmes ne sont que des hypothèses. Mais ce sentiment est appuyé sur une probabilité qui peut être donnée pour une preuve, que le volume plus pesant des eaux vers le milieu de l'Océan, y creuse un lit beaucoup plus profond. Probabilité fondée d'ailleurs sur l'experience qui nous apprend que les Mers et les Fleuves ont beaucoup moins de profondeur sur leurs bords.

C'est une vrai-semblance qui approche fort d'une certitude, que le Flux a toujours son origine dans l'endroit de l'Océan qui a le plus d'étenduë et de profondeur, et qu'il arrive en tout temps en conséquence de la pression qui se fait sur un même Méridien et un même parallele, des deux côtez du Globe.

L'ancienne objection rappellée par l'Auteur de l'objection nouvelle, consiste en ce que le Flux devoit arriver plus tard sur nos Côtes, lorsque la Lune est dans le Tropique le plus éloigné. On a répondu que les eaux de la Mer étant pressées par la Lune sur un Tropique d'une Hémisphere, il se faisoit dans la même révolution diur-

ne, une pression correspondante sur le Tropique opposé de l'autre Hémisphere; et que ces Flux des deux Tropiques s'accordoient pour arriver en même-temps.

Cet accord des deux Flux pour arriver à la même heure après être partis de deux distances si inégales, peut d'autant moins se soutenir, que chaque Flux est très-réellement distinct toutes les douze heures.

C'est une réponse bien plus satisfaisante que le Flux arrive toujours à la même heure, parce qu'il part du même endroit de chaque hémisphere, sans avoir recours à une solution forcée pour éluder une difficulté qui paroît dans le fond insurmontable; sçavoir que le Flux qui vient de plus loin arrive à la même heure.

Ainsi cette objection conduit à adopter l'explication nouvelle que je donne sans sortir de l'hypothèse generale. Explication d'ailleurs qui est très-physique, puisque le milieu de l'Océan, ainsi que je viens de l'observer, doit avoir beaucoup plus de profondeur par les poids des eaux.

Je suppose que quelque pression sur les eaux d'un Fleuve en causât le débordement, quoique cette pression fût perpendiculaire aux bords de ce Fleuve et très-oblique à l'égard du milieu de son lit, il seroit pourtant vrai de dire que le débordement du Fleuve seroit causé par la pression indirecte du milieu, et non par la pression perpendiculaire des bords.

Si le Flux ne partoit pas d'un même endroit déterminé en longitude et en latitude, la pression seroit interrompuë et le Flux cesseroit toutes les fois que la Lune se trouveroit perpendiculaire à des continents.

Suivant ces principes, l'origine du Flux doit

se-

se trouver en tout temps sous un même Meridien et sous un même parallele, lequel étant voisin de l'Equateur ou l'Equateur lui-même, *la pression de la Lune est plus indirecte dans le temps des Solstices que dans celui des Equinoxes.*

Jusqu'ici j'ai traité la question suivant l'hypothèse de Copernic. Il me reste à faire voir que mon hypothèse du mouvement de la Terre donne une seconde solntion de la difficulté; et en même-temps j'établirai les avantages de cette nouvelle hypothèse sur celle de Coppernic. Il me paroît que mon pénetrant Adversaire en a fort bien pris le sens. *La Terre garde son parallelisme par une position toûjours droite de son axe: le cercle de l'écliptique est incliné de vingt-trois degrez, vingt-neuf minutes, sur celui de l'Equateur; ensorte que les Poles Arctique et Antarctique, par leur situation élevée ou abbaissée, se trouvent alternativement plus éloignez ou plus proches du Soleil, et que le Pole éloigné est exclus du cercle du jour, où il rentre lorsque l'Equateur du Globe Terrestre redevient parallele dans chaque équinoxe, au rayon direct du Soleil, c'est-à-dire, lorsque la Terre est dans le plan de l'Equateur Celeste au milieu de l'axe du Monde.*

Cette hypothèse est appuyée sur quatre propositions. 1. Elle évite une explication difficile à se représenter. 2. Elle épargne deux mouvemens attribuez de plus au Globe Terrestre. 3. Elle est une suite du Méchanisme general de la Nature. 4. Elle prévient l'objection dont il s'agit.

1. L'explication du parallelisme de la Terre dans la Sphere de Bion et dans Coppernic lui-même, se tire de la comparaison d'une aiguille de Boussole qui conserve sa direction vers le Nord, dans le temps que la boëte où elle est enfermée

fermée tourne, et à cette occasion Coppernic et Bion attribuent un mouvement d'Orient en Occident au Globe Terrestre sur son axe, tandis que ce Globe parcourt l'écliptique d'Occident en Orient. En effet l'axe du Globe Terrestre qui parcourt une Courbe dans une situation inclinée, ne peut conserver son parallelisme qu'en se détournant vers l'Occident, à proportion que le Globe avance en tournant vers l'Orient. C'est une idée compliquée, peu claire, et qu'il n'est pas facile de se représenter; au lieu que la position droite de l'axe dans un Globe qui tourne, explique plus clairement son parallelisme.

2. Tous les Cartésiens, pour expliquer la déclinaison des Etoiles, sont encore obligez de charger l'axe du Globe Terrestre d'une révolution de plus d'Orient en Occident, dont le progrès est d'un degré en 72. ans. L'hypothèse nouvelle rend le Systême du mouvement de la Terre beaucoup plus simple, en supprimant encore ce mouvement et en maintenant le parallelisme de l'axe de la Terre invariable dans sa position toujours droite, ensorte que la déclinaison des fixes procede uniquement de l'anticipation d'un Méridien plus Oriental de vingt-cinq secondes à chaque équinoxe.

3. Le Méchanisme general de la Nature demande que la position de l'axe de la Terre soit invariable, puisqu'elle dépend du tourbillon et de la file des corpuscules qui entrent par un Pole et qui sortent par l'autre; car c'est une opinion reçûë par les plus habiles Physiciens, que la Terre est un grand Aiman, et qu'un Aiman est une petite Terre. Ce tourbillon de corpuscules magnétiques, qui traverse le Globe d'un Pole à l'autre, est le veritable principe qui maintient le

parallelisme.

parallelisme de son axe ; et comme il n'y a aucune cause de la déclinaison de ces corpuscules, la révolution de l'axe de la Terre dOrient en Occident, introduite pour rendre raison de la déclinaison des fixes, répugne au Méchanisme general de la Nature et est destituée de tout fondement physique. Plusieurs raisons particulieres font varier l'aiguille aimantée ; mais l'axe de la Terre, la Boussole, pour ainsi-dire, universelle, ne doit jamais décliner de son Nord.

Enfin l'hypothèse nouvelle fait disparoître entierement la nouvelle objection.

1. Dans l'hypothèse nouvelle, comme dans celle de Coppernic, le Flux doit arriver à la même heure, parce qu'il vient toujours d'un même endroit et que son origine est en tout temps sous un seul Méridien et un seul parallele.

2. La position droite de l'axe de la Terre fait que la Lune se trouvant dans un Tropique, décrit effectivement le cercle du Tropique, et qu'elle ne décrit pas alors un des grands cercles de la Sphere, ainsi que le prétend mon judicieux Adversaire, qui en fait le fondement de son objection.

Il y a donc dans cette hypotèse une double raison de la diminution des Marées dans les Solstices ; la premiere est la pression indirecte de la Lune, et la seconde est le passage moins resserré de la matiere étherée, lorsque la Lune décrit un moindre cercle de la Sphere. Ainsi l'hypothèse nouvelle reste en possession de tous ses avantages ; elle n'a rien de contraire aux Observations, et quoiqu'elle n'ait pas été faite pour l'objection, elle s'y applique néanmoins fort à propos, puisqu'elle dissipe toutes les difficultez qui en résultent.

Ice

Je veux, au reste, de tout mon cœur, passer l'article du périhélie de la Terre confondu avec le périgée de la Lune, que l'Auteur anonyme m'avoit mis dans la nécessité de relever. Mais je ne puis me dispenser de répeter ici que le périhelie de la Terre ou sa plus grande proximité du Soleil (lorsqu'elle est au 8. degré du Cancer, le Soleil nous paroissant être au 8. degré du Capricorne) n'est pas inutile à expliquer le mouvement annuel de la Mer, ou la difference qui se remarque tous les ans dans la hauteur des Marées, puisque ce périhélie est une raison très-plausible de ce que les Marées du Solstice d'hyver montent plus haut que celles du Solstice d'été.

Je suis très-prévenu pour ce que l'Auteur de l'objection nous promet, et je l'examinerai avec beaucoup de plaisir, persuadé que le voile dont il se couvre ne diminuëra rien de la justesse de ses raisonnemens ni de l'utilité de ses vûës.

CANTATE.

DAns un Bois consacré des long-temps à
l'Amour,
Où Flore, pour fixer le volage Zéphire
De nouvelles couleurs se pare chaque jour,
Philene attendoit sa Thémire;
Il semble gouter les plaisirs
Qu'un doux espoir lui fait attendre,
Et joignant sa Musette à la voix la plus tendre
Il exprime ainsi ses desirs.

Redoublez

Redoublez votre doux ramage,
Chantez, chantez, heureux Oiseaux;
Pour charmer l'objet qui m'engage,
Formez les Concerts les plus beaux.
Je vous fis part sur ma Musette
De ma langueur et de mes soins;
Oiseaux, soyez les seuls témoins
Des faveurs que l'Amour m'aprête.

C'est vous, ma Thémire, ah! c'est vous!
O Ciel! que mon bonheur va faire de jaloux!

Rendez-vous, aimable Bergere,
Aux soupirs empressez d'un cœur tendre et sincere,
Qui d'un retour si doux fait sa félicité;
Les Graces chaque jour en vous rendant plus belle,
Lui font gouter dans sa fidelité
Tous les plaisirs d'une flamme nouvelle.

La Bergere rougit, et dans son embarras
Etoit prête à prendre la fuite;
Mais l'Amour qui l'avoit conduite,
Arrêta lui-même ses pas.

Resonnez, aimables Musettes;
Bergers, venez sous ces Ormeaux;
Du son touchant des Chalumeaux

Faites retentir ces retraites ;
Chantez, celebrez nuit et jour
L'ardeur qui regne dans votre ame,
Quand on chante si bien l'Amour
On inspire aisément sa flamme.

✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻

LETTRE de M. le Cat, *Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Roüen, écrite à* M. Morand, *Chirurgien en Chef de la Charité, et des Académies de Paris et de Londres*, sur la Taille Latérale.

L'Appareil Lateral continuë, Monsieur, de réüssir dans cette Province. Je n'y ai encore taillé personne par cette Méthode qui ne soit bien vivant, et la Ville de Roüen lui a l'obligation d'avoir rétabli chez elle et dans ses Hôpitaux des secours que les mauvais succès de l'ancienne Opération y avoient abolis depuis huit années. Vous avez vû dans les Mercures des années précédentes les noms de ceux qui ont été taillez et vous avez même eû la bonté d'assister votre Eleve dans les deux premieres Tailles, qui étoient ses coups d'essai. La reconnoissance n'exige-t'elle pas de lui qu'il vous fasse part des succès dont il vous doit

doit le principe, d'autant plus que vous êtes le Protecteur et comme l'Auteur de cette Opération en France. Recevez donc, Monsieur, la Liste de ceux que j'ai taillez ce Printemps, avec la réüssite ordinaire.

1. Le Frere Nicolas, Religieux Benedictin de Jumiege, âgé de 60. et tant d'années, taillé à l'Abbaye de S. Oüen de Roüen; il avoit deux Pierres rondes-plattes et de la grandeur d'un écu de 3. livres, cicatrisé le 16. jour.

2. Jean le Roux, de la Paroisse de S. Vivien à Roüen, âgé de 10. ans, taillé à l'Hôtel-Dieu de Roüen; la Pierre grosse comme une noix médiocre, cicatrisé le 20. jour.

3. Ambroïse Fiquet, de la Paroisse S. Nicaise de Roüen, âgé de 8. ans, taillé à l'Hôtel-Dieu; la Pierre grosse comme une noix, cicatrisé le 22. jour.

4. Valentin Tropinel, de Jumiege, âgé de 58. ans, taillé à l'Hôtel-Dieu; sa Pierre comme un œuf de Poule, cicatrice encore douteuse, à cause de son peu de docilité, de son mauvais tempérament et d'un dépôt survenu six semaines après la Taille dans les environs de l'incision.

5. Pierre de la Haye, proche d'Ecoüy, âgé de 18. ans, taillé à l'Hôtel-Dieu; la

Pierre

Pierre comme un œuf médiocre, cicatrice encore douteuse * par l'abondance du gravier.

6. Jean-Toussaints Alard, Marchand de Dieppe, âgé de 20. ans, exténué de cette maladie, taillé à Dieppe; sa Pierre grosse comme une balle de longue paulme, noire, hérissée de pointes comme une Chataigne, telle que j'en ai vû tirer une à M. Perchet, à Louviers, où je lui tenois la sonde, et dont M. Garengeot a donné la figure, cicatrisé le 25.

Je ne vous parlerai point ici, Monsieur, des Bains que j'ai employez très-heureusement après quelques-unes de ces Tailles, malgré le préjugé vulgaire, ni de quelques autres observations de pratique qui rendroient cette Lettre trop longue, et que je réserve pour l'Académie. Il y en a une entr'autres qui confirme évidemment la doctrine que j'ai établie sur les Tentes, dans le Mémoire qui a remporté le Prix cette année.

Vous serez peut-être surpris qu'après des succès si constants et si uniformes, on ose dans cette Province, comme dans votre grande Ville, dire encore du mal

* *Cicatrice douteuse, parce qu'elle paroît alternativement bien consolidée, puis abreuvée d'un leger suintement qu'on espere supprimer radicalement.*

de cette Opération ; mais non, vous n'en serez pas étonné. Vous sçavez que le sort des nouveautez utiles en quelque Art que ce soit, est de soulever d'abord ceux que le même Art devroit unir, mais que l'émulation et l'interêt divisent. On crie contre nos Opérations, mais cest aux Opérateurs qu'on en veut. C'est si peu à l'Opération, que ceux mêmes qui la connoissent le moins, sont ceux qui y trouvent le plus d'inconvénients ; et où les trouveroient-ils ces inconvenients, s'ils la connoissoient bien ? cette circonstance vous donne un avantage sur nous dans votre Ville, fertile en Connoisseurs et par conséquent en Approbateurs de l'utile, au moins tacites ; mais il nous en reste un autre, c'est que nos Critiques mal fondez sont aisez à confondre et n'osent censurer qu'à voix basse, entre gens animez du même esprit et éclairez du même sçavoir.

Il ouvre la vessie dans son corps, dit-on, et par conséquent point de cicatrice, puisqu'Hippocrate l'a dit. Ainsi il doit rester après cette Opération un ulcere à la vessie qui fera périr le Malade.

Vous le sçavez, Monsieur, si nous ouvrons la vessie dans son corps. Ces gens là pourtant m'ont vû tailler, mais

vous

vous sçavez aussi, mieux qu'un autre, qu'il ne suffit pas de voir faire cette Opération pour sçavoir ce qu'on y fait. Ajoûtez à cela qu'il y a ici, comme ailleurs, des gens, qui en voyant, ne voyent point. Quant à la doctrine des Anciens sur les playes de la vessie, combien n'est-il pas honteux à des gens du métier, d'ignorer toutes les experiences qui ont fait revenir les Modernes de cette erreur.

D'autres ayant vû notre Taille de 60. et tant d'années, attaquée après la cure, d'une hydropisie légere et très-curable, causée par les saignées, la grande et longue diete, l'âge, &c. n'ont pas balancé à croire que la vessie étoit demeurée ouverte, suivant l'idée précédente, malgré la cicatrice faite dès le 16. jour, et que cette hydropisie étoit formée par épanchement de l'urine même dans le ventre.

Auriez-vous crû, Monsieur, qu'il y eût dans cette Ville, si voisine des fameuses Ecoles de Paris, des gens qui ne sçavent pas que la vessie n'est pas dans le ventre; mais en est séparée par une cloison du Péritoine? que pour faire épancher l'urine dans le ventre, il faudroit crever la vessie dans le fond et cette cloison ensuite, ce qui seroit suivi

d'une foule d'accidents et d'une mort assurée ? Enfin croiriez-vous qu'il y eût de ces habiles assez peu instruits, ou assez passionnez pour confondre la nature de l'urine avec celle de la limphe des hydropisies ? et pour croire que l'urine épanchée puisse, comme cette derniere, séjourner des mois et des années, tandis que le vulgaire des Chirurgiens n'ignore pas que les moindres épanchemens d'urine dans le voisinage de la vessie, causent des clapiens, des fusées purulentes et tous les symptômes inflammatoires que la mort termine toujours ?

A ces erreurs palpables on a joint des stratagêmes aussi subtils et que Mrs vos Parisiens n'auroient pas imaginez. De tous les Pierreux que j'ai opérez, il n'y en a point dont on n'ait hardiment publié la mort dans le temps même qu'ils s alloient reparoître et donner un démenti public à ces calomniateurs ignorans.

Vous voyez, Monsieur, que si on ne me fait pas la guerre aussi finement qu'à vous, c'est au moins avec autant d'animosité. Fasse le Ciel qu'ils continuent toujours sur le même ton et avec le même fondement. De mon côté je n'oublierai rien pour leur fournir de la matiere. C'est autant de trophées à l'honneur de

not

notre Taille Laterale et à l'avantage du Public. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Roüen le 20. *Septembre* 1734.

Pont-Neuf, *Panier* et *Orgueil*, sont les mots de l'Enigme et des deux Logogryphes du mois de Septembre. Pain, Rien, Pin, Ane, Rape, Pan, se trouvent dans le premier; et Or, Orgue, Oeil, dans le second.

ENIGME.

COmptez, Lecteur, calculez par vos doigts
Vous me rencontrerez au nombre dix-neuviéme;
Mais, direz-vous, est-ce en un mois?
Ou bien en l'an qu'on trouve ce quantiéme?
Marchez, Lecteur, eh quoi! vous restez en chemin,
Ce qui suit suffira pour me faire connoître;
Voulez vous que deux Vers qui commencent mon Etre,
Vous disent qui je suis? Ce n'est pas mon dessein.

J'étonnerai
Quand je dirai
Que seule de mon Ordre
Je préside au tapage et jamais au désordre,

Et que sans être au vol, on me trouve au butin,
Mais ce qui surprendra sans doute davantage,
C'est que de tout, étant le principe et la fin,
J'ai malgré cet honneur, le malheureux destin
De rentrer au néant par le plus bas étage.

J... de Paris.

AUTRE.

D'Une triple prison je me trouve enfermé
Dès le premier moment que je reçois la vie ;
Il faut pour en sortir que ma mere asservie
Passe sous le tranchant d'un homme bien armé.
Petit pendant ma vie, ainsi qu'en ma naissance,
La Nature me donne une telle puissance,
Que je puis produire un Géant.
Il l'est à mon égard quand il a reçû l'être ;
Et, quoiqu'il soit mon fils, par un retour changeant,
Chaqu'an dedans ses bras on croit me reconoître.
Je blanchis dès mes premiers jours,
Et noircis quand j'avance en âge.
Il faut que je sois noir pour me mettre en usage,
En vain auparavant on cherche mon secours,
M'arrachant des bras de mon pere,
Etant encor caché dans le sein de ma mere.

LO-

LOGOGRYPHE.

COmposé de six Caracteres,
Par diverses combinaisons,
Transposé de plusieurs manieres,
Je forme de differens noms.
Ecoutez-moi, Lecteur habile;
D'un bout à l'autre je suis Ville;
Prenez 1. 2. très-chéri des Humains,
Je suis souvent l'ame de leurs desseins.
3. 4. 5. et 6. du Maître du Tonnerre
J'execute les Loix, je chante la grandeur;
En entier je suis fruit qui réjoüit le cœur.
1. 5. 2. 6. et nourrice et grand-mere,
Par ce nom aux enfans font peur.
4. 3. 5. et 6 c'est ce qu'il vous faut faire,
Si vous tombez dans la Riviere.
2. 3. 5. 6. on fuit tout animal
Attaqué de semblable mal.
5. 3. 4. 6. 2. souvent est nécessaire;
Si le Quadrille sçait vous plaire.
2. 1. 4. 5. 6. vous apprendra très-bien
Ce que fait fort souvent un Chien.
1. tout seul, vous trouvez Antienne qu'en Musique
En mainte Cathédrale on chante dans l'Avent.
1. 2. 3. 4. une Ville d'Affrique.

3. 4. 6. un reproche picquant ;
6. 5. 1. mot Latin ; mais j'en dis trop peut-être ,
Pour qu'on puisse me méconnoître.

Le Maire.

AUTRE.

SEpt Lettres composent mon nom ,
Je suis sur la Terre et dans l'Onde ;
Même il est certaine saison
Où j'orne la Brune et la Blonde ;
On y découvre un cruel Element.
Si l'on coupe mes pieds , avec ce qui me reste ,
Je deviens l'ornement
D'un chetif animal que chacun fuit , déteste ;
D'un Soldat à la guerre et d'un Moine au Convent.

Ainsi réduit en cinq parties ,
L'homme avec moi voyage et par Terre et par Mer ;
Souvent je péris par le fer ;
Mais je crains peu les Incendies.
Si l'on me donne un autre sens ,
Sainte , on me fête tous les ans.
Cinq Lettres dans mon tout choisies ,
Affreux Pigmalion ,
Plein de richesses inoüies ,
Je meurs de faim en ma maison.
Dans un nombre semblable

Je

Je représente Alexandre et Cesar.
Tel aujourd'hui se pare de mon nom,
Qui n'a rien d'admirable,
Et n'est souvent qu'un fanfaron,
Moins à redouter qu'un Lézard.
Je rends dans trois de mes parties
Les Bourgs et les Villes jolies.
Par un autre combinaison,
Je quitte pere et mere
Pour entrer dans une maison
Où souvent l'on me voit épouse, fille et mere
Avec un nouveau nom;
Ville en Pologne, Ville en France,
On me nomme Duché chez une autre Puissance.
Quatre membres pris à l'écart
Me font humeur et deux Rivieres;
Etoffe, habit d'un Campagnard
Connu dans toutes les chaumieres;
Belle épithete à qui veut plaire,
Dans un Miroir chacun me croira voir.
Femme qui s'aime croit m'y voir,
Mais je ne suis pas si vulgaire.
3. 6. 7. 5. qui voudra combiner,
Au Potager pourra me deviner.
6. 7. 1. 5. je sers les jours de Fête;
Femme ou fille m'apprête;
Pris dans un autre sens,

Je m'estime plus que l'Aurore
Qui ne peut en nul temps
Paroître avant moi chez le Maure.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

TRAITEZ DE PE'NITENCE, qui contiennent les Maximes de la Pénitence, tirées des sept Pseaumes de David, qu'on appelle Pénitentiaux. La Pénitence des Pseaumes, ou les Maximes de la Pénitence, tirées des autres Pseaumes. La Pénitence des Foibles. La Pénitence des Forts. La Pénitence des Pasteurs. La Pénitence abregée. Les Sentimens de Pénitence. La Pénitence toute comprise dans le sixiéme Verset du Pseaume six. *Par M. H . . . chez J. B. et Jean Thomas Herissant*, ruë Neuve Nôtre-Dame, aux trois Vertus, 1734. in 12.

LE PHILOSOPHE MODERNE, par Demandes et par Réponses, avec un Traité de l'Art de persuader, par M. de *Lelevel*. A Paris, ruë S. Jacques, *chez le Mercier Fils*, 3. vol. in 12. Prix 4. liv. 10. s.

TRAITE'

TRAITE' DE PERSPECTIVE, par le P. Lami, de l'Oratoire, nouvelle Edition, *chez le même*, in 8. avec fig. 5. liv.

LA RELIGIEUSE DANS LA SOLITUDE. Retraite Spirituelle, par l'Auteur du *Directeur dans les voyes du Salut*, traduite de l'Italien sur la douziéme Edition. *A Amiens, chez Louis Godart*, Imprimeur du Roy. 1734. et *à Paris, chez Etienne Ganeau, Philippes Nicolas Lottin, & la veuve Etienne*, Libraires, ruë S. Jacques.

L'IMITATION DE LA SAINTE VIERGE dans un abregé de sa Vie, de ses Vertus, & des Mysteres que l'Eglise célebre en son honneur. Ouvrage traduit de l'Espagnol, par *le P. de Courbeville. A Paris, au bon Pasteur, ruë de la Harpe.*

PLAIDOYERS DE M. ERRARD, Avocat au Parlement, avec les Arrêts des Parlemens, donnez en interprétation des Articles 282. et 283. de la Coûtume de Paris, touchant les Avantages indirects, faits par l'un des Conjoints à l'autre; et un Extrait du Testament de la Dame Marquise de Torcy, contenant un Legs Universel, au profit de Madame de la

Tour, Mere de son mari ; et les Factums de M. *Errard* pour les héritiers de ladite Dame de Torcy, qui ont obtenu cet Arrêt. Deuxiéme Edition, *chez Mesnier*, ruë S. Severin ; et au Palais, au Soleil d'or, 1734. in 8.

TRAITE' DE CHYMIE, contenant la Maniere de préparer les Remedes qui sont le plus en usage dans la Pratique de la Medécine, *par M. Malouin*, Docteur Regent de la Faculté de Medécine de Paris. *A Paris, chez Guillaume Cavelier*, ruë S. Jacques, 1734. vol. in 12. pp. 326. en comptant la Table qui est de 26. pages.

LE LATIN enseigné en peu de temps sans le secours d'aucun Maître, sans fatiguer l'esprit ni la mémoire, avec beaucoup d'autres avantages, *par M. de Vallange.* A Paris, *chez Gandouin, l'aîné, Prault, la Mesle & Mesnier*, 1734. Petite Brochure de 96. pages.

LES QUATRE FINS DE L'HOMME, avec des Reflexions capables de toucher les pécheurs les plus endurcis, et de les ramener dans la voye du Salut, par M. *L. Ronault*, Curé de S. Pair sur la Mer, chez

chez *Montalant*, Quay des Augustins, in 12.

HISTOIRE DU THEATRE FRANÇOIS, depuis son origine jusqu'à présent ; avec la Vie des plus célebres Poëtes Dramatiques, des Extraits exacts ; et un Catalogue raisonné de leurs Pieces, accompagnez de Notes Historiques et Critiques, Tome premier. *A Paris, chez André Morin*, ruë S. Jacques, *et chez Flahaut*, au Palais 1734. in 12. Tom. I. contenant 486. pages sans la Préface qui en contient 14.

Ce Livre est fort bien écrit, et le Plan en est aussi bien fait, qu'il est bien exécuté ; les raisons qu'on en donne dans la Préface sont bien et élegamment détaillées ; tout l'Ouvrage est d'un stile aisé, pur et naturel ; et nous croyons qu'il est non-seulement digne de l'applaudissement et de la curiosité du Public, mais encore qu'on doit sçavoir bon gré aux Auteurs de l'avoir entrepris, et de ne s'être point rebutez dans leur travail par les difficultez et les obstacles fréquents qu'ils ont trouvez, faute de mémoires et de notions, pour éclaircir les épaisses ténébres répanduës sur les premiers temps de nos spectacles : Ce Li-

vre

vre qui devenoit tous les jours plus difficile, a demandé de la part de ceux qui l'ont entrepris, de grandes et pénibles recherches, beaucoup de capacité dans ces sortes de matieres et beaucoup de sagacité, de courage et de constance.

Cette Histoire du Théatre François, depuis son origine jusqu'en 1600. comprend non-seulement celles des *Confreres de la Passion*, des *Clercs de la Bazoche*, et des *Enfans sans souci*; mais encore celle des Poëtes, qui ont travaillé pour ces differentes societez, et des Pieces qu'ils ont données.

L'Ouvrage commence par l'origine des spectacles en France; et cette origine remonte jusqu'au Regne de Charlemagne.

En suivant l'ordre des temps, on a trouvé les célebres *Troubadours*, qui non-seulement furent les premiers Poëtes qui ont paru en Europe; mais aussi les vrais Restaurateurs du Poëme Dramatique. Le détail que nous donnons de leurs personnes et de leurs ouvrages, n'est pas sans mérite de notre part, disent les auteurs dans la Préface, et nous ne craignons point d'avancer que ceux qui voudront traiter après nous le même sujet, auront quelque peine à ne nous pas copier.

Les

Les Cantiques Spirituels, que les Pelerins qui revenoient de Jerusalem, de S. Jacques de Compostelle, de Ste Reine, et du Mont S. Michel chantoient, donnerent occasion à quelques Gens, de former entre eux une Societé pour representer une espece de Poëme en Dialogue. intitulé, *Le Mystere de la Passion.* Ce dessein fût autorisé par des Lettres Patentes de Charles VI. Les Confreres de la Passion; car c'est le Titre qu'ils prirent, dresserent un Théatre à l'Hôpital de la Trinité, où ils représenterent differens Mysteres pendant un assez long-tems. Ce lieu leur ayant été ôté, ils se transporterent à l'Hôtel de Flandres, et delà à celui de Bourgogne, qu'ils acheterent; mais le Parlement leur fit deffense de représenter à l'avenir aucun sujet, tiré de l'Ecriture Sainte. Cet ordre obligea les Confreres, trop pieux pour jouer des Piéces profanes, à loüer leur Hôtel à une troupe de Comédiens qui se forma pour lors.

On lit dans une Notte que cet Hôtel de Flandres avoit été bâti par le Comte Guy de Flandres, sur le fond d'un Bourgeois de Paris, nommé Pierre Coquillier, dont la rue Coquilliere a retenu le nom.

Les

Les Auteurs exposent qu'ils se sont déterminez à faire des Extraits des *Mysteres*, des *Moralitez*, des *Sottises* et des *Farces*; ces Poëmes, disent ils, indépendemment de leur extrême rareté, sont ennuyeux à l'excès. Tout y contribue; plan ridiculement construit, vers sans cadences et sans regles, langage qui est devenu presque inintelligible, ignorances et grossieretez sans nombre; en un mot, tout ce qui peut rendre une lecture rebutante, se trouve rassemblé dans ces Piéces.

Après l'historique du Théatre qu'on coupe en 1548. temps où les Confreres cesserent de représenter, suivent les Extraits des Mysteres de la *Conception*, *Passion* et *Resurrection* de N. S. J. C. cela forme six Poëmes, distinguez par journées. La Conception fait la premiere, la Passion les quatre suivantes, et la Resurrection la sixiéme. On s'est un peu étendu sur ces Mysteres, dit l'Auteur de la Préface; ce sont les premiers, les meilleurs, et ceux qui ont constitué la forme, et le fond du Théatre des Confreres; et où à force de patience, on ne laisse pas de trouver des situations menagées avec assez d'art, et des morceaux de versification très-poëtique. On voit

au

au bas de la page qu'Hardi qui travailloit sous Henri IV. et sous Louis XIII. composa les Amours de Théogene et Chariclée en 8. journées, et Durier, qui parut bien du temps après cet Auteur, donna en deux journées, les Amours de Leucippe et de Clitophon.

Les Poëmes Dramatiques de l'ancien Théatre François (ce sont toujours les Auteurs qui parlent) renferment tant de choses capables de les ridiculiser, qu'il est étonnant que ceux qui ont tâché de les rendre tels, en ayent emprunté de leur imagination. Cependant à travers mille deffauts inexcusables, on trouve des morceaux qui ne sont pas sans mérite. Disons plus, ces mêmes deffauts, dont on vient de parler, disparoitroient en partie, si l'on vouloit choisir le point de vûë nécessaire pour juger de ces Ouvrages. Il faut donc se transporter dans le siécle qui leur donna naissance, siécle où la France désolée par des Guerres intestines et étrangeres, gemissoit dans une ignorance presque totale. Malgré ces calamitez, l'idée d'un spectacle pieux, donné par des Pelerins, est adoptée par une Societé de Bourgeois : on donne une forme dramatique au Mystere de la Passion de J. C. on éleve un Théatre pour

en

en donner la représentation ; le Peuple y court en foule, la vuë d'un Dieu mourant pour le racheter des peines de l'Enfer, le touche, l'attendrit ; il pleure avec effusion de cœur, et les Episodes burlesques qui accompagnoient un Mystere si respectable, loin de distraire sa dévotion, ne font que l'augmenter. Car enfin, les choses qui nous paroissent les moins en place, sont peut-être celles qui ont fait le plus d'impression. L'Image de l'Enfer, et les discours comiques que les Diables debitoient, faisoient rire les Spectateurs ; mais ces derniers n'étoient pas moins effrayez des chatiments reservez aux scelerats. D'autres personnages, tels que ceux des Satellites de Pilate, de Cayphe, &c. qui nous paroissent si scandaleux, faisoient une toute autre impression sur leur esprit.

Le second Volume ouvre par l'Histoire des *Clercs de la Bazoche*, au temps où ils commencerent à représenter des Piéces de Théatre, jusqu'au temps où ils cesserent ces amusements. L'extrait d'une *Moralité*, et une *Farce* complete, achevent de faire connoître cette Societé.

L'article des *Enfans sans soucy*, ne sera pas moins curieux que le précedent : on le finira par une de leurs Piéces, pour laquelle

laquelle on demande quelque indulgence, et beaucoup d'attention.

On trouvera ensuite tout ce qu'on a pû rassembler de Faits historiques et anecdotes sur les Auteurs, et les Acteurs, depuis 1402. jusqu'en 1547. Les Notes suppléeront au Texte : des Extraits extrémement concis, mais qui ne donneront pas moins l'intelligence, le singulier et l'esprit de chaque Piéce, rempliront le reste du Volume.

En suivant un ordre Chronologique, on a distribué ces Extraits en trois Classes ; la premiere comprendra les Mysteres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et quelques autres d'un genre different, suivis de ceux de Saints, et Saintes. La deuxiéme, les Moralitez et les Farces ; et la derniere les *Jeux de Pois-Pilez*, ou *Sottises*.

Jodele, la *Peruse*, *Grevin*, et enfin *Garnier*, guidez par la lecture des Poëtes Grecs et Latins, qui leur fournit de judicieuses refléxions, donnerent au Théatre François, une forme plus raisonnable ; et bannirent par leurs productions, presque toutes celles qui avoient paru jusqu'à leur temps. Mais ceux qui les suivirent jusqu'au Regne de Louis XIII. bien loin de perfectionner ces heu-

reux commencement, en retarderent les progrès par la foiblesse de leurs Ouvrages. *Mayret*, *Rotrou*, *Durier*, &c. plus éclairez, joignirent le bon sens à la Noblesse des expressions ; Corneille, après avoir suivi quelque tems ses Contemporains, prit l'essor, et devint un Modele par ses Chefs-d'œuvres. Racine, avec un génie moins élevé ; mais plus sage, prit place auprès de ce Grand Homme, et lui ravit quelques-uns de ses Lauriers. Moliere paitri, animé, et conduit par la simple et belle nature, s'éleva si superieurement dans le Comique, que plus on s'éloigne de son temps, plus il devient inimitable. Ces évenements, et ceux qui les suivirent jusqu'en 1700. acheveront de remplir le dessein que les Auteurs ont entrepris. Nous ne manquerons pas d'en rendre un compte exact à nos Lecteurs.

LES COURSES DE TEMPE', Pastorale ; Par M. *Piron*. A Paris, *chez le Breton*, *Quay des Augustins*, *à la Fortune*. 1734. prix 24 sols, *in* 8°.

Après l'Extrait de cette Piéce, qu'on a vû dans le dernier Mercure, nous sommes dispensez d'entrer ici dans aucun détail ; si ce n'est de dire un mot de

de l'Epître que l'Auteur adresse à Madame L. C. D. et qu'il commence ainsi.

Aux traits de la censure en butte plus qu'un autre,
Et d'un nom respectable ayant à m'appuyer,
Olympe, je comptois placer ici le votre,
Mais votre modestie a paru s'effrayer.
Je défere humblement à sa délicatesse;
Sans ce nom réveré, je publie une Piece,
Dont sous un tel abry le triomphe étoit sûr.
Du moins, de vous à moi, recevez en l'hommage,
Public, n'en doutez point, il m'eut plû davantage:
Mais pour être secret, il n'en est pas moins pur.

Plus loin, l'Auteur souhaitant d'être inspiré par les neuf Sœurs, comme la Fontaine, s'exprime ainsi.

Les Ruisseaux à flots d'argent,
Couronnez de Marjolaine,
Tantôt, ne roulans qu'à peine,
Tantôt, d'un cours diligent,
Serpenteroient dans la plaine.
Philomele, à perte d'haleine,
Chanteroit les beautez du Vallon ravissant;
Tandis que dans les airs, où s'étend son domaine,
Le jeune enfant d'Eole agile et catessant,
Déployant mollement ses aîles,
Se plairoit à répandre une aimable fraîcheur;

Et le parfum de quelque fleur
Peinte de couleurs éternelles.
De ces délicieux récits,
Ma Muse élegante et legere
Passeroit aux mœurs du Pays :
Terre pour nous bien étrangere,
Ou sur un Trône de fougere,
L'Amour modestement assis
Donnoit ses loix sans artifice,
Et gouvernoit, les yeux ouverts,
Sans les avoir jamais couverts
Que du bandeau de la justice.
Le plaisir coûtoit peu, ne s'alteroit jamais,
Et séjournoit sur cette heureuse Terre
Enrre l'abondance et la Paix ;
Au lieu que parmi nous, il erre
Precedé de la peine et suivi des regrets.
La candeur ingenuë, honneur du premier âge,
Ainsi qu'aux mœurs, présidoit au langage ;
Le double sens et les tours ambigus
Auroient été des monstres inconnus,
Comme le Masque et le double visage.
Chaque terme, à l'esprit ne portoit qu'une image.
Un oyseau vouloit dire, un oyseau, rien de plus,
Et Cage vouloit dire : Cage,
La basse Allusion, de son impureté,
N'avoit rien encor infecté ;
Et dans les Jeux publics, voüez à l'innocence,

Jamais

Jamais la noble honnêteté
Au gré de l'infame licence,
Sur un mot mal interpreté,
N'eût vû, ni voulu voir dans la simplicité
L'enveloppe de l'indecence &c.

Nous nous faisons violence pour ne pas copier l'Epitre entiere.

La Veuve Pissot, Quay de Conti, débite un Ouvrage d'erudition Ecclesiastique, dont voici le sujet.

Le R. P. Gaud, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Premier Professeur de Théologie dans l'Université d'Avignon, donna au Public il y a quelques années, une Dissertation qui a pour titre *Dissertatio Theologica, Historica Dogmatica, Scholastica et Moralis, de Intentione in Sacramentorum Ministro necessaria.* Il en a fait depuis une seconde Edition beaucoup augmentée, pour répondre au R. P. Serry, Religieux du même Ordre, et Premier Professeur dans l'Université de Padoüe, qui avoit écrit contre la premiere. L'Auteur explique d'abord ce que c'est que l'intention du Ministre des Sacrements, et combien d'especes on doit en distinguer. Il divise ensuite sa Dissertation en quatre articles. Dans le premier il raporte les erreurs des

Here-

Heretiques, et les differentes opinions des Theologiens, tant anciens que modernes, touchant la neces ité de cette intention. Dans le deuxiéme il combat Calvin et Luther, qui ont regardé comme inutile l'intention du Ministre des Sacrements. Il fait voir qu'il faut dans le Ministre au moins une intention de faire ce que fait l'Eglise, et montre clairement que les Heretiques se servent mal-à-propos des exemples de S. Athanase et de S. Genès pour persuader le contraire. Il dit ensuite plusieurs choses sur cette intention, de quelle espece elle doit être, explicite ou implicite, actuelle ou virtuelle &c. Dans le troisiéme article, il embrasse le systême de l'intention intérieure, et il en établit la necessité par l'Ecriture Sainte, par le sentiment commun de l'Eglise, par les définitions des Conciles, par les Decrets des Papes, et sur tout par celui d'Alexandre VIII, par l'autorité de Saint Thomas et par plusieurs raisons. Il répond ensuite avec autant de solidité que de modestie aux objections, et principalement à celles que le R.P. Serry propose, et il fait remarquer que cet Auteur se contredit lui-même en plusieurs endroits, et qu'il avance souvent des choses fausses dans le fait, sur tout en parlant du fa-

fameux Gaufridy et de Lavardin, qu'il prétend avoir declaré, avant leur mort, qu'ils avoient conferé les Sacrements, sans une intention intérieure. Enfin dans le quatriéme article, il décide plusieurs cas de conscience qui regardent cette matiere, et dont on sera bien aise de voir la décision. Il ajoute à la fin un petit abregé de sa Dissertation, qu'on ne doit pas regarder comme inutile.

Martin, Coignard fils, et Guerin l'aîné, Libraires, ruë S. Jacques à Paris, délivrent actuellement les trois volumes de Supplement aux *anciens Memoires de l'Académie Royale des Sciences :* ce sont les Tomes *I. et IV. des Tables de tout le Recueil* et *la troisiéme Partie de l'Histoire des Animaux.*

Les mêmes Libraires se mettent en état de fournir cette année les six volumes du *Recueil des Machines approuvées par l'Académie Royale des Sciences*, avec 432. Planches gravées en Taille-douce.

On trouve à Paris chez Guerin l'aîné, des Exemplaires d'un Livre nouveau, imprimé à Lyon, intitulé. . . . *Panelius de Cistophoris. in 4°. cum figuris.* Les Curieux de Medailles et de toutes sortes d'Antiquité seront satisfaits de l'érudition qui regne dans cet Ouvrage.

MAGNA BIBLIOTHECA Ecclesiastica, sive notitia Scriptorum Ecclesiasticorum veterum ac recentiorum, in quâ ordine alphabetico continetur Autorum Sacrorum veteris et novi Testamenti, Autorum Apostolicorum et Sanctorum Patrum vitæ compendium, et eorum scripta enumerantur. S. Scripturæ Interpretes, Paraphrastæ, Commentatores, Critici, nec non S. Evangelii Concionatores: Historiæ Ecclesiasticæ, S. Theologiæ Dogmaticæ, Scolasticæ et Moralis, Casuum Conscientiæ, Juris Canonici, Polemici, Mistici, &c. Cujuscumque Religionis ac Sectæ Scriptores, simul et Conciliorum omnium, tàm generalium quàm particularium Historia et Decreta exhibentur. Pontifices Romani, eorumque vitæ, scripta et Bullæ indicantur, tum quæ in Bullario, tum quæ extra Bullarium habentur. Fundatores ordinum Religiosorum referuntur. Scriptorum Ortus, Ætas, Doctrina, præcipuæ res gestæ, &c. Eorum Opera genuina, spuria, dubia, supposititia, illorumque Editiones accuratè recensentur; deperdita præterea, atque inedita notantur. Additis, ut plurimum, de singulorum doctrina, ac stilo, Eruditorum judiciis. Cum indice Autorum et Conciliorum. Omnia ab orbe condito, ad nostra usque tempora. Opera et studio. * * * * Jur. Canon. Doctoris et aliorum. Tomus primus. Litt. A. Coloniæ Allobrogum sumptibus Perachon et Cramer. 1734.

Et se vend à Paris chez F. Montalant, Imprimeur-Libraire, à la Ville de Montpellier, Quay des Augustins.

LA VIE DES PEINTRES, Sculpteurs et Architectes modernes, dédiée

au Roy de Sardaigne, Victor-Amedée, par l'Abbé Lione Pascoli. *A Rome, chez Antoine de Rossi*, 1730. *in* 4. Premier volume de 330. pages, *en Italien.*

Cet Ouvrage est très-méthodique et très-bien écrit. Les Artistes et les Amateurs des Beaux-Arts, nous sçauront, sans doute bon gré de le leur faire connoître ; on le lit avec beaucoup de satisfaction, et l'on s'y instruit agréablement du génie, de la capacité et des divers talents des grands Maîtres de ces derniers temps, qui ont professé la Peinture, la Sculpture et l'Architecture. Une seule chose y manque, c'est d'être décoré de Portraits.

M. Pascoli nous pardonnera, s'il lui plaît, ce reproche, que nous n'aurions garde de faire si l'Ouvrage n'étoit pas si estimable, et d'autant plus que cela lui étoit bien plus aisé qu'à *Vasary* et à tant d'autres, qui ont donné les Portraits de ceux dont ils ont écrit la Vie, quoiqu'ils n'ayent travaillé que long-temps après leur mort.

Le seul moyen que nous ayons de faire connoître ce Livre, qui n'est nullement susceptible d'Extrait, c'est de rapporter les noms de ceux qui forment cette Collection.

PEINTRES.

Pietro Berretini, appellé P. de Cortone.
Andrea Sacchi.
Claude Gelée, dit le Lorrain.
Michel-Ange Cerquozzi, dit Michelange des Batailles.
André Camassei.
Jean-François Grimaldi, dit Jean-François Bolognese.
Jean Dominique Cerrini, dit le Cavalier Perugin.
Gaspard du Guet, Disciple et Beau-frere du Poussin.
Salvator Rosa, de Naples.
Louis Scaramuccia, Disciple du Guide.
Jean-François Romanelly, de Viterbe.
Charles le Brun, de Paris.
Jacques Cortesi, de Franche-Comté, surnommé le P. Giacomo, Jesuite, Peintre de Batailles.
Pierre-François Mola.
Hyacinte Brandi.
Carlo Maratti.
Guillaume Cortesi, dit le Bourguignon, frere de Jacques.
Carle Cignani, Eleve de l'Albane.
Ciro Ferri, Disciple du Cortone.
Pietro Mulier, Hollandois, dit *Tempeste.*
Nicolo Berretoni.

Pierre-

Pierre-François Garoli, de Turin.
Jean-Baptiste Gauli, dit Baciccio, Genois.
Joseph Chiari, Disciple de Carle Murat.
Joseph Passeri, Idem.
Pietro de Petri, Idem.
Benedetto Lutti, de Florence.

SCULPTEURS.

Hercule Ferrata, Eleve de l'Algardi.
Antoine Raggi, dit le *Lombard*, Suisse, Disciple du Bernin et de l'Algardi
Dominique Guidi, Disciple de l'Algardi.
Melchior Cafa, surnommé le *Maltois*, Disciple de Ferrata.
Camille Rusconi, Milanois, *idem*.
Pierre le Gros, de Paris.
Angelo de Rossi, Genois.

ARCHITECTES.

Galeazzo Alessi, de Perouze.
Julles Danti, Idem.
François Borromini, de Côme.
Carlo Rainaldi, Romain.
Jean-Antoine de Rossi et *Matthieu de Rossi*, Romains.

AVIS.

ON compare le Regne de LOUIS XIV. au siecle d'Auguste, par rapport aux Grands Hommes de ces deux Regnes. On a fait en abregé les Vies de tous les Poëtes du siecle passé;

mais on n'a point celles des Hommes Illustres par leurs actions mémorables, excepté du grand Prince de Condé et de M. de Turenne, qu'on a faites par prédilection ; on va donner au Public un Ouvrage qui a pour titre, *Memoire des principales actions de la vie des Hommes Illustres du Regne de* LOUIS XIV.

Pour la commodité du Public, afin que ceux qui ne voudront que certaines Vies, puissent les avoir séparément, on donnera cet Ouvrage périodiquement ; cest-à-dire deux Vies tous les quinze jours. On trouvera cet Ouvrage à *Avignon, chez François Girard*, Imprimeur.

Liste des 30. premieres Vies qui paroitront.

Maréchaux de France.
de Catinat.
de Bellefond.
d'Estrées.
de la Feüillade.
de Vauban.
d'Harcourt.
de Choiseul.
de Luxembourg.
de Boufflers.
de Navailles.
de Mont-Revel.
de Villars.
de Berwick.

Lieutenant Generaux.
le Duc de Lesdiguieres.
M. Le Bret.
le Marquis de Crenan.
M. de Laubanie.
M. de Vertillac.
le Comte de Vaudray
M. de Saint Silvestre.
M. de la Chétardie.
le Marq. de Loëmaria.
le Comte de Montal.
le Marquis de Rivaroles.
le Marq de Montauban

Le Cardinal d'Estrées.
Le Cardinal de Bonzi.
l'Ev. de Nismes, Esprit Flechier.
l'Archev. d'Alby, Serrony.
M. de Besons, Conseiller d'Etat.

On vendra ces Vies 12. *sols chacune, et ceux qui voudront souscrire pour six mois d'avance, les auront à meilleur marché, attendu que la souscription pour les six mois n'est qu'à* 9. *livres.*

LA CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE SAINTE, et des Histoires Etrangeres qui la concernent, depuis la sortie d'Egypte jusques à la Captivité de Babylone. Par *Alphonse des Vignoles*. A Berlin, chez *Ambroise Haude*, 2. volumes *in* 4.

NOUVEAUX ESSAIS sur la Bonté de Dieu, la liberté de l'Homme et l'Origine du mal; traduits de l'Anglois de M. Chubb. *A Amsterdam, chez François Changuion*, 1733. *in* 12. de 288. pages.

OEUVRES DIVERSES de M. Rousseau, *nouvelle Edition*, corrigée et considérablement augmentée par lui-même. *A Amsterdam, chez le même.* 1734. 3. volumes *in* 12.

Le neuviéme Tome du Théatre de la Foire est entierement imprimé, et il sera en vente le mois prochain, chez *Prault*, sur le Quay de Gêvres, au Paradis.

M. *Carolet* va donner au Public un Livre intitulé, *les Beaux Esprits en Vendange*, Historiette critique, mêlée de Prose et de Vers, avec un petit Recueil de ses Poësies Lyriques et autres Vers et Lettres.

Le 3. Septembre, l'Académie Royale des Inscriptions et des Belles-Lettres, s'étant assemblée, à laquelle présidoit M. le Cardinal de Polignac, elle procéda à l'Election d'un Académicien Honoraire Etranger. L'unanimité des suffrages fut en faveur de M. le Marquis de Maffei, qui avoit été proposé. Il est également connu par son nom et par sa grande connoissance dans l'Antiquité, dont il a donné plusieurs preuves publiques; entre-autres, par la belle *Histoire de l'Origine et des Antiquitez de la Ville de Verone*, sa Patrie, et par un Recueil de plusieurs Lettres Latines, intitulé, *Galliæ Antiquitates quædam selectæ, &c.* imprimé chez *Osmont*, sur la fin de l'année derniere 1733.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Toulouse le 6 Octobre 1734. sur la derniere Assemblée de la Societé des Sciences de cette Ville.

LA Societé des Sciences, établie à Toulouse, par permission du Roy, finit ses Conférences le 31. du mois d'Août; M. Planque, de l'Oratoire, alors Directeur, en fit la clôture par un Discours dont voici l'Extrait.

Il dit d'abord qu'il étoit de l'ordre

que

que la Societé se rendît compte à elle-même de ses progrès; que cette revûë étoit en même-temps une occasion de loüer les Auteurs des Mémoires, et une source d'émulation pour ceux qui, en qualité d'Associez libres, ne sont point obligez d'en faire.

Un de nos Astronomes, dit M. Planque, a calculé avec précision l'Eclipse de Soleil du 3. May, dont il n'est point parlé dans les Ephemerides de 1734. parce qu'elle ne devoit point être visible à Paris. Il en marqua le temps et la grandeur; et l'observation qu'il en fit en présence de plusieurs personnes, justifia les opérations qui l'avoient précedée et dont il avoit fait part à la Societé.

Le même Auteur a découvert la théorie du calcul des Eclipses, dont M. de la Hire a donné les Tables. On suivoit aveuglément ce Guide, sans sçavoir d'où il étoit parti. En décélant M. de la Hire, on n'a fait que se conformer à ses vûës, et répandre une lumiere qu'il pouvoit lui-même donner.

Archimede avoit donné la Quadrature de la Parabole, et avoit appliqué à la Balance, ce qu'il vouloit faire entendre. Sa Démonstration étoit ingénieuse; mais elle n'étoit pas assez développée. On l'a

 presentée

présentée sous une autre face, et chacun l'a saisie.

La cause de la pesanteur et de l'accélération des graves, la force réciproque de la percussion et de la répercussion des corps, la communication du mouvement, les regles pour juger sainement de sa quantité et de sa force, questions agitées depuis si long temps et toujours inépuisables, ont reçû des Démonstrations nouvelles. Un de nos Géometres nous prépare là-dessus un travail considerable.

Ce qu'on nous a donné sur la Phisique n'étant pas assez éclairci, nous ne parlerons que de la tentative d'un de nos Associez. Il a voulu faire une épreuve de notre crédulité sur les Talismans. Il nous a dit qu'ils étoient naturels et possibles. S'il ne s'est pas fait beaucoup de partisans, l'adresse dont il a usé pour les séduire, a dû l'en consoler.

Nos Anatomistes nous ont fait voir un homme vivant encore et continuant sa Profession, toute pénible qu'elle est, qu'ils ont guéri d'un abcès au foye. Ils nous ont aussi marqué la cause de ces battemens d'arteres, qui d'insensibles qu'ils étoient, s'accroissent au point de faire prendre le change. Ils ont expliqué la

nature

nature d'une tumeur située dans le corps d'un Enfant, entre la 3. et la 4. vertebre des Lombes; ils nous ont dit que ce ne pouvoit être qu'un second cordon ombilical. L'Enfant vécut quelques jours après l'Opération.

Nos Chimistes, continua M. Planque, ont donné une maniere nouvelle de préparer le *Kermés* mineral. Il nous ont promis des Experiences qui feront voir que cette maniere est plus aisée et plus utile, en réduisant les causes des maladies si variées, à deux seulement; ils ont prétendu que c'étoit assez de deux sortes de Remedes, et qu'à la précipitation et à l'éxaltation du sang, il ne falloit opposer que des remedes éxaltants et précipitants.

L'un d'eux a commencé avec succès l'Analyse des Eaux Minerales du Territoire de cette Ville. Il a montré par des Experiences certaines, que nos Malades ont, pour ainsi dire, sous la main, des soulagemens certains à leurs maux, qu'ils vont quelquefois chercher bien loin et à grands frais.

Les feüilles de Chamœdrys ou Germandrée, de Chamœpytis, de petite Centaurée, la racine de grande Centaurée, d'Aristoloche ronde, et de Gentiane,

 composent

composent un Remede fameux, connu sous le nom des Amers, dont on attribuë la découverte au Prince de la Mirandole, et dont M. Tournefort nous a donné la Recette. Ce Remede calme les douleurs les plus vives de la Goutte; mais on nous a cité des exemples funestes, qui prouvent que ce soulagement momentanée, lorsqu'on en use trop fréquemment, dégénere et devient enfin meurtrier. Les raisons physiques dont on appuye ces Experiences, semblent établir que cela doit arriver nécessairement.

Tels et plus grands encore ont été les travaux de notre Societé durant le cours de cette Année. L'idée que je vous en donne est très-réserrée. On n'a relevé que ce qu'on a jugé être plus frappant. M. Planque fit ensuite de fortes instances, en general, à ceux qu'il jugeoit n'avoir pas fourni leur carriere, à proportion de leurs talents et de leur loisir; il les sollicita, avec énergie, par l'attrait de la gloire et de l'utilité publique.

En rappellant les dons que la Ville de Toulouse a faits à la Societé, d'un Jardin pour les Plantes et d'un Observatoire, il en prit occasion d'exciter les Astronomes et les Botanistes a répondre à

ces

ces bien-faits, par leurs Observations et par leurs Recherches. Il finit par un Eloge abregé des anciens Officiers et des nouveaux.

Ce dernier article fait entendre que notre Societé est dans l'usage de nommer de nouveaux Officiers à la fin de l'année; et que n'ayant pas encore merité de la bonté du Roy d'être érigée en Corps Académique, elle nomme aussi un nouveau Sécretaire. C'est en cette qualité que j'ai l'honneur de vous écrire &c.

LETTRE d'un Medecin de Montpellier, à un Medecin de Paris.

ENtre les Livres nouveaux que vous n'avez envoyé, Monsieur, j'ai vû avec plaisir le *Traité de Chimie* de M. *Malouin*, J'avois à peine fini la lecture de ce Livre, lorsqu'on m'a fait voir des observations critiques sur ce Traité. Les moyens qu'on y employe pour combattre l'Ouvrage, se réduisent pour la plus grande partie, tantôt à séparer les mots qui se suivent, pour en changer l'expression, et tâcher d'en donner une interprétation qui défigure la pensée de l'Auteur. Quelquefois au contraire, on y rapproche des phrases qui dans l'Ouvrage sont éloignées les unes

des

des autres, pour prêter à l'Auteur des discours ridicules ou tirer des conséquences si absurdes et si diffuses, qu'il semble qu'on y ait pris à tâche de sacrifier la commodité des Lecteurs à l'envie de donner une idée désavantageuse du Traité de Chimie. Voici un exemple de la justesse des conséquences du Critique. L'Auteur dit pag. 75. que l'aiman n'attire point la roüille du fer. Le Critique qui ne veut pas trouver de difference entre roüille de fer et fer roüillé, dit pag. 1829. *On voit par ces paroles que selon M. Malouin l'aiman n'attire point le fer roüillé... Il n'y a qu'à interroger l'expérience? Or elle dépose en faveur du contraire, c'est ce que nous pouvons certifier comme témoins; et quiconque voudra s'en éclaircir, n'a qu'à présenter à de l'Aiman un clou roüillé, une aiguille roüillée, &c. il verra, nonobstant ce que dit M. Malouin, que le clou roüillé, l'aiguille roüillée, s'attacheront à l'Aiman.* On fait entendre par-là, que l'Auteur dit dans son Livre que le fer roüillé ne s'attache point à l'Aiman. Personne n'ignore qu'un clou roüillé s'approche de l'Aiman par son fer, et non pas par sa roüille. Le fait qu'assure l'Auteur, c'est que la roüille de fer absolument dégagée du fer, n'est point attirée par

par l'Aiman ; c'est un fait constant. Le Critique prête souvent ainsi à l'Auteur un langage quil n'a jamais tenu; par exemple : il avance, pag. 1812. que M. Malouin dit à l'occasion des figures Chimiques en general, que la raison qui a introduit les figures en Chimie, *est la même* qui les a introduites en Géometrie et en Algebre, &c. Ces paroles ne sont certainement point celles de l'Auteur ; il ne dit cela nulle part dans son Livre.

Il seroit facile de vous produire des exemples semblables de la critique ; on y dit pag. 1830. *notre Auteur demande si on peut faire du fer.* Je puis vous assurer qu'il n'a jamais fait cette demande : cela ne se lit dans aucun endroit de son Ouvrage.

Ce qui m'a le plus surpris en lisant cette Critique, c'est de voir désaprouver l'Auteur lorsque les préparations qu'il donne des remedes sont differentes de celles du Code de la Faculté, *dressé exprès par elle*, dit on, *pour servir de regle aux Apotiquaires, auquel elle veut qu'ils s'assujettissent absolument, jusques là même qu'elle a obtenu un Arrêt du Parlement pour les y obliger.* Et au contraire, lorsque le Traité de Chimie se trouve conforme à ce Code, on en fait un grand crime à l'Auteur.

Le

Le peu de tems que j'ai pour profiter de l'occasion de vous faire tenir cette Lettre, ne me permet pas d'entrer dans un plus grand détail sur cette Critique ; je compte vous en entretenir encore dans la premiere que j'aurai l'honneur de vous écrire. Je suis &c.

PROGRAMME de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille.

CEtte année a été marquée par le plus triste Evenement qui pouvoit arriver à l'Académie. C'est la mort de M. le Maréchal de Villars son Fondateur et son Protecteur à qui elle doit tout ce qu'elle est et qu'elle ne cessera jamais de regretter avec toute la France dont il a été l'invincible appui.

Dans sa consternation, l'unique sujet de consolation qui lui reste, c'est la bonté qu'a eu M. le Duc de Villars, digne fils de ce Héros, de vouloir bien succeder à la protection dont il l'honoroit, comme il succede à ses vertus et aux honneurs qui en ont été la récompense.

C'est avec son agrément et sous sa protection qu'au milieu même de sa vive douleur elle adjugea le 25 Août dernier, Fête de S. Loüis, le Prix fondé par son pre-

premier Fondateur, à un Discours en Prose sur le sujet qu'elle avoit proposé l'année derniere, dont l'Auteur est M. l'Abbé Moutte, Chanoine de l'Eglise de Pertuis, qui avoit déja remporté le Prix de l'année 1728. Elle continuera d'adjuger ce Prix toutes les années le même jour.

Elle avertit donc le Public que le 25 Août de l'année prochaine 1735. elle l'adjugera à une Piece de Poësie de 100 Vers au plus et de 80 au moins qui sera une Ode, un Poëme à rimes plates, ou une Elegie sur un de ces deux sujets au choix des Poëtes, *la mort de M. le Maréchal de Villars*, *Protecteur de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille*, ou *le Héros Protecteur des Lettres*. Les Pieces sur l'un er sur l'autre sujet concourront également pour le Prix.

Le Prix sera une Medaille d'or de la valeur de 300 liv. portant d'un côté le Buste et au Revers la devise de feu M. le Maréchal de Villars, Fondateur et Protecteur de l'Académie.

On adressera comme de coutume les Ouvrages destinés au concours à M. Chalamont de la Visclede, Secretaire perpetuel de l'Académie, ruë de l'Evêché, à Marseille. On affranchira les paquets à la

Poste,

Poste, sans quoi ils ne seront point retirez, ils ne seront reçûs que jusqu'au premier May inclusivement. Les Auteurs ne mettront point leur noms au bas de leur ouvrage, mais une sentence de l'Ecriture des Peres de l'Eglise ou des Auteurs profanes. On marquera à M. le Secretaire une adresse à laquelle il enverra son recepissé.

On prie les Auteurs de prendre les mesures nécessaires pour n'être point connus jusqu'au jour de la décision de l'Académie, et de ne point signer les Lettres qu'ils pourront écrire à M. le Secretaire, ni se faire connoître à lui ou à quelqu'autre Académicien; et on les avertit que s'ils sont connus par leur faute, ils seront exclus du concours.

L'Auteur qui aura remporté le Prix viendra le recevoir dans la Salle de l'Académie le jour de la Séance publique, s'il est à Marseille, et s'il est absent, il envoyera à une personne domiciliée dans cette Ville, le Recepissé de M. le Secretaire, moyennant lequel on remettra le Prix à cette personne.

On nous écrit de Flandres que le 29 Août dernier, le Sr Jean-François la Gouche, Accoucheur Juré de la Ville de

de Lille, ayant été appellé pour accoucher la nommée Marie-Joseph Hallez, âgée de 24 ans, femme de Jean-Baptiste Viscour, ouvrier de Sayeteur, demeurant au vieux Fauxbourg, Paroisse Saint Maurice, ladite Marie Hallez ayant été en mal d'enfant depuis le 29 jusqu'au 31. Août à deux heures après midi, l'Accoucheur ayant reconnu qu'il y avoit un corps étranger dans la vessie qui empêchoit l'accouchement, envoya chercher le Sr Wanstivordt, Chirurgien Juré et Operateur pensionné des Villes de Lille et Tournay, lequel l'ayant sondé a trouvé que c'étoit une Pierre dans la vessie, il lui en fit l'extraction sur le champ, en présence de François Floret, Chirurgien Juré de la même Ville; la Pierre a huit pouces de circonférence, épaisse d'un pouce et deux lignes: la femme accoucha deux heures après l'opération, d'une fille qui avoit l'impression de la Pierre sur la partie supérieure de la peau des os pariétaux; et aujourd'hui 25 Septembre 1734. la femme est tout à fait guerie et se porte fort bien, ainsi que son enfant.

On a appris de Londres, qu'une des filles du General Diemar est morte depuis

puis peu de la petite verole, qu'on lui avoit donnée par insertion.

M. Dufrêne de Francheville, demeurant à Paris rue des Vieux Augustins, attenant le Duc d'Anjou, nous prie de donner avis qu'il travaille à une *Histoire des Finances depuis le commencement de la Monarchie Françoise jusqu'à présent.* Il prie très-instamment ceux qui ont en leur possession des Ouvrages ou des Titres qui ont rapport à cette matiere de vouloir bien les lui communiquer. Il seroit même ravi de trouver quelqu'un qui fut en état de s'associer avec lui, pour l'aider à porter cet Ouvrage considérable à sa perfection. Il recevra tous les paquets et Lettres dont le port sera affranchi.

CARTE DES ENVIRONS DE MANTOÜE, où l'on voit tout le *Serraglio* et une partie du *Veronois*, dressée sur la Carte levée sur les lieux en 1702. par *Philippe Palota*, Ingénieur de l'Empereur; sur celles *d'Antonio Magini*, *d'Agostino Cerruti*, *de Guil. Carlo Frattino*, et sur les Descriptions des habitans du Pays; Par *Henri Liebaux*, Geographe du Roy et de S. A. S. M. le Comte de Clermont.

Cette Carte qui vient de paroître est fort

fort bien dressée, fort correcte et fort bien gravée. Elle se débite *chez le sieur Faillot, attenant les Grands Augustins, et chez le Sr Delure, Quay de l'Horloge du Palais*, 1734.

L'attention continuelle que nous avons à célébrer les Beaux Arts, nous engage à ne pas garder le silence sur un fort beau Morceau de Sculpture qui a été generalement applaudi et admiré le 8 Septembre dernier, par un très-grand concours de Gens capables d'en juger.

Ce sont deux figures Colossalles de 17 pieds de proportion, auxquelles on travailloit par ordre du Duc d'Orleans, et qu'on va voir avec empressement au Château de S. Cloud; elles sont placées au haut de la magnifique Cascade que tout le monde connoît, et qui fait un si beau spectacle. Elles représentent le Fleuve de la Seine et la Marne. La premiere de ces figures est assise sur un Rocher, au-dessous duquel on apperçoit un antre d'où sort une grande nape d'eau; l'autre figure est un peu panchée et appuyée sur une Urne, de laquelle il sort aussi une nape d'eau, qui se mêlant à l'eau de la premiere, tombe dans la grande Coquille du milieu, qui a 27 pieds de large;

ge, de laquelle sort la prodigieuse Gerbe qui fournit successivement de l'eau en abondance aux autres napes qu'on voit couler jusqu'au bas de la Cascade.

La figure de la Marne paroît dans une attitude supliante, pour obtenir que la Seine veüille bien recevoir ses Eaux.

Ce beau Groupe, accompagné des attributs convenables, est de M. Adam, Sculpteur du Roy, arrivé de Rome l'année derniere, et reçu d'une voix unanime à l'Académie Royale de Peinture et Sculpture le 29 Août 1733. Le modele de l'Ouvrage qu'il a fait pour sa Reception est un Neptune groupé d'un Triton, qu'il doit exécuter en Marbre, et que les Curieux vont voir avec satisfaction dans son Attelier au Louvre.

Le Sr N. J. B. Poilly, a gravé depuis peu le Portrait, peint par A. Robert, dont l'Original est à la Bibliothéque de S. Germain des Prez, du R. P. Jean-Baptiste Alaydon, Supérieur General des Benedictins de la Congrégation de Saint Maur, décedé le 6 Juin 1733. C'est une fort belle Estampe d'environ neuf pouces de largeur sur 13 de hauteur.

Le Sr Odievre, Quay de l'Ecole, à la Belle Image, qui vend le Portrait gravé

de

de la Czarine, dont nous avons parlé le mois passé, vend aussi deux nouveaux Portraits en Estampes d'une belle gravûre; sçavoir, celui de l'Infant Don Carlos aujourd'hui Roy de Naples et de Sicile, et celui du Prince Eugene de Savoye.

Voici encore deux nouvelles Estampes très-piquantes, gravées avec intelligence et une grande patience, par le Sr Beaumont, d'après deux admirables petits Tableaux de *Breugel*, dit de Velours, du Cabinet de la Comtesse de Verrue; l'un représente une vûë de Flandres, Paysage et Village au bord d'un Marais, et l'autre un Port de Mer, beau Paysage, Maisons, Figures et Animaux en petit d'une extrême délicatesse. Ces Estampes en large qui sont de la même grandeur des Tableaux originaux, se vendent chez le *Sr Beaumont, rue S. Jacques, au coin de la rue des Maiburins, chez Madame Monbar.*

Nous avertissons les Amateurs des Beaux Arts, qu'on a mis en vente chez la *veuve Chereau*, rue S. Jacques, aux deux Pilliers d'or, et chez *Surugues*, Graveur du Roy, rue des Noyers, deux Estampes nouvellement gravées d'après

les

les Tableaux de feu *Antoine Watteau*, tirés, l'une du cabinet de M. Carteau, Architecte de feu Monseigneur le Duc de Berry, et l'autre de celui de M. de Jullienne. Ces deux Estampes ne doivent qu'augmenter le désir d'acquerir les œuvres de cet excellent Peintre, que l'on continue de graver depuis plus de dix-huit années avec beaucoup de succès, et que l'on espere devoir être achevées à la fin de la présente année 1734.

Ces deux Estampes sont en large de la grandeur des Tableaux. La premiere a pour titre *l'Isle enchantée*, gravée par *J. P. Lebas*, et la seconde, *Leçon d'Amour*, par *Car. Dupuis* 1734.

Voici le quinziéme Morceau, gravé par le Sr *Moyreau*, d'après un Tableau de Ph. Wouvermans, du Cabinet de la Comtesse de Verrue, qui vient de paroître ; il se débite avec grand succès *chez l'Auteur*, *rue Gallande*, *vis-à-vis S. Blaise*. Cette Estampe dont la composition est admirable et très-piquante, a pour titre l'ECURIE.

Il vient de paroître deux nouvelles Estampes gravées par M. *Lepicié*, de l'Académie Royale de Peinture, d'après deux excellents Tableaux de M. Boucher

de


PROFLIGATI AD PARMAM GERMANI
XXIX·JUNII
MDCCXXXIV
LUD·XV·REX CHRISTIANISS·
RHENO
EXUNDANTE
ET TOTIUS GERMANIÆ
EXERCITU SPECTANTE
PHILIPPI BURGUM
EXPUGNATUM
XVIII. JULII.
M.DCC.XXXIV.

le la même Académie, ce sont deux petits ujets en hauteur très-bien traitez, sous e titre de *l'Amour Moissonneur* et *l'Amour Vizeleur*. Ces Estampes se débitent Quay lle l'Ecole, vis-à-vis la Samaritaine, chez Odievre, à la Belle Image.

Le même Marchand vient de mettre n vente quatre jolis Sujets presque de la nême forme, gravez par le Sr *Michel Aubert*, d'après M. *Etienne Jaurat*, de 'Académie Royale de Peinture. Ils sont ntitulez, la *Devote*, *l'Econome*, la *Savante*, et la *Coquette*.

Deux nouveaux Portraits en Estampe iennent encore de paroître chez le mêne Odievre, sur le Quay de l'Ecole, parfaitement bien gravez par C. Roy; le remier est du Roy de Pologne, et le econd de Frederic Auguste, Electeur e Saxe; ce dernier est d'après un Portrait de ce Prince peint par M. *Silvestre*.

SUITE des Médailles du Roy.

Il vient d'être frappé deux Médailles our le Roy, dont nous donnons ici la ravûre des Revers. La premiere, dont e Sujet est le Combat de Parme, repréente la Ville de Parme sous la figure d'une Femme couronnée de Tours, assise et

appuyée sur l'Ecu de ses Armes, admirant Mars qui d'une main la couvre de de son Bouclier chargé des Armes de France, et de l'autre lance un Javelot à pointe de feu. On lit autour ces mots, PROFLIGATI AD PARMAM GERMANI, et dans l'Exergue XXIX. Junii M DCC XXXIV.

L'autre Médaille, frappée sur la Prise de Philisbourg, porte cette Inscription qui en remplit tout le Revers, et qui est enfermée dans une Couronne Murale, Symbole ordinaire des Villes prises. RHENO EXUNDANTE ET TOTIUS GERMANIÆ EXERCITU SPECTANTE PHILIPPIBURGUM EXPUGNATUM, XVIII. Julii M. DCC. XXXIV.

Le Buste du Roy, qui sert de face à ces deux Médailles, est gravé par M. *Rottier*, de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, Graveur general des Monnoyes. Le Revers de la Bataille de Parme est gravé par M. le *Blanc*, de la même Académie, et le Revers de la Prise de Philisbourg, par M. *Ruch*.

Les sieurs *Gersaint* et de *Mortain*, Marchands à Paris, Pont Notre-Dame, qui ont fait il y a quelques mois une vente d'un Cabinet de Coquilles, avertissent les Curieux, qu'ils ont acheté depuis, tant en Flandre, en Hollande, qu'à Paris, plusieurs Cabinets qu'ils ont réünis et qui renferment presque tous les genres qui peuvent

peuvent picquer la curiosité des gens de goût. Cela consiste en un très-grand nombre de Coquilles exquises et singulieres par leurs formes et leurs couleurs, et très-bien conservées, Poissons de Mer dessechez, Serpens, Crocodiles, Lézards.

Environ cent Phioles remplies d'animaux des Indes aussi rares qu'admirables et dignes de l'attention des Sçavans; Habillemens et Armes des Sauvages, &c.

Une quantité considerable de grandes et petites Pierres précieuses, gravées et non gravées, en relief et en creux, la plupart antiques et au plus beau; montées et non montées; plusieurs Pierres arborisées et Cailloux extraordinaires; Grains d'Onix, Yeux de Hiboux, très-singuliers; Bronzes antiques et modernes; Mouvemens perpetuels; Jeux d'Orgues, et autres Instrumens de Musique; Plantes Maritimes des mieux conservées; Droguier, Mineraux; un Herbier de plus de 2000. Plantes, la plupart étrangeres. Médailles en grand et moyen Bronze, et quantité d'autres Curiositez d'une haute antiquité, dont le détail seroit ici trop long, ce qui fait une réunion des plus singulieres et des plus curieuses en ce que la Nature et l'Art peuvent fournir de plus agréable. Ils comptent en faire la vente incessamment en détail, au plus offrant et dernier enchérisseur. Les Curieux seront avertis par des Affiches publiques. Ceux qui voudront jetter la vûë sur ces curiositez avant la vente, pourront les voir chez ledit sieur Gersaint, Marchand, Pont Notre-Dame, au grand Monarque.

Ils ont aussi bon nombre de Tableaux et d'Estampes des plus grands Maîtres, qu'ils ont ap-

porté de leur dernier voyage d'Hollande, qu'ils vendront à l'amiable.

On écrit de Villeneuve, près d'Avignon, que M. l'Abbé Soumille, vient d'inventer une Rape qui renferme tous les avantages des Rapes ordinaires, et n'a aucun de leurs défauts. Faire deux à trois livres de Tabac par heure, sans se fatiguer beaucoup, le faire fin à pouvoir se passer des Tamis ordinaires, moudre les côtes et les feüilles également, faire le Tabac gras, aussi aisément que le sec, ne produire aucun déchet, et durer autant que la vie ordinaire d'un homme, sont les principaux effets de cette nouvelle Machine. Elle est dans une Boëte de Noyer d'un pied de hauteur, sur huit pouces de largeur. Le Tabac reste en repos tandis que, par le moyen d'un Archet, une roüe faite au tour, armée de 48. lames d'acier tourne contre le Tabac et le rape. Tous ces effets dépendent de la juste proportion de toutes les Pieces, que l'Auteur a soin de faire executer dans la derniere justesse. Les personnes qui en voudront, peuvent s'adresser à lui, il les leur fera tenir exactement par les commoditez ou par les voitures qu'elles voudront bien lui indiquer. Le Prix est de 30. livres.

L'altération qui vient aux dents, selon le sieur Durand, ne procede que de la carie ou de l'ébranlement. La premiere entame et fait une perforation douloureuse, qui jettre dans la nécessité de les faire tirer. L'autre moins sensible, mais d'un plus grand progrès, est engendré par l'éxhalaison des mauvais levains de l'estomach. Cette vapeur qui s'éleve et qui se condense, fait, dit-il, le tartre qui attaque les dents et mange peu à peu les gencives.

gencives ; or il ne faut pas s'étonner si la négligence fait que bien des personnes, et même des plus jeunes, sont priveés de ce qui doit faire l'ornement et le meuble précieux de la bouche.

Le sieur Durand, Expert, reçû à S. Côme pour la conservation des dents, qui a joint son experience et sa dexterité pour tout ce qui concerne son Art, annonce au Public un Opiat extrêmement salutaire par son utilité et ses bons effets. En rendant et conservant l'émail des dents, il produit la régeneration des gencives, dissout le sang grossier dont elles sont souvent farcies, raffermit la dent la plus vacillante, pourvû qu'elle ne soit point sortie de son alveole, empêche que l'on ne sente de la bouche et empêche aussi la gencive de se retirer. Ce qu'il y a de plus avantageux dans cet Opiat, c'est qu'il répare tous les mauvais effets de ceraines drogues avec lesquelles on impose souvent au Public, sous prétexte de blanchir les dents.

Le sieur Durand, sans cesse appliqué à la perfection de son Art, avertit en même temps qu'il possede un Elexir propre à calmer les douleurs de dents, à nettoyer les gencives et à guérir les ulcéres et abscès qui y peuvent naître, et sur tout ceux qui tiennent de la nature du scorbut.

Il donne par écrit à ceux qui ont recours à lui la maniere de s'en servir, aussi-bien que de son Opiat, de sorte que les personnes éloignées à qui il envoye l'un et l'autre, sont en état d'en faire usage par elles-mêmes.

Les pots d'Opiat sont de 3. et 6. livres, ils se transportent dans les Provinces les plus éloignées et ils sont cachetez.

Les Bouteilles de son Elexir sont de 3. livres et de 6. livres.

Il va le matin où on le demande, et l'après midi on le trouve chez lui, ruë S. Honoré, vis-à-vis la Croix du Trahoir, à la Coupe d'or, au premier sur le devant, avec Tableau.

CHANSON.

Récit de Basse.

DAns le sein du repos, tu languissois, Bellonne;
Un nouveau Mars te rappelle en ces Lieux.
Toi qui guidas toujours ses augustes Ayeux;
Vole à ses Etendarts : déja son Canon tonne.
Remplis ses Ennemis d'épouvante et d'horreur;
Que sur ses pas gronde la Foudre,
Quelle renverse et mette tout en poudre;
Aide à venger Louis d'un superbe Offenseur.

Ces Paroles sont de M. Morel, ainsi que la Musique.

SPECTACLES.

LE 19. Octobre, l'Académie Royale de Musique remit au Théatre l'Opera de *Philomele*, dont le Poëme est de M. Roy, et la Musique de M. de la Coste.

Cette

Récit de Basse du S.r Morel. Octobre 1734.

ns le Sein du Re..pos tu lan.....guissois Bellonne; Vn nouveau

te rapelle en ces lieux; Toy, qui guida, toujours ses Augustes a...

vo.....le a ses Etendarts; dé-ja son Canon ton.....

Vite et piqué.

.....ne. ne. Remplis ses Ame.....

d'épouvante et d'horreur; Que sur ses pas gron.....

.....de la foudre, Quelle renver.....se et mette tout en

dre; aide avenger Louis d'un superbe Offenseur; que sur ses

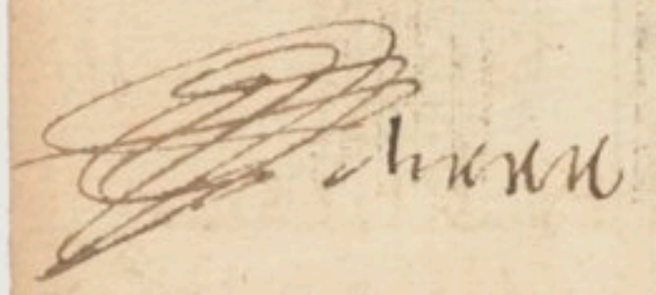
gronde la fou.....dre Quelle renver.....

se et mette tout en pou.....

Lentement

.....dre; ai....de avenger Louis d'un Superbe Offenseur: ai..

a venger Louis d'un Superbe Offen.....seur. seur.



Cette Piece, qui a été reçûë avec beaucoup d'applaudissement, avoit été donnée dans sa nouveauté en 1705. et reprise en 1709, et en 1723. Les Dlles Antier et le Maure, y joüent dans la plus grande perfection les principaux Rôles, ainsi que les sieurs Dun et Tribou; on en parlera plus au long.

Le Dimanche 24. de ce mois, le sieur Albert, jeune homme, qui monta sur le Théatre pour la premiere fois, joüa le Rôle de *Terée*; il y fut fort applaudi, et plus encore dans les Représentations suivantes. Il est fort bien fait, et le Public a paru très content de sa voix et de son jeu.

Les Comédiens François préparent une Comédie nouvelle de M. de Marivaux, en trois Actes, en Prose, intitulée, *Le Petit Maître Corrigé.*

LES BILLETS DOUX, Comédie nouvelle, de M. de Boissi, annoncée dans le dernier Mercure, et représenté sur le Théatre Italien le 15. Septembre, Extrait.

ACTEURS.

Clarice, Tante de Julie.
Julie.

Damon, Amant de Julie.
Valere, Amant de Clarice.
Arlequin, Valet de Damon.
Un Notaire.
Marton, Suivante de Clarice.

La Scene est chez Clarice.

LA satisfaction generale avec laquelle cette Piéce a été reçûë, fait bien voir qu'on peut plaire au Public sans donner des Critiques trop vives, qui dégenerent en Satyres, et qui ne sont pas même approuvées de ceux qu'elles font rire.

Dans cette Piece, *Valere* et *Damon* ouvrent la Scene avec *Arlequin*; ils se trouvent tous trois dans la Maison de *Clarice*, que Valere aime, et qui est la Tante de *Julie*, pour qui Damon soupire; Arlequin se met de la partie et dit que *Marton*, Suivante de la Tante, et de la Niece, est l'objet de ses vœux: leurs Maîtresses ne sont pas encore instruites de leur amour; ils prennent tous trois la résolution de le leur faire sçavoir par Lettres, et c'est là ce qui a fait intituler la Piece, *les Billets Doux*.

Damon quitte Valere pour aller écrire à Julie; il ordonne à Arlequin de le suivre; Arlequin fait entendre qu'il a

de

de son côté un Billet doux à faire pour sa chere Marton; Valere sort aussi pour confier au papier l'amour qu'il ressent pour Clarice; à peine sont-ils sortis, que Julie et Marton, qui n'attendoient que ce moment pour se parler, remplissent leur place. Marton dit à Julie qu'elle peut lui ouvrir son cœur sans contrainte, puisqu'il n'y a plus personne qui puisse les entendre; Julie lui apprend qu'elle aime déja, quoiqu'à peine sortie de l'enfance; Marton n'en paroît point du tout étonnée, ce qu'elle fait connoître par ces Vers:

Le scrupule nouveau! la plaisante pensée!
Sçachez, pour rassurer vos timides esprits,
Qu'à quinze ans aujourd'hui l'on est plus avancée
Qu'à trente on ne l'étoit jadis.

Julie ne nomme point son vainqueur; mais Marton fait connoître par un *à parte* qu'au portrait que Julie vient de lui en faire, elle reconnoît Valere, et dit à sa jeune Maîtresse:

De votre Amant je devine le nom.

Cette erreur de Marton qu'on ne trouve pas trop solidement fondée, est très-nécessaire au reste de la Piece, comme on le verra.

Julie voyant venir Arlequin se retire après avoir dit à Marton de bien garder son secret, c'est-à-dire celui de son amour, dont elle lui a peint l'objet sans le nommer. Arlequin donne deux Billets à Marton, l'un pour sa Maîtresse et l'autre pour elle-même, après quoi il se retire, il lui fait entendre qu'il viendra bientôt chercher les deux réponses. Marton se persuade que l'un de ces deux Billets s'adresse infailliblement à celle de ses deux Maitresses qui s'appelle Clarice, elle fait connoître ce qui la détermine pour l'une plutôt que pour l'autre par ces Vers :

Damon aime Clarice. Oüi, la Lettre est pour elle,
Et j'ai sçû pénetrer qu'elle l'aime à son tour ;
C'est vainement que sa fierté le cele ;
Tous nos Amans sont assortis au mieux.

Clarice vient ; Marton lui reproche la triste résolution qu'elle semble avoir prise de passer les beaux jours qui lui restent dans un triste veuvage, tandis que mille cœurs soupirent pour elle ; Clarice lui fait entendre qu'elle n'est pas si insensible qu'elle le paroît et semble désigner un vainqueur par ces Vers :

Un

Un seul pourroit, s'il m'aimoit tendrement,
Me faire rompre mon serment, &c.
Pour me résoudre à faire sa fortune,
Je voudrois m'assurer qu'il feroit mon bonheur.

Marton n'en demande pas davantage pour se confirmer dans la certitude que cet Amant (que Clarice voudroit rendre heureux) est Damon, elle lui donne le Billet qu'elle croit s'adresser à elle, sans nommer celui qui le lui envoye; ce silence est encore très-nécessaire à la Piece, car un seul mot échappé la finiroit dès le commencement. Elle sort pour laisser Clarice en liberté de lire et de faire réponse.

Clarice lit le Billet; elle ne doute point qu'il ne soit de son cher Valere, quoiqu'il n'y ait point de seing, son erreur est plus excusable que celle de sa Suivante, par la raison qu'on croit aisément ce qu'on souhaite; voici comme elle s'explique:

Celui qui me l'écrit est jeune et fait pour plaire;
Ah! n'en doutons point; c'est Valere,
Et je le reconnois pour en être l'Auteur,
A ce portrait que Marton vient d'en faire;
Et plus encor au trouble de mon cœur.

Elle ne balance pas à faire réponse. Mar-

ton revient, elle trouve la Lettre toute prête; elle en a écrit une pour Arlequin, où elle lui rend des injures pour des douceurs. Arlequin revient comme il l'a dit à Marton; elle lui donne la réponse de Clarice et la sienne, et se retire.

Arlequin met dans sa poche le Billet qui s'adresse à lui, et lit celui qui s'adresse à Damon, et qu'il croit s'adresser à lui-même; comme ces sortes de balourdises lui sont naturelles, le Public s'y prête tous les jours. Il lit tout bas le Billet qu'il croit être fait pour lui, et se confirme dans la bonne opinion qu'il a de son mérite; Damon vient, il demande à Arlequin si l'on a fait réponse à son Billet; Arlequin lui remet celui qu'il a mis si étourdiment dans sa poche; Damon lit le Billet.

Mon cher petit Monsieur, je vous trouve bien fat
D'oser me déclarer votre amour ridicule.
Pour que je sois sensible à l'ardeur qui vous brûle,
Votre taille est trop gauche et votre esprit trop plat;
Vous êtes libertin au vingtiéme carat.
Par dessus tout, vous aimez le Bourgogne;
Et j'ai toujours été d'un goût trop délicat,
Pour écouter les soupirs d'un yvrogne.

Nous laissons à juger au Lecteur si

Damon

Damon a pû prendre un moment le change à la lecture d'une Lettre si extraordinaire : il dit d'abord.

Quel stile ! quelle Lettre ! est-ce à moi qu'on l'écrit ,
Et peut-elle partir d'une Fille bien née ?

Cependant malgré sa premiere réflexion , il ne laisse pas de croire que c'est à lui qu'on l'adresse ; puisqu'à peine il voit approcher Julie qu'il s'en plaint à elle très sérieusement Julie ne sçait que penser de tout ce que Damon lui dit ; il lui montre la Lettre en question pour justifier ses reproches ; Julie lui a déja répondu d'une maniere à lui faire entendre combien sa bevûë est mal fondée ; on en peut juger par ces quatre Vers :

Moi , Damon , avec vous employer ce langage !
Et vous écrire sur ce ton !
Ah ! j'en suis incapable , et c'est me faire outrage
Que d'en avoir seulement le soupçon.

Elle lui proteste qu'elle n'a point écrit un billet si outrageant et si bas ; Marton qui l'a écrit à Arlequin , lui reproche sa balourdise , et lui dit de rendre à Damon le billet qui s'adresse à lui. Arlequin

quin le remet entre les mains de son Maître ; il est conçu en ces termes :

Vous ressentez pour moi la plus parfaite ardeur ;
Si j'en crois le billet que vous osez m'écrire ;
Pour en mieux convaincre mon cœur,
Je vous permets de venir me le dire.

Damon est transporté à la lecture de ce Billet ; mais Julie modere bien sa joye, quand elle lui dit qu'elle n'a écrit celui-là non plus que l'autre ; cependant elle lui rend sa premiere satisfaction ; car à peine lui a-t-il dit tendrement que pour le rendre heureux elle n'auroit qu'à mettre son nom au bas de cette obligeante lettre, qu'elle lui répond avec la même tendresse :

Mon nom est-il si nécessaire ?
Ne suffiroit-il pas que ma bouche sincere,
En adoptant le sens de ce tendre Billet,
Vous confirmât tout ce qu'il vous promet ?

Quoique le bonheur de ces deux Amants soit assez avancé, il y manque quelque chose pour l'assurer. Le Billet obligeant est de Clarice ; c'est à Valere qu'elle l'écrit, mais par l'étourderie de Marton, c'est à Damon même qu'on croit qu'il s'adresse ; Clarice Tante de Julie,

Julie, n'apprendra pas impunément que sa niéce est aimée de celui à qui elle écrit si obligeamment ; Julie prie Damon de feindre de l'aimer ; il a de la peine à y consentir ; mais voyant qu'elle le veut absolument et qu'il le faut pour leurs communs interêts, il y consent. Clarice vient, il reste seul avec elle ; et avec Marton, il feint des transports pour elle qu'il ne sent pas ; il lui parle en homme penetré de reconnoissance pour la Lettre qu'elle a daigné lui écrire ; Clarice toute étonnée demande à Marton à qui elle a donné la réponse qu'elle a faite au Billet qu'on lui a envoyé ; Marton commence à sentir son étourderie ; Damon est charmé que Clarice ne l'aime pas, il le fait connoître par cet *à parte*.

Je ne suis pas aimé ! Ciel ! que je suis heureux!

Il prie Clarice, puisqu'il n'a pas le bonheur d'être aimé d'elle, de vouloir bien permettre qu'il porte à sa niéce des vœux dont elle refuse l'hommage : Voici comment il s'exprime :

Puisque la Fortune m'envie
La gloire d'être votre Epoux,
Au défaut d'un bonheur si doux,
Le seul qui peut me flatter dans la vie,

Je

Je vous en fais ici l'aveu,
Est de me voir votre neveu ;
Pour mériter ce nom accordez moi Julie.

Clarice lui accorde son consentement. Voila donc le bonheur de Damon et de Julie confirmé autant qu'il le peut être ; nous allons rendre compte du sort de Valere et de Clarice.

La maniere dont l'Auteur s'y prend a paru tout à fait ingénieuse. Valere vient prendre conseil de cette aimable Doüairiere, sur un projet d'où dépend le bonheur de sa vie ; il lui avoüe qu'il sent une vive passion pour une personne très-aimable ; il ajoute qu'il n'ose par timidité, attendu qu'il est jeune et sans expérience, lui parler de son amour, et qu'il a confié au papier les tendres sentimens de son cœur ; tout ce qu'il dit à Clarice, dont il est aimé, porte des traits mortels dans le cœur de cette secrete Amante ; elle veut pourtant en agir avec lui de bonne foi, et lui donner un conseil désintéressé ; elle prend la Lettre sur laquelle il l'a priée de lui dire son sentiment ; elle la lit tout haut ; en voici les termes :

Pour vous d'un feu si pur je me sens pénetrer,
Que ce n'est qu'en tremblant que ma main vous l'exprime ;

Comme

Comme je ne vis plus que pour vous adorer,
Je meurs si l'espoir ne m'anime.
Prononcez donc l'Arrêt d'où dépendent mes jours ;
En flattant mon ardeur d'un retour legitime,
Ne craignez pas d'en voir finir le cours ;
Mon amour doit durer toujours,
Puisqu'il est fondé sur l'estime.

Clarice ne peut s'empêcher d'approuver cette Lettre, et dit à Valere qu'il peut l'envoyer à l'objet de ses feux, qui ne doit pas manquer d'y répondre favorablement ; Valere lui répond qu'elle est actuellement entre ses mains ; Clarice lui dit que ce n'en est donc-là qu'une copie. Valere lui assure que c'est l'original et la prie tendrement d'y répondre.

Clarice agréablement surprise et passant tout à coup de la douleur à la joye, le quitte en lui disant qu'il aura bientôt sa téponse. Valere flotte entre la crainte et l'espérance ; mais un heureux Messager le met bientôt au comble de ses vœux ; c'est un Notaire tenant dans sa main un Contrat de Mariage par lequel Clarice se donne à lui avec tout son bien. On ne pouvoit pas mieux remplir le titre de la Piece que par un Billet doux de cette nature. Cette derniere partie de

la

la Comedie en question n'a pas fait moins de plaisir que le denoüement de la Pupille. On peut juger de la beauté de la versification par les échantillons que nous en avons donnez dans le cours de cet Extrait, et s'il y a quelque chose à dire sur le fond, il est avantageusement reparé par les beautez de détail qui sont répanduës par tout.

Cette Piece est suivie d'un Divertissement, dont la Musique est de M. Mouret. Voici quelques couplets du Vaudeville.

Silvia.

Quand il faut signer un Contrat,
Contre lequel l'amour combat,
Notre main se retire;
Mais, pour assurer le bonheur
D'un Amant choisi par le cœur,
Ah! quel plaisir d'écrire?

Arlequin au Parterre.

On peste contre le papier,
Quand on a le don d'ennuyer,
Au lieu de faire rire;
Mais pour l'Auteur qui réüssit,
Et que votre main applaudit,
Ah! qu'il est doux d'écrire!

Le 3 Octobre, l'Opera Comique fit la clôture de son Theatre par les mêmes Pieces annoncées dans le dernier Mercure, et le même jour à onze heures du soir, il y eut un Bal sur le même Theatre au niveau duquel on avoit construit un plancher qui remplissoit toute la longueur de la Sale qui fut très-bien décorée, il y eut une très-belle Assemblée; toutes les Boutiques de la Foire furent éclairées pendant la nuit.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

LEs Habitans de la Ville de Cracovie sont entrez dans la nouvelle Conféderation faite en faveur du Roy, et le Staroste Jacisiski y a envoyé un Détachement considérable des Troupes de la Couronne, tant pour travailler à réparer et à augmenter les fortifications de cette Place, que pour la défendre, si les Troupes Moscovites et Saxonnes se déterminent à en former le Siége.

Le Comte Vileps Oginski, qui depuis la détention du Comte Pocci, commande les Troupes que Sa Majesté a en Lithuanie, continue de faire des courses dans cette Province, et ayant rencontré dernierement un Corps de Troupes Moscovites, il l'attaqua avec beaucoup de valeur,

mais

mais les forces qu'il avoit en tête étant supérieures aux siennes, il fut obligé de se retirer. Le principal Corps des Troupes du Roy s'est approché du Palatinat de Sandomir, où le Palatin de Lublin a été joint depuis qu'il y est arrivé, par celui de Volhinie, et par une partie de la Noblesse de Podolie et de la Russie Polonoise.

Le General Lesci, qui décampa le 10 du mois passé avec la quatriéme coloune de l'Armée Moscovite, s'étant arrêté à quelque distance de Dantzick, se mit en marche le 19, avec les Hussarts et un Regiment de Dragons pour aller à Poltaski; il fut suivi le lendemain par le reste des Troupes dont il s'est reservé le commandement.

On écrit de la fin du mois dernier, que le principal Corps des Troupes de la Couronne continuoit de marcher sous les ordres du Staroste Jacisiski vers le Palatinat de Sandomir, où le Palatin de Lublin est toujours campé avec les Troupes qu'il commande.

On travaille avec toute la diligence possible à réparer les Fortifications de la Ville de Cracovie, dont les Habitants persistent dans la résolution de ne point reconnoître l'Electeur de Saxe.

Les Lettres du commencement de ce mois, portent que le Palatin de Lublin, qui a resté pendant quelque tems dans le Palatinat de Sandomir, et dont les Troupes sont augmentées considérablement depuis qu'elles ont été jointes par celles des Starostes de Rave et de Stapnitz, du Castellan de Czersk, et de M. Sokolnicki, marcha au commencement de ce mois vers Opoczno; le General Steinflicht a pris la même route avec le Corps qu'il commande. et le Staroste Jacisiski alla camper sous Ostrow, à cinq

lieües

lieües de Leopold, pour empêcher les Troupes Moscovites qui sont venuës de l'Ukraine, de pénétrer plus avant dans le Royaume.

Le Corps de Troupes commandé par le Palatin de Volhinie, est entré dans la Podolie, où il exige de fortes contributions dans tous les lieux qui appartiennent aux Seigneurs et aux Gentilshommes attachez aux interêts de l'Electeur de Saxe.

Les courses continuelles que font les Troupes du Roy dans les Palatinats de la Grande Pologne, ôtant toute communication entre cette partie du Royaume et l'Allemagne, les Troupes Saxonnes qui sont en quartiers dans les environs de Warsovie, ne peuvent subsister que très difficilement, et le General Pohlentz a contraint les habitants du Palatinat de Masovie, de lui fournir mille mesures de bled, 6000 d'avoine, et 2000 chariots de fourage.

On continue de travailler avec diligence à réparer les Fortifications de la Ville de Cracovie, et le Staroste Jacisiski, qui y a envoyé encore depuis quelques tems des Troupes pour en renforcer la Garnison, a donné ordre qu'on y ajoutât quelques nouveaux ouvrages.

La plupart des Paysans des Terres possedées dans la Podolie par les Seigneurs et les Gentilshommes du parti de l'Electeur de Saxe, les ont abandonnées pour éviter de payer les contributions que le Palatin de Volhinie leur a demandées.

On a reçû avis qu'il est resté 180 Moscovites à Thorne, pour la garde du Primat et des autres Seigneurs Polonois, qui n'ayant pas voulu consentir à signer l'Acte par lequel l'Electeur de Saxe demandoit qu'ils déclarassent l'Election du

Roy

Roy illégitime, y ont été conduits d'Elbing, et y sont gardez à vûë.

Les Magistrats de Dantzick ont obtenu de l'Electeur de Saxe, qu'il se contentât du tiers de la somme qu'il avoit exigée des Habitans, et ce Prince a promis qu'aussi-tôt après la séparation de la Diette qu'il a résolu de convoquer, il feroit sortir du Fort de Wechselmunde les Troupes qui y sont en garnison.

ALLEMAGNE.

L'Empereur apprit le 26. du mois dernier au matin, par un Courrier arrivé d'Italie à Vienne, que dans la Bataille donnée près Guastalla le 19. du même mois, les Troupes Imperiales, après avoir combattu avec beaucoup de courage et d'intrépidité, avoient été forcées d'abandonner le Champ de Bataille et de prendre la fuite. Le General Comte de Konigseg ajoûte dans sa Lettre, que le Prince Louis de Wirtemberg, Lieutenant-Feld-Maréchal, le Prince de Saxe Gotha, les Comtes de Colmeneiro et de Wallis, M. Dalliers, General d'Artillerie, plusieurs autres Generaux, un grand nombre d'autres Officiers et plus de 2000. Soldats avoient été tuez dans cette Action.

On a appris de Berlin, que le Roy de Prusse avoit donné la Prévôté de Magdebourg au Prince Guillaume-Auguste, son second fils, et celle de Harbestadt, au Margrave Fréderic de Schuedt.

Suivant les Lettres de Schwerin, le Duc Charles Léopold de Mekelbourg, a deffendu sous des peines très-rigoureuses, à tous les Seigneurs et Gentilshommes de ses Etats, de se trouver à la Diete convoquée à Malchin, par le Prince Chrétien-Louis, son Frere.

ITALIE.

ITALIE.

LE Pape a ordonné à tous les Evêques de l'Etat Ecclesiastique, d'ôter de dessus leurs Portes les Armes des Princes dans les Etats desquels il sont nez, afin de prévenir les inconvenients auxquels la conjoncture présente pourroit donner occasion.

Les Cardinaux de la Congrégation *de Propaganda fide*, expedierent le 2. de ce mois des ordres pour la construction des Bâtimens du College qu'ils ont résolu d'établir en Calabre, et dans lequel ils doivent faire instruire de jeunes gens pour leur faire prendre les Ordres Sacrez et les envoyer ensuite en Mission dans la Grece et dans les autres Pays de la domination du Grand-Seigneur.

On apprend de Gênes, que les 8. Galeres de France qui retournent de Naples à Marseille, y arriverent le 12. Septembre, et qu'on salua de 21. coups l'Etendart Royal, et de 30. le Chevalier d'Orleans, Grand-Prieur et General des Galeres de France, à qui le Sénat envoya six Députez pour le complimenter.

Ces Lettres ajoûtent que les Rebelles de Corse persistoient toûjours dans leur Révolte, malgré les efforts de Mrs Fiesco et Giustiniani, pour les ramener à leur devoir; qu'ils avoient enlevé tous les grains qui étoient dans les Magazins de la Ville de Bosaïa: que l'Evêque d'Aleria ayant fulminé l'Excommunication contre ceux d'entre eux qui gardoient les grains enlevez, ils avoient pris la résolution de se saisir de sa personne, et qu'il avoit été obligé de prendre la fuite pour éviter de tomber entre leurs mains.

M. Paul-Jérôme Palavicini, que la République

avoit

avoit envoyé l'année derniere dans l'Isle de Corse, pour essayer de faire rentrer ces Rebelles dans leur devoir, en est revenu depuis peu, et il a rapporté que les remontrances de Mrs Fiesco et Giustiniani n'avoient pas eû plus de succès que les siennes pour appaiser la sédition; que les Rebelles avoient transporté dans un lieu où il étoit difficile de les attaquer, tous les grains qu'ils avoient enlevez des Magazins de la Ville de Bosaïa, et qu'ils avoient détaché 300. hommes pour tâcher de se saisir de la Personne de l'Evêque d'Aleria, sur lequel ils vouloient absolument se venger de l'excommunication qu'il avoit fulminée contre eux.

Par les Lettres de Gênes, du commencement de ce mois, on apprend que Mrs Hugues Fiesco et Marie Giustiniani, sont attendus dans peu de l'Isle de Corse, dont ils n'ont pû engager les Rebelles à rentrer dans l'obéïssance.

L'Evêque d'Aleria n'a pas été joint par le Détachement que ces derniers avoient envoyé pour l'arrêter, et un Bâtiment sur lequel il s'est embarqué à Ajazzo, l'a conduit à la Bastie.

Les dernieres Lettres de Gênes, portent que le 29. Septembre M. de Campredon, Envoyé du Roy de France auprès de cette République, donna une Fête magnifique aux Ministres Etrangers et à plusieurs autres personnes de distinction, à l'occasion de la Victoire remportée le 19. par les Troupes des Alliez sur celles de l'Empereur; les Galeres de France firent plusieurs salves de toute leur Artillerie.

Ces Galeres partirent le lendemain à 2. heures après midi pour retourner à Marseille, et le Chevalier d'Orleans, avant que de se rembarquer, fut complimenté par les six Députez qui l'a-

voient reçû de la part du Sénat à son arrivée dans le Port de Gênes.

De Naples et Sicile.

Le Comte de Marsillac, qui commande le Corps de Troupes Espagnoles débarquées en Sicile, à la Tour *del Faro*, a écrit au Roy que les Habitans de Messine lui ayant envoyé des Députez pour lui témoigner le désir qu'ils avoient de passer sous la domination de S. M. il avoit fait sommer le Prince de Lobkowits, qui commandoit dans la Place, de se rendre, et que ce Prince avoit pris le parti d'abandonner la Ville et de se retirer avec le Comte de Sastago, dans la Citadelle, dont on avoit commencé le Siege en même-temps que celui du Château de Gonzague.

Ce General a aussi donné avis à S. M. qu'il avoit mis des Garnisons dans les Châteaux de Matagrifone et de Castellazzo.

Le Roy a reçû des Lettres du Duc de Bitonto, qui lui mande qu'il s'est emparé du Fort de Castelamare, dont la Garnison, composée de 300. Impériaux, a été faite prisonniere de guerre. Les Lettres du même General, marquent qu'ayant marché à Siracuse avec la plus grande partie des Troupes dont il s'est réservé le commandement, il en avoit formé le blocus, et qu'il se disposoit à en faire le Siege. Il ajoûte qu'il avoit donné ordre au Comte de Marsillac, qui n'a besoin que de 8. ou 9000. hommes pour se rendre Maître de la Citadelle de Messine et du Château de Gonzague, de détacher deux Régimens et une partie de Paysans armez par lesquels il a été joints à la Gruta, pour bloquer la Ville de Trapani.

Ce General mande en même-temps au Roy,

que tous les Habitans de Sicile continuoient de poursuivre les Imperiaux, et qu'ils avoient armé leurs Barques et leurs Galiotes pour être en état d'empêcher les Ennemis d'être secourus par Mer, et de sortir d'une Place pour rentrer dans une autre.

Don Hector Marulli, Gouverneur de la Ville de Cortone dans la Calabre Ulterieure, près de l'Embouchure de la Riviere d'Esaro, a envoyé un Courier à S. M. pour l'informer qu'il en avo it emporté par escalade la Citadelle dont le blocus duroit depuis trois mois; que tous les Imperiaux qui la deffendoient, avoient été tuez ou pris, et qu'on y avoit trouvé une grande quantité de munitions de guerre, que le Comte Viscomti, cy-devant Viceroy du Royaume de Naples y avoit fait transporter pour les faire passer en Sicile.

Les nouvelles de cette Isle du 20. Septembre, portent que le General Duc de Bitonto avoit envoyé un Détachement pour s'emparer de l'Isle Farinara, qui a été abandonnée par les Imperiaux.

Ces Lettres ajoûtent que les Habitans de la Ville de Gergenti l'ayant fait assurer par des Députez du désir qu'ils avoient de se soumettre à S. M. il y avoit fait marcher quelques Troupes qui avoient été reçûës dans la Ville et que la Garnison Imperiale, qui s'étoit retirée dans la Citadelle, s'étoit renduë prisonniere de guerre après une foible résistance; que celle de Melazzo étant trop foible pour soutenir un Siege, et manquant d'ailleurs de vivres et de munitions, avoit été obligée de subir le même sort, et que la Ville de Trapani, qui est bloquée depuis peu par deux Régimens et un grand nombre de Paysans armez, seroit bientôt réduite sous l'obéissance du Roy.

Selon les mêmes Lettres, les Troupes Espagnoles sont reçûës dans toute l'Isle au bruit des acclamations réïterées du Peuple, qui se fait un devoir de celebrer par des Fêtes chaque avantage que S. M. remporte sur les Imperiaux.

Le Comte de Marsillac a mandé au Roy qu'aussitôt après qu'il se sera rendu maître du Château de Gonzague, dont il presse le Siege avec beaucoup de vivacité, il attaquera dans les formes la Citadelle de Messine, qui est si exactement investie, que le Prince de Lobkowits, qui s'y est enfermé avec le Comte de Sastago, cy-devant Viceroy de l'Isle et une nombreuse Garnison, ne peut esperer de recevoir aucun secours.

Les Imperiaux faits prisonniers de guerre à Castelamare, à Melazzo et dans les autres Places, doivent être conduits à Naples, d'où l'on transportera en Espagne ceux qui refuseront de prendre parti dans les Troupes de S. M.

Par les Lettres de Naples de la fin du mois dernier, on apprend que le Détachement des Troupes Espagnoles qui avoit fait le Siege de la Citadelle de Palerme, s'en étoit emparé, et que la Garnison s'étoit renduë prisonniere de guerre. On ajoûte qu'il doit incessamment marcher avec une partie de ses Troupes à Messine, d'où l'on a reçû avis que les Imperiaux qui étoient enfermez dans la Citadelle, manquoient d'affuts pour leurs Canons, et que les Galeres d'Espagne avoient pris un Bâtiment, à bord duquel le Prince de Lobkowits avoit fait embarquer ses principaux Effets, et dont le Capitaine avoit tenté de sortir du Port à la faveur de la nuit.

On apprend par les dernieres Lettres de Naples, que le Marquis de Bay, Maréchal de Camp, dépêché par le Duc de Bitonto, avoit informé

le Roy que les Troupes Espagnoles qui faisoient le Siege du Château de Gonzague, sous les ordres du Comte de Marsillac, s'en étoient emparées, et que la Garnison, composée de 400. hommes, avoit été faite prisonniere de guerre. Ces Lettres ajoûtent que la Prise de ce Château avancera celle de la Citadelle de Messine, pour laquelle on a fait toutes les dispositions nécessaires, ainsi que pour celle de la Ville de Trapani, dont le Marqnis de la Mina, Lieutenant General a été chargé.

PORTUGAL.

ON écrit de Lisbonne, que le Comte de Prado a obtenu le titre de Marquis das Minas, qui a été porté par son Pere, par son Ayeul et son bis-Ayeul, et que le 11. du mois dernier il eut l'honneur de remercier le Roy, qui le reçut très-favorablement.

GRANDE BRETAGNE.

LE Comte d'Effingham, Député, Grand-Maréchal d'Angleterre, et les Commissaires de la Noblesse, s'assemblerent le 29. du mois passé au College des Armoiries dans *Doctors Commons* pour regler les peines qu'on prononcera contre ceux qui portent des Armes sans en avoir le droit.

On a appris d'Affrique, que M. Solicoffre, après avoir conclu un Traité avec le Roy de Maroc, s'étoit rendu de Mequinez à Tetwan pour s'y embarquer à bord du Vaisseau de guerre la Rose, avec tous les Anglois que les Corsaires des Ports du Roy de Maroc avoient faits Esclaves et à qui ce Prince avoit rendu la liberté.

Le Baron Stark, Envoyé Extraordinaire du

Duc de Holstein Gottorp, a reçû un Courier qui lui a apporté des pleins pouvoirs pour lever toutes les difficultez qui pourroient s'opposer au Mariage de ce Prince avec la Princesse Amelie.

On a appris de la Jamaique, que le nombre des Negres Rebelles y augmentoit tous les jours; qu'ils avoient choisi le haut d'une Montagne fort escarpée pour leur principale habitation, qu'ils l'avoient fortifiée de plusieurs Redoutes et qu'on n'y arrivoit que par un défilé où il ne peut passer de front que deux personnes. Les mêmes avis portent qu'ils ont élû un Roy, qu'ils font des courses dans toute l'Isle, qu'ils ont entierement défait depuis peu un Détachement de 150. hommes, et qu'ils enlevent tous les Blancs qu'ils rencontrent.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 4 de ce mois Fête de S. François, la Reine se rendit à l'Eglise des Recolets, où S. M. entendit la Messe, et communia par les mains du Cardinal de Fleury son Grand Aumônier.

Le Roy étant parti de Versailles le 6 de ce mois, à neuf heures du matin, S M. arriva de bonne heure à Fontainebleau, après avoir dîné au Château de Petitbourg.

La Princesse de Conti accoucha d'un Prince le premier Septembre vers les huit heures du soir ; on l'appelle le Comte d'Alais.

Le 19 Octobre, la Reine accompagnée des Dames de sa Cour, partit de Versailles pour aller coucher à Petitbourg, d'où S. M. arriva à Fontainebleau le 20 vers les 7 heures du soir.

Le 17, le Roy fit rendre à l'Eglise de la Paroisse les Pains Benits, qui furent présentez par l'Abbé de Brancas, Aumônier du Roy en quartier.

Le 24, la Reine fit aussi rendre les Pains Benits à la même Eglise ; ils furent présentez par l'Abbé de S. Aulaire, son Aumônier en quartier.

Le 21 Octobre, les Comédiens François représenterent à Fontainebleau la Tragédie *d'Enée et Didon*, qui fut suivie de la petite Piece de *l'Epreuve Réciproque*.

Le 26, la Comédie des *Fils Ingrats*, et celle de la *Nouveauté*.

Le 23 Octobre, les Comédiens Italiens représenterent aussi à la Cour la *Surprise de la Haine*, et *le Retour de Tendresse*.

La

La Dlle Ricoboni, nouvelle Actrice, joüa avec applaudissement pour la premiere fois devant la Reine, le Rôle d'Amante dans les deux Pieces.

Le 30, *Democrite Pretendu Fou*, et la *Silphide.*

Employs Militaires donnez.

LE Regiment Suisse vacant par la mort de . . . d'Affry, Lieutenant General des Armées du Roy, tué à la Bataille de Guastalla, a été donné par le Roy à . . . . . Vittemer, Lieutenant Colonel du même Regiment.

L'agrément de celui de Luxembourg, qui avoit été accordé à Jean-Baptiste Budes, Comte de Guébriand, tué à la même Bataille a été donné à . . . . Comte de Broglio, fils aîné du Maréchal de ce nom, qui étoit arrivé à Versailles le 26 Septembre précédent sur les neuf heures du matin, avec la nouvelle de la Bataille de Guastalla.

Louis-Georges de Clermont, appellé le Comte de Clermont Gallerande, né en 1684. Colonel d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, et Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Orleans, frere puîné de Pierre Gaspard, Marquis de Clermont Gallerande, Che-

valier des Ordres du Roy, Maréchal de Camp de la Promotion du 20 Fevrier dernier, et Premier Ecuyer du Duc d'Orleans, a été nommé Colonel Lieutenant du Regiment d'Orleans Infanterie, au lieu et place de Samuel-Jacques Le Clerc, Marquis de Juigné, mort des blessures qu'il avoit reçuës à la Bataille de Guastalla.

La Place d'Inspecteur de Cavalerie vacante du 23 Septembre par la mort de Pierre de Monteils, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, Brigadier des Armées du Roy, et Maréchal General des Logis de la Cavalerie, a été donnée à Nicolas-Joseph Baltazar de Langlade, Marquis du Chaila, Maréchal de Camp du 20 Fevrier dernier.

Le Regiment de Nivernois, dont le Marquis d'Avarey étoit Colonel, a été accordé au Chevalier d'Avarey son frere, Cornette de la premiere Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy.

Le Chevalier de Villefort a été nommé Mestre de Camp Lieutenant du Regiment de Cavalerie de Clermont, et le Marquis d'Ajat-Hautefort, Mestre de Camp, Lieutenant de celui de Cavalerie de Toulouse.

Le 20 de ce mois, le Roy déclara la Promotion que S. M. avoit faite dès le premier Août dernier, et celle du 18 de ce mois. Par ces deux Promotions le Roy a fait 22 Lieutenants Generaux, 43 Maréchaux de Camp, 43 Brigadiers d'Infanterie, et 36 de Cavalerie ou de Dragons.

Le 27. Sa Majesté déclara que son intention étoit de nommer le Marquis de Pezé Chevalier de ses Ordres, dans le premier Chapitre qui sera tenu.

Le 24 de ce mois l'Abbé de Cosnac, nommé à l'Evêché de Die, fut sacré dans la Chapelle du Seminaire de S. Sulpice, par l'Archevêque de Vienne, assisté de l'Evêque d'Arras et de l'Evêque d'Orleans. Il prêta serment le 31.

Le Roy après avoir assisté, comme nous l'avons dit dans le dernier Mercure, au *Te Deum* chanté le 26 Septembre pour remercier Dieu de la Victoire remportée à la Bataille de Guastalla, fit rendre le 3 de ce mois de Solemnelles Actions de Graces par le *Te Deum* qui fut chanté dans l'Eglise Métropolitaine, auquel

l'Archevêque de Paris officia pontificalement. Le Chancelier de France et le Garde des Sceaux accompagnez de plusieurs Conseillers d'Etat et Maîtres des Requêtes, y assistérent; ainsi que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes et le Corps de Ville, qui y avoient été invitez en la maniere accoutumée.

LETTRE du Roy, écrite à M. l'Archevêque de Paris, &c.

MOn Cousin, Dieu vient de me faire une nouvelle grace par la Victoire qu'il a donnée à mon Armée, unie à celle de mon Frere et Oncle le Roy de Sardaigne, sur celle de l'Empereur en Italie. Après le Combat de Parme, les Ennemis avoient été obligez de se retirer derriere la Sechia, et de se couvrir de cette Riviere; mais ayant reçû plusieurs renforts, ils trouvérent le moyen le 15 de ce mois de percer par un des Quartiers que nos Troupes occupoient sur la rive gauche de la Sechia; surquoi mon Frere et Oncle le Roy de Sardaigne, ayant rassemblé toutes mes forces et les siennes, il vint camper le 17 sous Guastalle; cependant les Ennemis pleins de confiance par l'avantage qu'ils venoient d'avoir, sont venus le 19 présenter la Bataille à notre Armée. Mes Troupes et celles de mon Frere et Oncle le Roy de Sardaigne les ont attaquez par tout avec une égale valeur, et malgré le feu de leur Infanterie et de leur Artillerie, elles les ont obligés, après un Combat de sept heures,

de

de fuir de toutes parts avec grande perte ; ils ont abandonnez une partie de leur Canon, et nous leur avons pris plusieurs Timballes et Etendarts. Un aussi grand succès ne peut être rapporté qu'à Dieu ; Et voulant lui rendre les Actions de graces qui lui sont dûës, je vous fais cette Lettre pour vous dire que mon intention est, que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans votre Eglise Métropolitaine et autres de votre Diocèse, avec les solemnitez requises, au jour et à l'heure que le Grand-Maître, le Maître ou l'Aide des Cérémonies vous dira de ma part : Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mon Cousin, en sa sainte et digne garde. Ecrit à Versailles le 30 Septembre 1734. Signé LOUIS ; *et plus bas*, PHELYPEAUX.

Et au dos est écrit : A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Pair de France, Commandeur de mes Ordres.

MANDEMENT de M. l'Archevêque de Paris.

CHarles-Gaspard-Guillaume de Vintimille &c. Le Tout-Puissant, Mes très-chers Freres, qui s'est déja declaré tant de fois pour la juste cause que le Roy soutient, vient de lui en donner une nouvelle preuve dans la Victoire complette remportée à Guastalle.

Quelque valeur que les Troupes ayent fait éclater dans cette Bataille, gardons-nous bien, Mes très-chers Freres, d'en attribuer le succès aux moyens humains : c'est l'instruction qu'un Prophete donnoit à tous les Rois de la Terre, en la personne d'*Amasias* : *O Roy*, disoit l'hom-

me de Dieu, *si vous mettez votre confiance dans la force de vos Armées, Dieu rendra vos ennemis superieurs et vous serez vaincu; car c'est lui qui secourt les combattans ou qui les met en fuite, comme il lui plaît.*

Les Ennemis de la France ne viennent-ils pas de l'éprouver? dans le moment même qu'enflez d'un succès, ils croyoient pouvoir tout tenter, Dieu a inspiré aux Troupes du Roy une nouvelle ardeur pour soutenir la gloire de la Nation, et celui qui décide du sort des Armes, leur a donné un courage et une intrépidité auxquels ceux qui se regardoient comme victorieux n'ont pû résister.

Le Roy penetré de cette grande verité, Mes très-chers Freres, veut que nous rendions de solemnelles actions de graces d'un évenement si glorieux, à Dieu, à qui il reconnoît qu'il en est redevable : conformons nos sentimens à ceux de cet auguste Prince, dont toutes les démarches sont reglées par la pieté et par la justice.

Un Roy si grand par lui même a declaré qu'il n'entreprenoit point la Guerre pour faire des Conquêtes, et pour augmenter sa puissance, et en tirant l'épée, il n'a point conjuré la perte des Nations qui lui sont opposées.

Ainsi, Mes très-chers Freres, c'est entrer dans les vûës d'un Monarque pacifique et moderé, de désirer la paix dans les jours même de ses triomphes, et de dire avec le Prophete au milieu des succès les plus heureux, et dans le tems que le glaive de Dieu brille le plus en notre faveur : *O Epée du Seigneur jusqu'à quand ne te reposeras-tu point? rentre dans ton fourreau, refroidis-toy, et ne frappe plus.*

Joignons donc, Mes très-chers Freres, à la plus

plus vive reconnoissance pour une Victoire si signalée, des vœux ardens pour la paix que Dieu seul peut donner à la Terre, et demandons-lui que les Victoires mêmes nous conduisent à une paix solide, qui fasse cesser les désordres et les maux que la Guerre la plus juste rend inévitables.

A ces causes, après en avoir conferé avec nos venerables Freres les Doyen, Chanoines et Chapitre de notre Eglise Métropolitaine, Nous ordonnons que demain Dimanche troisiéme de ce mois, le *Te Deum* sera chanté dans notre Eglise Métropolitaine, en actions de graces de la Victoire remportée proche Guastalle par les Troupes de Sa Majesté et celles du Roy de Sardaigne; Dimanche 10 du présent mois, dans toutes les Abbayes, Chapitres, Paroisses et Convents exempts et non exempts de la Ville et Fauxbourgs; et dans toutes les autres Eglises de notre Diocèse, le Dimanche après la réception du present Mandement. Si mandons aux Archiprêtres de Sainte Marie-Magdelaine et de S. Severin, de notifier notre present Mandement à tous Abbez, Prieurs, Curez, Superieurs et Superieures de la Ville et desdits Fauxbourgs; et aux Doyens Ruraux de l'envoyer aux Curez de Campagne, Superieurs et Superieures des Communautez exemptes et non exemptes, à ce qu'ils n'en ignorent, et qu'ils l'observent et fassent observer par les personnes qui leur sont soumises. Donné à Paris en notre Palais Archiepiscopal le 2 d'Octobre 1734. *Signé* CHARLES.

Le 4. Octobre le Cardinal de Biss y Abbé de S. Germain des Prez, donna aussi un Mandement; dont voici la teneur.

Henri

HEnry de Thiard de Bissy, par la grace de Dieu, et du Saint Siége Apostolique, Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, du Titre de Saint Bernard, Evêque de Meaux, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prez : A tous ceux qui sont soumis à notre Jurisdiction, Salut et Benediction. La pieté exige de nous une vive reconnoissance envers Dieu qui favorise visiblement la justice des Armes du Roy, par une nouvelle Victoire remportée à Guastalla, et des vœux ardens pour une Paix solide entre les Princes Chrétiens. C'est en remplissant ce double devoir que nous nous conformerons aux intentions de notre pieux Monarque. Tout victorieux qu'il est, il est encore un Roy pacifique, il souhaite la Paix pour ses Peuples, et ses souhaits sont récompensez par des Victoires. Que nos Temples retentissent des témoignages publics de reconnoissance envers le Dieu des Armées, et que nos cœurs soient touchez des sentimens d'humanité et de Religion sur la mort de nos Proches, de nos Amis, et de tant de vaillans Sujets qui viennent de sacrifier genereusement leur vie, pour la gloire du Prince, et pour les interêts de l'Etat. Ne demandons pas à un Dieu, qui *n'est descendu sur la terre que pour y éteindre dans son Sang toutes les inimitiez, et réconcilier l'Univers* ; ne lui demandons pas que son glaive achève d'exterminer les Nations armées contre nous. Ces prieres de sang retomberoient sur nos têtes. Demandons-lui cette Paix, que les Rois, que les Victoires que le Monde ne sçauroient donner et qui ne peut être que l'ouvrage de ses misericordes infinies. A ces causes, pour suivre les pieuses intentions du Roy, et pour satisfaire

aux

aux mouvemens de notre zele, et aux devoirs de notre Ministere, Nous ordonnons que Samedy neuviéme du présent mois, à l'issüe des Vêpres, le *Te Deum* sera chanté dans notre Eglise Abbatiale, en actions de graces de la Victoire remportée proche Guastalla par les Troupes de Sa Majesté, et celles du Roy de Sardaigne. Donné à Paris dans notre Palais Abbatial le 4 Octobre 1734. *Signé* HENRY, Cardinal de Bissy.

Le Samedy 9. Octobre, en conséquence de ce Mandement, on chanta dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Germain le *Te Deum* avec beaucoup de solemnité, suivi du Pseaume *Exaudiat &c.* et des Prieres accoutumées. Les Officiers de la Justice de l'Abbaye et plusieurs Personnes distinguées assistérent à cette cérémonie, pendant laquelle on fit plusieurs décharges de Coulevrines et de Boëtes, placées dans les Cours et dans les Jardins. Le soir il y eut des Feux et des Illuminations, tant dans la Cour et les Bâtimens du Palais Abbatial, que dans l'Enclos extérieur du Monastére; et on réïtera les décharges.

MORTS, NAISSANCES et Mariages.

LE Pere *Charles-Armand Foucquet*, Prêtre de l'Oratoire, mourut à la Maison et au Séminaire de S. Magloire le 18. Septembre, âgé de 78 ans; il étoit fils de Nicolas Foucquet, Sur-Intendant des Finances et Ministre d'Etat, et de Ma-

rie-

rie-Madeleine de Castille de Villemareüil, sa seconde femme, Frere du Comte de Melun et de Vaux, du Marquis de Belisle et de la feüe Duchesse de Bethune, et oncle de M. le Duc de Charôt, de M. le Comte de Belisle. Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant General de ses Armées et Gouverneur des trois Evêchez; de M. le Chevalier de Belisle Brigadier des Armées de S M. et de Mesdames de Monmain et de la Vieuville. Le P. Foucquet étoit entré dans l'Oratoire depuis 56. ans, il en avoit rempli avec honneur les principaux Emplois, il avoit été Grand Vicaire de Louis Foucquet, Evêque d'Agde, son oncle, et il auroit été son successeur, si sa modestie et son humilité n'y eussent mis des obstacles; l'innocence de ses mœurs, un cœur disposé à toute bonne œuvre, une simplicité jointe à un jugement solide, formoient son caractere qui le rendoit aimable et estimable.

Le 22. Septembre mourut, âgée d'environ 80. ans, D. *Madeleine du Deffend de la Lande*, veuve de Jean-Baptiste du Lieu, Seigneur de Charnay, Lieutenant Particulier en la Sécéchaussée et Siege Présidial de Lyon et Prévôt des Marchands de la même Ville. Elle étoit sa seconde femme, et elle a laissé de lui des enfans. Elle étoit fille de Louis du Deffend, Marquis de la Lande, Maréchal de Camp des Armées du Roy, Lieutenant de ses Gardes du Corps et Lieutenant General au Gouvernement de l'Orleanois, et de Louise-Anne-Madeleine Brulart.

Le 23. mourut à Strasbourg *Pierre de Monteils*, Gentilhomme d'auprès de Ciussade en Quercy, Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis, Brigadier des Armées du Roy du premier Février 1719. Inspecteur General de Cavalerie depuis le

mois d'Octobre 1724. et actuellement Maréchal General des Logis de la Cavalerie, dans l'Armée de S. M. en Allemagne, cy-devant Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, dont il se démit en 1725.

Le 27. D. *Madeleine-Angelique-Françoise de Gaureault du Mont*, veuve depuis le 23. Avril 1722. de Louis de Pellevé, Comte de Flers, Baron de Larchant, Seigneur de Tracy et de Landelle, Vicomte de Condé-sur-Noireau, qu'elle avoit épousé au mois de Mars 1696. mourut âgée d'environ 51. ans. Elle étoit fille unique de Hiacinte de Gaureault, Seigneur du Mont, d'Anneville, Hemevé, Riou, &c. Capitaine et Gouverneur des Château, Parc, Bois et Buissons de Meudon, Clamart, Chaville et Viroflée, Ecuyer du Roy, et Ecuyer commandant l'Ecurie du Dauphin, Ayeul du Roy Louis XV. mort le 17 Mars 1726. et de feüe D. Angelique-Françoise-Madeleine Boutier de Château-Dacy, morte le 18. Mars 1716. elle laisse un fils, Hiacinte-Louis de Pellevé, Comte de Flers, Baron de Larchant, Capitaine et Gouverneur de Meudon et dépendances, cy-devant Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Berry, dont il a donné sa démission en 1733. il est marié depuis le 3. Juillet 1734. avec Marie-Angelique d'Aix, fille unique et seule heritiere de feu Antoine d'Aix, Comte de la Chaize, Capitaine des Gardes de la Porte du Roy, et de Françoise Nicole du Gué, dont il n'a point d'enfans, et une fille Jordaine-Antoinette de Pellevé, mariée depuis avec Jean-Baptiste Ango, sieur de la Motte, Baron d'Ecouché, près d'Argentan en Normandie, Conseiller au Parlement de Roüen.

Samuel-Jacques le Clerc, Marquis de Juigné

et de Verdelles, Baron de Champagne, de la Lande, &c. Colonel-Lieutenant du Régiment d'Orleans, Infanterie, par Commission du 20. Novembre 1722. qui est mort de la blessure qu'il avoit reçuë à la gorge d'un coup de Mousquet à la Bataille de Guastalla, étoit d'une ancienne Noblesse d'Anjou, et avoit été marié le 27. Juin 1725. avec Marie-Gabrielle le Cirier de Neufchelles, fille unique de Leon le Cirier, Marquis de Neufchelles le Plessis, Villeneuve, Riviere, &c. Maréchal des Camps et Armées du Roy, ancien Lieutenant de ses Gardes du Corps, Gouverneur des Ville et Château de sainte Menehould, mort le 29. Septembre 1733. et de Marie-Louise le Menesrel de Hauguel, sa Veuve, sœur de la Maréchale de Besons. Il en laisse des enfans.

Jean-Baptiste Budes, Seigneur de Launay-Couvran, appellé *le Comte de Guebriant*, Capitaine dans le Régiment du Roy, et qui venoit d'avoir l'agrément de celui de Luxembourg, comme on l'a marqué dans le Mercure du mois d'Août dernier, a été tué à la Bataille de Guastalla. Il étoit de même Maison que Jean-Baptiste Budes, Comte de Guébriant, Maréchal de France, mort le 24. Novembre 1643. d'un coup de Fauconneau qu'il avoit reçû le 17. précedent au Siege de Rotweil en Allemagne. Il avoit été marié le premier Février 1728. avec Armande-Françoise Acton de Marsais, fille de Jean-Charles Acton, Seigneur de Marsais, et de Denise-Hippolite Catar, Gouvernante du Duc de Penthievre.

Louis de Clermont, *Marquis de Chaste*, Maréchal des Camps et Armées du Roy, de la Promotion du premier Août dernier, comme il a été rapporté dans le Mercure du même mois, est mort du coup de Mousquet, qu'il avoit reçû au

travers du corps à la même Bataille de Guastalla, âgé d'environ 45. ans, sans avoir été marié. Il étoit fils aîné de Charles Baltasar de Clermont Chaste, Comte de Roussillon, Seigneur de Chaste et de Charpey, cy-devant Sénechal de Velay, Mestre de Camp du Régiment de la Reine, Cavalerie, et de feuë D. Marie Ferdinande Caillebot de la Salle, sa premiere femme, morte le 28. Avril 1707. laquelle étoit sœur de l'ancien Evêque de Tournay. Le deffunt laisse un frere qui est François-Ferdinand de Clermont, Comte de Chaste, Lieutenant de Roy en la Province de Dauphiné, qui étoit Colonel du Régiment de Luxembourg, et qui a eu le Régiment Dauphin, vacant par la Promotion du Marquis de Chaste, son frere aîné au Grade de Maréchal de Camp, comme on l'a dit dans le Mercure du mois d'Août dernier.

Le 10. Octobre *Jean-Théophile de Beziade, Comte d'Avarey*, Colonel du Régiment de Nivernois, Brigadier des Armées du Roy, de la Promotion du premier Août dernier, mourut de la blessure qu'il avoit reçûë au genoüil à la même Bataille de Guastalla, dans la 38. année de son âge, étant né le 29. Décembre 1696. Il étoit fils aîné de Claude-Théophile de Béziade, Marquis d'Avarey-sur-Loire, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur et Grand-Bailli de Péronne, Lieutenant de Roy au Pays de Vaterre, Grand-Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, et cy-devant Ambassadeur ordinaire auprès des Cantons Suisses et Grisons, et de feüe Dame Catherine-Angélique Foucault, sa femme, morte le 28. Avril 1728. Le deffunt laisse un fils qui est le Chevalier d'Avarey, second Colonel de la premiere Compagnie des Mousquetaires.

taires de la Garde du Roy, depuis le mois de Janvier 1729. et auparavant Capitaine dans le Régiment de Dragons d'Arménonville.

La nuit du 13. au 14. Octobre 1734. *Cardin le Bret*, Comte de Selles en Berry, Seigneur de Pantin et autres Lieux, Conseiller d'Etat, Premier Président du Parlement de Provence, Commandant pour le Roy, et Intendant de Police, Justice et Finances de cette Province, et du Commerce du Levant, mourut subitement à Marseille, âgé de 59. ans, moins 12. jours, étant né le 26. Octobre 1675. Il fut d'abord reçû Conseiller au Parlement de Provence le 8. Janvier 1694. et ensuite Maître des Requêtes Ordinaires de l'Hôtel du Roy le 20. Décembre 1696. il fut nommé à l'Intendance de Pau en Bearn, au mois d'Avril 1701. d'où il fut transferé à celle de Provence, sur la démission de son Pere au mois d'Avril 1704. ainsi il a exercé l'Intendance pendant plus de 30. ans. Il se fit si fort aimer dans cette Province, qu'à la mort du Premier Président, son Pere, le Parlement députa un Président à Mortier et deux Conseillers pour le demander au Roy pour Premier Président. Il fut reçû dans cette Charge le 30 Juin 1710 et il obtint en 1723. l'expectative d'une Place de Conseiller d'Etat, qui lui fut accordée en 1730. il étoit fils de Pierre Cardin le Bret, Seigneur de Flacourt et de Pantin, Président du Parlement de Provence et Intendant de cette Province, mort le 25. Fevrier 1710. et de Marie-Françoise Vedeau de Grammont, et il avoit été marié 4. fois. La premiere le 30. Juillet 169[illegible] avec Marie-Therese de Lubert, morte le 23 Septembre 1699. âgée de 22. ans, fille de Louis de Lubert, Trésorier General de la Marine, d'A[illegible]

d'Antoinette Marie de Loynes, sa seconde femme ; il eut d'elle un fils, mort en bas âge le 7. Août 1704. 2°. le 12. May 1708. avec Marguerite-Charlotte-Genevieve le Feron, morte la même année, fille de feu Jean-Baptiste le Feron, Seigneur du Plessis, Maître Ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, et Grand Maître des Eaux et Forêts de l'Isle de France, et de Geneviéve Titon, sa seconde femme ; 3°. le 4. Juin 1710. avec Therese-Angelique Croiset, morte le 13. Mars 1711. fille de Louis-Alexandre Croiset, Marquis d'Estiau, Conseiller d'honneur et Président honoraire aux Enquêtes du Parlement de Paris, et de Marie-Catherine Rossignol; et en 4es nôces au mois de Juillet 1712. avec Marguerite-Henriette de la Briffe, fille de feu Arnaud de la Briffe, Marquis de Ferriere, Seigneur de Passy, Brion, les Bernardieres, &c. Procureur General au Parlement de Paris, et de Bonne Barillon d'Amoncourt, sa seconde femme. Cette derniere est morte à Aix le 17. Mars 1724. âgée de 29. ans, et il a eû d'elle Cardin Charles Provence le Bret, né le 29. Avril 1713. tenu sur les Fonts de Baptême par les Procureurs du Pays de Provence, au nom de la Province, et mort en 1718. Marie-Bonne-Henriette le Bret, née le 18. Mars 1716. mariée au mois de Decembre 1732. avec N... de Coriolis, Marquis d'Espinouse, Conseiller au Parlement de Provence, fils de Pierre de Coriolis, Marquis d'Espinouse, Président à Mortier au même Parlement, et de Renée-Charlotte-Félicité de Vintimille, fille du Comte du Luc, Chévalier des Ordres du Roy, Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis, Conseiller d'Etat d'Epée, &c. Cardin-Antoine le Bret, né le 9. Juin 1717.

Cardin

Cardin-Paul le Bret, né le 25. Juin 1718. reçû Chevalier de Malthe de minorité ; Cardin François-Xavier le Bret, né le 12. Décembre 1719. aussi reçû Chevalier de Malthe de minorité ; Marie Charlotte-Geneviéve le Bret, née le 14. Décembre 1720. et Marie-Geneviéve-Rosalie le Bret, née le 27. Décembre 1721.

Le 16 Octobre, Dlle *Catherine-Etiennette-Françoise Perrotin de Barmont*, fille aînée de Jacques Perrotin, Ecuyer Sr de Barmont, Chevalier de l'Ordre Royal de S. Michel, Conseiller du Roy, Contrôlleur General de la Marine, Galeres, Fortifications et Réparations des Places Maritimes, et Garde des Registres du Controlle General des Finances de France, et de feuë Catherine-Etiennette Gineste, mourut à Paris, âgée de 32 ans, étant née le 29 Octobre 1702.

Le même jour mourut à Paris *François-Simeon Chambault*, Conseiller Secretaire du Roy Maison Couronne de France et de ses Finances, veuf de Marie Dondeau, morte le 2 Avril 1725.

M. *N.....Maignard de Bernieres*, Président à Mortier Honoraire du Parlement de Normandie, mourut à Roüen le 18 Octobre, âgé d'environ 51 ans.

Le 22, *Jean-Baptiste Maximilien le Feron*, Seigneur du Plessis aux Bois, Yverny, Cuisy, &c. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, depuis le 8 Mars 1719. et auparavant Conseiller et Commissaire aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris, où il avoit été reçu le premier Avril 1716. mourut à Paris, âgé de 39 ans. Il étoit fils de feu Jean-Baptiste le Feron, Seigneur du Plessis, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, et Grand Maître des Eaux et Forêts de l'Isle de France, mort

Le

le 27 Juin 1705. et de Geneviéve Titon sa deuxiéme femme, à présent sa veuve, et il avoit épousé le 19 Juillet 1728. Marie-Anne Petit de Villeneuve, fille unique de feu Nicolas Petit, Seigneur de Villeneuve, Président en la Cour des Aydes de Paris, mort en 1710. et de Marie-Anne Negret sa veuve. Il en laisse des enfans.

Le 21 Septembre, D. *Marie-Agnès de Varinû de Varennes*, épouse de M. Pierre-Nicolas Guillaume de Chavaudon de S. Maur, Conseiller en la Cour des Aydes, accoucha d'une fille qui fut tenuë le lendemain sur les Fonts de Baptême, et nommée Catherine-Françoise, par M. François-Denis de Riancey, Conseiller du Roy, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, et D. Marie-Suzanne Josaly, veuve de M. Edme-Mathurin le Jariel de Forges, Ecuyer ordinaire du Roy.

Le 25 Septembre dernier, D. *Marie-Elizabeth de Poix, de Perigny*, épouse de M. Pierre Berger de Ressie, Conseiller au Parlement de Paris, accoucha d'une fille, qui fut tenuë le 27 sur les Fonts de Baptême, et nommée Marie-Françoise, par M. François Berger Ecuyer, ancien Receveur General des Finances du Dauphiné oncle, et Dlle Marie-Geneviéve Berger, Sœur de la Baptisée.

La Comtesse de *Prye*, épouse de Leonor-François de Prye, Seigneur de Thesmillon, appellé le Comte de Prye, mariez le 27 Septembre 1731. et Belle-Sœur du Marquis de ce nom, Chevalier des Ordres du Roy, accoucha le 25 Septembre 1734. au Château de Courbepine en Normandie, d'un fils qui fut tenu sur les Fonts de Baptême, par le Marquis de Prye et Ma-

demoi-

demoiselle sa Sœur, ses Oncle et Tante.

D. *Charlotte-Antoine de Gontaut de Biron*, épouse de Loüis de Bouschet, Marquis de Sourches, Mestre de Camp de Cavalerie, Cornette des Chevaux Legers de la Garde du Roy, Prevôt de l'Hôtel de S. M. et Grand Prevôt de France, accoucha le 18 Octobre d'une fille qui fut nommée le même jour Armande-Ursule, par Charles-Armand de Gontaut, Duc de Biron, Pair de France, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de Landau, et par D. Hilaire-Ursule de Thiersault, épouse de Loüis-François de Bouschet, Comte de Sourches, Lieutenant General des Armées du Roy.

Le 7 Octobre *Eustache-François le Cousturier*, Seigneur de Mauregard, et du Mesnil, Président au Grand Conseil, depuis le 18 Septembre 1732. et auparavant Conseiller au même Grand Conseil, et Trésorier General des Troupes de la Maison du Roy, veuf en premieres nôces depuis le 25 Decembre 1727. de D. Marie-Marguerite Bosc, de laquelle il lui reste un fils et une fille, et en secondes nôces d'Anne Denis, morte sans enfans, le 13 Decembre 1733. a épousé en troisiémes nôces Dlle Elizabeth-Victoire du Chastelet, fille aînée d'Alexandre Gaston du Chastelet, Chevalier Seigneur de Fresnieres en Picardie, ci-devant Ecuyer du Roy, et de feuë D. . . . . le Noir, *sa femme*.

ARMÉE D'ALLEMAGNE.

LE Maréchal d'Asfeldt a fetiré d'Haslach les 1500. hommes qu'il y avoit envoyez sous les ordres de M. Phelippes, Maréchal de Camp, et il a fait passer à Guegenbach les Troupes qui étoient à Zell.

Le 5. de ce mois, l'Armée du Roy étoit encore campée à Offembourg, où les Troupes étoient barraquées; le Maréchal d'Asfeldt a reçû les Ordres du Roy pour la distribution des Troupes pendant l'hyver, et l'Armée est sur le point de se séparer.

Le Prince Eugêne est parti pour se rendre à Vienne par le Danube; les Troupes qui resteront sur le Rhin seront commandées par le Prince Alexandre de Wirtemberg, qui établira son quartier à Hailbron, et laissera pendant l'Hyver 9. Batillons et 6. Escadrons dans Heydelberg, qu'on continuë de fortifier, ainsi que l'Isle de Neckerau, où on a mis deux Régimens et quatre Compagnies de Grenadiers.

On travaille aussi à perfectionner les Lignes qui s'étendent depuis Nuslock jusqu'à Schwetzmgen, et de-là au Rhin, passant par Brilh.

Le General Petracht est toujours dans la Vallée de la Kinch, et il y a distribué dans differens postes les 5000. hommes d'Infanterie et les 3000 de Cavalerie qui composent le Corps qu'il commande.

Le Prince de Furstemberg, qui avoit joint ce General à Housack, dans la même Vallée, avec deux Régimens d'Infanterie, deux de Cavalerie et 12. Pieces de Canon de campagne, s'avança le 17. à Bibrack.

ARME'E D'ITALIE.

LE Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny, ayant résolu de suivre les Ennemis, lesquels après avoir perdu la Bataille de Guastalla, s'étoient retirez du côté du Zero, marcherent le 20. Septembre et ils allerent camper à Luzara. Ils détacherent le même jour le Marquis de Maillebois avec 6. Bataillons et deux Regimens de Cavalerie pour passer le Po et pour aller joindre le Corps de Troupes qui étoit depuis quelque temps sur l'Oglio, sous les ordres du Marquis de Sandricourt, Lieutenant General.

Le 21. le Marquis de Ségur, Maréchal de Camp, qu'on avoit envoyé avec un Détachement de 200. hommes d'Infanterie et 1000. de Cavalerie, pour reconnoître la situation des Ennemis, ayant rapporté qu'ils étoient campez au Village de Montegiana, où ils faisoient des retranchemens, et que leur Camp couvert par le Zero, étoit encore soutenu par plusieurs Digues, le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny se déterminerent à revenir à Guastalla avec l'Armée. Elle y arriva le 22. et elle reprit le même Camp qu'elle occupoit avant la Bataille, ayant la droite à la Botta et la gauche au Po.

Le 26. on apprit que les Imperiaux, après s'être retranchez dans leur Camp de Montegiana, s'étoient déterminez à l'abandonner, et qu'ils repassoient le Po sur deux Ponts; cette nouvelle ayant été confirmée par le Détachement des Hussarts, envoyé pour découvrir le mouvement des Imperiaux, et qui s'avança jusqu'à la tête des Ponts qu'il trouva repliez, le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny envoyerent sur le champ deux Brigades d'Infanterie, les 10. Escadrons

drons de Carabiniers et 4. Régimens de Dragons à Dozolo, et le reste de l'Armée qui doit s'y rendre, marcha le 27. au matin, à l'exception de 8. Bataillons qu'on a laissez à Guastalla pour garder les retranchemens de la tête de nos Ponts.

Par un détail qu'on n'a pû avoir que quelques jours après la Bataille, il paroît que nous y avons eu environ 1200. hommes de tuez et 2500. de blessez. Les Imperiaux conviennent qu'ils y ont perdu plus de 2000. hommes et qu'ils y en ont eu près de 7000. de blessez.

On n'avoit sçû d'abord qu'une partie de leurs Officiers principaux tuez ou blessez, mais on a appris depuis que le Comte de Colmeneiro, M. Dalliers, General d'Artillerie, le Comte de Wallis, le Comte Chiuschy, le Commandeur d'Harac, Colonel, et le Comte Urabon, avoient été tuez. Ceux qui y ont été blessez sont, le General Lumquimberg, General des Hussards, mortellement; le Comte de Valseck, le Comte de Wesphalis, le Comte Lanthiery, le Comte de Shonkomberg et le Comte d'Harach, Major General.

L'Armée des Alliez, qui avoit marché le 27. du mois dernier du Camp de Guastalla pour se rendre à Dozolo, y resta jusqu'au 3. de ce mois, qu'elle alla camper à Commessagio; une partie de la droite de l'Armée s'étendant le long de l'Oglio jusqu'à son embouchure; le Roy de Sardaigne ayant son quartier à Sabionetto.

Le Comte de Konigseg ayant fait passer le Po à toute son Armée le 26. du mois dernier, l'avoit fait camper en face de cette Riviere, mais le 29. il en changea la disposition. Il étendit sa droite vers Montanara, il mit sa gauche à Borgo-Forte, où il établit le quartier general, et par

cette disposition l'Armée des Imperiaux fait face à la *Fossa Maestra*.

Le 30. du même mois, le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny, détacherent de l'Armée le Marquis de Maillebois, Lieutenant General, pour aller avec 6. Bataillons et 10. Escadrons, faire le Siege de la Mirandole.

Au commencement de ce mois, le Comte de Konigseg a fait faire differens mouvemens à son Armée. Il sortit du Seraglio le 8. avec une partie de ses Troupes, marcha par Curtatone et vint le même jour camper à Castelluchio, où le reste de l'Armée se rendit. Le 10. ce General marcha par sa droite avec un Corps de 6000. hommes, et il paroissoit qu'il avoit dessein de s'avancer sur l'Oglio, mais le même jour il fit rentrer son Infanterie dans le Seraglio, et il ne laissa que la Cavalerie au-delà de la *Fossa-Maestra*.

Le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny, qui dès le 9. avoient détaché de l'Armée la Brigade d'Infanterie du Maine et une Brigade des Troupes Piémontoises pour aller à Bozolo, se préparoient à y marcher avec toute l'Armée aussitôt qu'ils apprendroient que les Imperiaux s'avanceroient sur l'Oglio, mais ils sont restez dans le Camp de Commessagio, sur les nouvelles qu'ils ont eû de la marche des Ennemis pour rentrer dans le Seraglio.

Le Marquis de Maillebois, qui a marché pour aller faire le Siege de la Mirandole, a fait venir de Modêne de l'Artillerie, avec laquelle il doit établir plusieurs Batteries pour battre la Place.

Le Corps de 6000. hommes que le Comte de Konigseg avoit détaché de son Armée pour aller au secours de la Mirandole, ayant passé à

Mantoüe le 11. de se mois, s'avança sur le Po pendant la nuit suivante, entre Sabionnette, et l'embouchure de la Secchia, et ces Troupes commencerent à passer le Po le 12. de grand matin.

Le Marquis de Monconseil, qui avoit été envoyé par le Marquis de Maillebois à Revere pour observer la marche des Ennemis, ayant eû avis de leur mouvement, fit avancer pour les reconnoître le Chevalier de Tretz, Lieutenant Colonel du Régiment de Médoc, avec 100. Grenadiers et un Détachement de Cavalerie de 50. hommes. Quoiqu'il y eût déja 800. hommes des Ennemis qui avoient passé le Po, lorsque le Chevalier de Tretz arriva près d'eux, il les fit charger, il leur tua plusieurs Soldats et il ne se retira pour aller rejoindre le Marquis de Monconseil, que lorsqu'il vit que le Corps des Ennemis qui continuoient de passer, étoit devenu trop considerable. Le Sous-Sieutenant de la Compagnie des Grenadiers du Régiment de Médoc, a eû la jambe cassée dans cette Action, et 6. Soldats ou Cavaliers y ont été blessez.

Le Marquis de Maillebois, qui dès le troisiéme jour du Siege de la Mirandole, s'étoit établi sur le Chemin couvert de cette Place, et qui ayant trouvé la breche assez avancée, avoit tout disposé pour la descente du Fossé, fut averti le 12. vers les 9. heures du matin que les Imperiaux s'avançoient pour venir l'attaquer. Le Corps des Ennemis étant très-superieur en nombre aux Troupes qu'il avoit devant la Mirandole, il prit le parti de se retirer et il fut obligé d'abandonner une partie de son Artillerie. Le Marquis de Maillebois ramena le même jour toutes ses Troupes à Modêne, où il a été joint par celles qui avoient été détachées à Revere, et qui dans leur

retraite n'ont point été inquietées par les Ennemis. La tête de leur Détachement arriva sous la Mirandole un quart d'heure après que le Marquis de Maillebois en fut parti.

On apprend de Mantoüe, que le Marquis de Valperuiso et M. Spiltz, Chevalier de l'Ordre Teutonique, l'un et l'autre Officiers Generaux dans les Troupes de l'Empereur, y sont morts des blessures qu'ils avoient reçûës à la Bataille donnée le 19. près de Guastalla.

Les Letres d'Italie de la fin de ce mois, portent que les pluyes continuelles qu'on y a essuyées pendant 15. jours, ont déterminé le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny à faire cantonner l'Armée des Alliez. Ils ont distribué l'Infanterie dans les Villages qui sont en-deçà de la Delmona, jusqu'à Commessagio, et ils ont envoyé une partie de la Cavalerie à Vescovato, à Pescarol et dans d'autres Postes situez au-delà de la Delmona, jusqu'à la hauteur d'Ustiano.

Quelques Régimens de Cavalerie ont été postez dans les Villages du Crémonois les plus à portée de l'Oglio, et le reste sur la droite du Po. Les Régimens de Dragons des Troupes du Roy de France sont restez à Cizzolo et à la Strada.

Les Imperiaux ont fait un mouvement et ils sont partis de Rivalta, où ils étoient campez depuis quelques jours, pour aller à Rodiga. Ils ont étendu leur droite du côté de San Genesco, et ils ont fait remonter le Mincio à leur Cavalerie qui est actuellement à Goito.

SUPLEMENT.

NOus avons parlé dans le second volume du Mercure de Decembre 1733. d'un Decret de la Faculté de Medecine de Paris du 31 Mars 1732. en conséquence duquel, en conservant l'Examen de Chirurgie, la Faculté oblige ses Bacheliers à faire les Opérations Chirurgicales sur lesquelles on les interroge dans cet Examen, qui se doit faire la seconde année de Licence. Par le même Decret Elle a encore établi un autre Examen d'Anatomie, dans lequel les Bacheliers doivent répondre en dissequant et en démontrant les differentes Parties du Corps Humain, et cet Examen se doit faire dans la premiere année de Licence.

Un Etablissement si sage et si utile a merité d'être celebré et caracterisé par une Medaille, dont nous donnons ici la gravûre. D'un côté est le Buste de M. le Doyen de la Faculté de Medecine, avec cette Inscription H. J. BARON F. M. P. ITERUM DECANO 1733. 1734 et sur le Revers on voit les Bacheliers de Medecine dissequant un Cadavre étendu sur une Table. A côté est un autre Cadavre

sur lequel d'autres Bacheliers font les Opérations de Chirurgie, et ces mots pour Legende MAJORUM SECTANTUR VESTIGIA. Et dans l'Exergue BACCAL. OPERA ANATOM. ET CHIRURGICA EXERCENTES.

A. Cailleau Libraire à Paris, Quay des Augustins, au coin de la rue Gist-le Cœur, à *S. André*, vient d'achever d'imprimer la suite de l'*Histoire naturelle de l'Univers*, en 2 vol. *in* 12. avec figures, par M. Colonne, Gentilhomme Romain, contenant la IV. V. VI. et derniere Partie.

Dans la quatriéme Partie l'Auteur parle du Flux et Reflux de la Mer en general, et de celui de l'Euripe en particulier. Il parle aussi des Tempêtes, des Méteores et des Courans de la Mer; des pluyes ordinaires et extraordinaires; il donne l'Histoire des Lacs, des Fontaines et des Rivieres qui ont quelques proprietés extraordinaires: Ce qui est suivi de la génération des Végetaux et de l'Histoire des Plantes les plus rares et les plus curieuses.

La cinquiéme Partie renferme la Génération et l'Histoire des Animaux quadrupedes, volatiles et aquatiques; l'Histoire des Insectes et des petits Animaux qui ne

sont

sont visibles que par le secours du Microscope. Enfin, après avoir parlé de l'instinct, du discernement et du sentiment des Animaux, il finit par un Traité de l'Homme, consideré comme animal et comme raisonnable.

Dans la sixiéme et derniere Partie, on trouvera un Systême sur les Vents, avec des Observations particulieres sur certains Vents, tels que les Vents Alisez, Moussons, et autres qui soufflent communément vers certains endroits et en certains tems de l'année &c.

Le troisiéme et dernier volume fol. *Collectio Judiciorum de novis Erroribus qui ab initio duodecimi seculi post Incarnationem Verbi, usque ad annum* 1734. *&c.* Par M. l'Evêque de Tulles, s'imprime actuellement, il sera en vente à la fin de cette année. On trouve chez l dit Cailleau les deux premiers volumes *in-folio.*

On trouvera aussi chez le même Libraire *Nouveaux Sermons* sur l'Histoire de la Passion de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, et sur des sujets qui y ont du raport; par feu Jacques Saurin, Pasteur à la Haye, *in* 12. 2 vol. à Genêve, chez Fabri et Barrillot 1733.

Histoire de Genêve, par Spon : avec des Notes et plusieurs Dissertations. Nouvelle Edition augmentée, *in* 4. 2. vol. avec des Cartes et Figures. La même *in* 12. 4. vol. avec Figures.

Oeuvres mêlées de M. * * * contenant un Discours sur la fin qu'a eu Virgile en composant ses Bucoliques ; une Traduction de ses Eglogues en Vers François, un autre Discours sur les Regles de l'Eglogue, des Paraphrases en Vers sur des Pseaumes de David, et sur quelques Chapitres des Proverbes de Salomon ; des Lettres, des Epîtres en Vers ; des Réflexions Morales ; quelques Odes, quelques autres Piéces de Poësies, et pour fin un Traité sur la maniere de juger des ouvrages d'esprit, *in* 12. 1. vol.

Les Comedies de Terence, par M. Dacier, nouvelle Edition, corrigée d'un nombre considérable de fautes, et enrichie des differentes Leçons de M. Bentlai, de Donat, de Faern, et d'autres. *in* 12. 3 vol. avec figures, à Hambourg 1732.

Pensées sur divers Sujets de Religion et de Morale, par le R. P. Bourdaloue, de la Compagnie de Jesus, *in* 8. 2. vol. et *in* 12. 3. vol.

Description Historique des Château, Bourg

Bourg et Forêt de Fontainebleau, avec plusieurs Plans et Figures *in* 12. 2. vol.

M. Michel, Chanoine et Maître de Musique de la Sainte Chapelle du Roy, à Dijon, doit donner au Public à la fin du mois de Novembre, ses premiers Ouvrages, qui consistent en un *Motet* à grand Chœur, avec les cinq Parties de Symphonie, executé plusieurs fois devant le Roy, et un volume de vingt Leçons de Jeremie, à une, à deux et à trois voix, avec Symphonie et sans Symphonie, composées d'une maniere singuliere, pour toutes sortes de voix, tant des Chapitres que des Communautez Religieuses, que l'on donnera séparement par deux ou trois Leçons pour plus grande commodité. Ces Ouvrages se vendront à l'ordinaire chez la veuve *Boivin*, rue S. Honoré, à la Regle d'or, et chez le Sr *Leclerc*, rue du Roule, à Paris.

Le Sr Baillieul, Geographe, donne avis qu'il a publié un Plan de Guastalla et des environs, qu'il a levé sur les Lieux, et que ce Plan est d'une grande exactitude. Il se vend chez lui, rue Calandre, proche le Palais, dans la maison du Commissaire la Fosse; et au Palais dans la

grande Salle, près de la fenêtre où l'on délivre les Arrêts.

NOUVELLES ETRENNES, utiles et agréables, contenant un Recueil de Fables choisies dans le gout de M. de *Lafontaine*, des Emblêmes et des Chansons Morales, sur de petits Airs et Vaudevilles connus, notez à la fin pour en faciliter le Chant, avec un Calendrier de l'année 1735. *Chez Ph. N. Lottin, rue S. Jacques, à la Verité.*

SIXIE'ME RECUEIL de Poësies Spirituelles et Morales, sur les plus Beaux Airs de la Musique Françoise et Italienne, avec la Basse chifrée pour ceux qui accompagnent du Clavecin. Cet Ouvrage renferme un grand nombre de Chansons Morales et un Recueil de Fables choisies. *Chez Ph. N. Lottin.*

ANNE'E ECCLESIASTIQUE ou Instructions sur le Propre du Tems et sur le Propre et le Commun des Saints, avec une Explication des Epîtres et des Evangiles qui se lisent dans le cours de l'année Ecclesiastique, dans les Eglises de Rome et de Paris. Volumes 1. 2. et 3. contenant l'Explication des Epîtres et Evangiles depuis le premier Dimanche de l'Avent jusqu'à l'Octave de l'Epiphanie. *Chez Ph. N.*

N. Lottin. Les volumes suivans sont sous Presse.

Les Vies des Saints pour tous les jours de l'année avec une Priere et des Pratiques à la fin de chaque Vie, en un gros volume ou deux petits volumes *in-douze*, de 750 pages, petit caractére. *Chez Ph. N. Lottin, Jean Desaint, rue S. Jean de Beauvais, et Theodore de Hansy, Pont au Change, à S. Nicolas.*

On trouve chez les mêmes Libraires les mêmes Vies des Saints plus étenduës en deux volumes *in-quarto.*

LETTRE du R. P. de Bonrecueil, de l'Oratoire, au sujet du Livre intitulé : l'Esprit de l'Eglise &c.

J'Ai lû, Monsieur, dans le Journal des Sçavans du mois de Septembe 1734. avec toute la reconnoissance possible, l'Extrait obligeant que vous avez fait de mon Livre intitulé : *l'Esprit de l'Eglise dans la récitation de cette Partie de l'Office, qu'on appelle Complies.* Je ne sçaurois trop vous en rendre des actions de graces, le jugement des Personnes habiles comme vous, étant un prejugé favorable pour un Livre, et à tout le monde un engagement à le lire et à profiter

fiter des instructions de l'Auteur. J'y ai seulement remarqué une Critique dont j'aurois volontiers profité si elle m'eût paru juste. C'est sur l'endroit où je cite S. Ambroise, et où je dis que la Sainte Vierge durant son sommeil ; *in somnis* repassoit les lectures qu'elle avoit faites, &c. Vous prétendez, Monsieur, qu'il faut lire *insomnis* dans un seul mot et qu'ainsi j'ai mal pris le sens de ce Saint Docteur. Mais permettez-moi de vous représenter que les Sçavans Benedictins qui nous ont donné la belle Edition de S. Ambroise, ont fait deux mots de *in somnis*, et je crois que vous conviendrez avec moi qu'ils ont eu raison, si vous voulez vous donner la peine de lire le passage entier de S. Ambroise, où vous verrez que ce Saint ne parle pas de ce que la Sainte Vierge faisoit durant son insomnie, ou lorsqu'elle ne dormoit pas, ou qu'elle ne pouvoit pas dormir, mais de ce qui lui arrivoit pendant son sommeil. Voici le passage entier : *Dormire non priùs cupiditas quàm necessitas fuit, et tamen cum quiesceret corpus vigilaret animus qui frequenter in somnis aut lecta repetit &c.* Vous voyez, Monsieur, par-là que Saint Ambroise parle effectivement de ce qui arrivoit à la Sainte Vierge pendant qu'elle

le dormoit, et qui peut aussi arriver aux personnes d'une haute pieté, lesquelles n'étant occupées que de saintes pensées durant la veille, n'en ont point d'autres pendant le sommeil. J'ai pris la liberté, Monsieur, de vous dire mon sentiment sur le mot *insomnis*, que vous avez prétendu devoir être interprêté autrement que moi. J'espere que vous voudrez bien me communiquer les raisons sur lesquelles vous vous appuyez, ne songeant qu'à connoître la verité, et à profiter de vos lumieres. Je suis ravi que cette occasion me fournisse un moyen d'être connu d'un Homme aussi estimable que vous l'êtes et de vous témoigner avec quel profond respect je suis &c.

ADDITION à la seconde Replique de M. D. S. A. contenuë dans ce même Mercure.

LOrsqu'on a objecté aux Cartésiens que les mêmes eaux de l'Ocean ne passent qu'une fois en 24 heures au-dessous de la Lune, et que cependant le Flux arrive toutes les douze heures, ils ont répondu que la pression du Globe Terrestre par la Lune étoit assez grande, pour qu'il fût obligé de reculer, et que la matiere éthérée au-dessus des mêmes eaux trouvant une seconde fois son passage resserré à l'opposite, il arrivoit un second Flux. Ils ont donné la même solution à ce qui leur a été objecté, que la Lune étant

dans

dans le Tropique du Capricorne beaucoup plus éloigné de nous, le Flux ne devoit pas arriver sur nos Côtes à la même heure. Il se fait en même temps, ont-ils dit, une pression sur le point correspondant d'un parallele opposé de l'autre hémisphere, ce qui devroit causer dans la même révolution diurne un Flux venant de chaque Tropique, et ces deux Flux s'accordent pour arriver ensemble.

Non-seulement l'explication que je donne, mérite la préference, mais celle-cy est entiérement insoutenable. En supposant le reculement du Globe Terrestre, il ne peut être la cause d'un Flux. Car le Globe Lunaire beaucoup plus petit que le Terrestre, et qui en est fort éloigné, cause le Flux, parce que sa pression ne porte que sur une partie de l'Ocean, et alors les eaux s'écartent par la pression comme par un vent qui souffleroit, et reviennent ensuite sur elles lorsqu'elles ne sont plus exposées à la pression; mais si le Globe Terrestre recule, l'hémisphere opposé à la Lune est pressé également dans toutes ses parties par la matiere étherée, et il ne peut y avoir de Flux. Ces difficultez insurmontables sont évitées par une pression qui se fait toutes les douze heures de chaque côté du Globe Terrestre, sur le même Méridien et le même parallele, où l'Océan a le plus d'étenduë et de profondeur; chacune de ces pressions alternatives cause un Flux general de six heures dans tout l'Océan: et les Marées sont plus basses, lorsque la pression est un peu oblique et indirecte, comme dans les Solstices. Quiconque examinera la difference des cercles d'une Sphere, sera convaincu que l'Océan a plus d'étenduë sous l'Equateur, et le volume plus pesant des eaux doit y avoir creusé plus de profondeur.

BOUQUET

*A M. C*** pour le jour de sa Fête.*

POur pouvoir, cher Denis, bien celebrer ta Fête,
J'ai crû devoir voler dans le sacré Vallon :
Quand le cœur me conduit, jamais rien ne m'arrête,
Et c'est pour moi souvent un funeste aiguillon.
Sur le sommet de ce Mont redoutable,
Qui me parut toujours impratiquable,
J'ai donc voulu monter mon Violon,
Croyant par-là de mon estime
Te donner un échantillon ;
Mais, grands Dieux ! quel Pays que celui de la Rime !
En arrivant sur l'Hélicon,
(Où tous les beaux Esprits faisoient grand carillon,
En célebrant d'une voix unanime
Le nom qui dans ce jour m'anime)
On me traite de polisson,
De téméraire et de broüillon,
Et mon zele pour toi leur paroît même un crime
De leze-Majesté du sévere Apollon :
Lui-même outré de mon audace,
Condamnant mes justes transports,
Sort, avec sa Cour, du Parnasse,

Me

Me laisse maître de la place,
Et méprise tous mes efforts.
Me voyant seul avec Pégase,
Que j'entendois hennir avec beaucoup d'emphase
Je résolus de l'approcher,
Comptant qu'avec son assistance,
Malgré mon peu d'experience,
Je ne sçaurois jamais broncher;
L'abord n'en est pas difficile,
Je le crus même fort docile.
Hélas! que je me suis trompé!
Lorsque sur lui je fus grimpé,
Soudain comme un éclair il traversa les nuës
Et par des routes inconnues
M'enleva si haut dans les airs
Qu'à mes yeux ce vaste Univers
Paroissoit un petit atôme,
Ou d'un Hameau tout au plus l'Epitôme.
Arrête, m'écriai je, indomptable animal,
Le langage des Dieux ne me fait plus d'envie
Ee j'y renonce pour la vie.
Se sentant conduire si mal,
Il anima sa galopade,
Mais toûjours sur le mauvais pié;
Tantôt faisant mainte gambade,
Puis n'allant qu'en estropié.
Enfin il fit si bien dans sa rodomontade,
Qu'il devint rétif, furieux,

Parcourant, à la débridade,
Du domaine des Dieux
Le contour spacieux,
Ce fantasque coursier fit une petarade,
Qui retentit jusques aux Cieux,
Et dans le même instant détacha la ruade
Qui nous sépara tous les deux.
Des lieux où Jupiter allume son tonnerre,
Comme un second Icare en terre
Je fus bientôt précipité.
Après cette triste avanture,
Qui m'avoit mis à la torture,
Apollon irrité
De ma temerité,
S'avance et me tient ce langage,
» Les plus grands favoris de ma brillante Cour
» Rendent tous en tremblant un legitime hommage
» A celui que tu veux célebrer en ce jour,
» Et toi plus effronté que sage
» Sans t'embarasser du retour,
» Tu vôles jusqu'aux Cieux pour avoir l'avantage
» De lui témoigner ton amour,
» Comme le font, dans mon riant séjour,
» Ceux qui méritent mon suffrage.
» Ce projet m'offense et m'outrage. . .
Voyant ainsi Pœbus jaser,

Hum-

Humblement je pliai bagage ;
Il eut beau se formaliser ,
S'aigrir , faire éclater sa rage ,
Point n'entrepris de m'excuser,
Malgré tout son brüiant tapage ,
C'est ainsi qu'il en faut user
Avec si grave personnage.
Sourdement je sortis de son vaste appanage ,
Comme l'on sort d'un maint bon lieu ,
Où l'on a supprimé l'usage
De dire en s'en allant un ennuyeux adieu.
Dans un solitaire bocage ,
Sous un agréable feüillage ,
J'allai me cacher promptement ;
Flore qui n'est pas si sauvage
Que ces Dieux du premier étage
M'a reçu plus civilement :
Elle fait bien , assurement
Les honneurs de son heritage.
Pour se prêter à mon empressement ,
Et te dédommager de ce long verbiage ,
Sur le champ elle a fait fleurir
Le Bouquet que j'ose t'offrir ,
De mon estime il est le gage ,
Ne m'en demande pas, cher ami, davantage.

M Travenol.

ARRESTS NOTABLES.

DECLARATION DU ROY, portant reglement entre la Cour de Parlement et la Cour des Aydes de Bordeaux. Donné à Versailles le 24. Août 1734. Registré en Parlement le 3. Septembre 1734. par laquelle S. M. ordonne l'execution des cinquante Articles contenus en ladite Déclaration.

ORDONNANCE du Roy du 15. Septembre, pour regler le nombre des Officiers de ses Troupes de Cavalerie et de Dragons, qui auront congé par Sémestre.

AUTRE du même jour, pour regler le nombre des Officiers de ses Troupes d'Infanterie Françoise, qui auront congé par Sémestre.

ARREST du 21. Septembre, qui approuve et homologue la déliberation des Clergez du Diocèse et Principauté d'Orange; et en conséquence, accepte l'offre faite par eux de payer dans le courant du mois de Novembre prochain la somme de trois mille livres, au moyen de quoi ils demeureront déchargez de l'execution de la Déclaration du dix-septiéme Novembre dernier concernant le Dixiéme.

AUTRE du 28. Septembre, concernant les accroissements des Rentes Viageres en forme de Tontine, créées par Edit du mois d'Août dernier, par lequel S. M. ordonne, en expliquant,

en

en tant que besoin est ou seroit, l'article VIII. dudit Edit du mois d'Août dernier, que le quart des extinctions qui surviendront à sa décharge par le décès des Rentiers de chaque subdivision de chacune des classes dont la Tontine est composée, doit être et sera seulement des arrérages portez par les Contrats de constitution desdites Rentes et non des accroissements qui seront survenus à chaque Rentier par le prédécès des autres, ensorte que le dernier vivant de chaque subdivision de chacune desdites classes, joüira seul des trois quarts des Rentes distribuées dans lesdites subdivisions, suivant la fixation qui en a été faite par ledit Edit.

ARREST du Parlement, du 7. Octobre, portant condamnation d'amende honorable et d'être brûlé vif, contre le nommé Pierre Guet, pour crime de Poison. Executé à Gonesse près de Paris.

TABLE

Pieces Fugitives. La Solitude, *Ode*, 2125
Lettre sur les Memoires du P. Niceron, pour servir à l'Histoire des grands hommes, 2130
Le Commerce, *Poëme*, 2140
Suite des Questions Elementaires et Pédagogiques, &c. 2144
La Vanité de l'Homme, *Ode*, 2152
Extrait du Testament de l'Abbé le Gendre, Prix fondez, &c. 2157
Le Tonneau vuide et la Tonne pleine, *Fable*, 2168
Lettre et Description d'un Tableau singulier, 2169

La Sphere de Buchanan, *Traduction* en Vers, 2178
Question d'Etat, jugée au Parlement de Roüen, 2181
Epigramme contre un Medecin, 2193
Seconde Lettre sur un nouvel Ouvrage du Marquis Maffei, 2194
Sonnet, 2208
Seconde Réplique à l'Objection sur le Reflux de la Mer, 2209
Cantate, 2215
Lettre de M. le Cat, sur la Taille Laterale, 2217
Enigmes et Logogryphes, 2223
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c. 2228
Histoire du Théatre François, 2231
Les Courses de Tempé, *Pastorale*, 2238
Dissertation Theologique, Historique &c. 2241
Magna Bibliotheca Ecclesiastica &c. 2244
Vie des Peintres, Sculpteurs et Architectes Modernes, *ibid.*
Memoires des principales actions de la vie des Hommes Illustres, du Regne de Loüis XIV. 2247
Derniere Assemblée de la Societé des Sciences, établie à Toulouse, 2250
Lettre d'un Medecin de Montpellier &c. 2255
Académie de Marseille, *Programme*. 2258
Accouchement extraordinaire, 2260
Histoire des Finances &c. 2262
Carte des environs de Mantoüe, *ibid.*
Embellissemens de la Cascade de S. Cloud, 2263
Estampes nouvelles, 2264
Le Combat de Parme et la prise de Philisbourg deux Medailles du Roy en Taille-douce, 2267
Coquilles et curiosités naturelles à vendre, 2268
Nouvelle rape à Tabac. 2270
Chanson notée, 2272

Spectacles, l'Opera de Philomele &c. *ibid.*
Les Billets doux, Comédie nouvelle, *Extrait*, 2273
Nouvel. Etrangeres, de Pologne, Allemagne, 2285
D'Italie, de Naples et Sicile, 2289
De Portugal et Grande Bretagne, 2294
France, Nouvelles de la Cour, de Paris &c. 2295
Employs Militaires donnez, 2297
Lettre du Roy et *Te Deum* sur la Bataille de Guastalla, 2300
Mandement de l'Archevêque de Paris, 2301
Mandement du Cardinal de Bissy, et *Te Deum* à l'Abbaye de S. Germain des Prez, 2303
Morts, Naissances et Mariages &c. 2305
Armée d'Allemagne, 2315
Armée d'Italie, 2316
Suplémcnt, Decret de la Faculté de Medecine, 2321
Suite de l'Histoire Naturelle de l'Univers, 2322
Plan de Guastalla et des Environs, 2325
Lettre sur l'Esprit de l'Eglise, &c. 2327
Addition à la Réplique de M. D. S. A. 2329
Bouquet à M. C*** 2331
Arrêts notables, 2335

Errata de Septembre.

PAge 1967. ligne 23. en, *lisez* et. P. 1968. lig. derniere, pour 6. fils Robert, *l.* pour 6. et dernier fils, et effacez le mot de *dernier*, qui est transposé au commencement de la page qui suit. P. 2056. l. 26. et, *l.* pour.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 2126. lig. 3. laissez, *lis.* laisse. P. 2118. l. 20. et leurs cages, *l.* leurs ramages. P. 2158 l. 4. qu'il, *l.* qui. P. 2174. l. 21. qui, *l.* lui. P. 2266. l. 2. l'une, *l.* l'un. P. 2227. l. 21. croira voir, *l.* croit avoir. P. 2273. l. 10. monta, *l.* monte.
La Médaille gravée doit regarder la page 2267
La Chanson notée la page 2272

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.